

# BILAN DU PLAN D' ACTIONS

(A MI-PAROURS)



## SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D' AMÉLIORATION DE L' ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

● 2018-2024





# SOMMAIRE

<b>1. EVOLUTION DE L'ETAT DES LIEUX .....</b>	<b>7</b>
<b>1.1 – PORTRAIT DE TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME .....</b>	<b>8</b>
Glossaire cartographique / Population / Famille / Emploi /Revenus / Fragilité sociale et numérique / Mobilité	
<b>1.2 – CARTOGRAPHIE DES SERVICES.....</b>	<b>21</b>
Services de l'Etat, du Département et des partenaires sociaux / Paniers de services du quotidien	
<b>2. BILAN DU PLAN D' ACTIONS A MI-PARCOURS .....</b>	<b>33</b>
<b>Orientation 1 .....</b>	<b>37</b>
<i>Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation.....</i>	
<b>Orientation 2 .....</b>	<b>59</b>
<i>Améliorer l'accès aux services dans les zones déficitaires .....</i>	
<b>Orientation 3 .....</b>	<b>69</b>
<i>Déployer l'accès aux services de santé.....</i>	
<b>Orientation 4 .....</b>	<b>83</b>
<i>Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement et proximité des établissements .....</i>	
<b>Orientation 5 .....</b>	<b>93</b>
<i>Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés .....</i>	
<b>Orientation 6 .....</b>	<b>107</b>
<i>Faciliter la mobilité nécessaire à l'accès aux services .....</i>	
<b>3. CONCLUSIONS.....</b>	<b>119</b>
<b>4. GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>123</b>



Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), approuvé par l'Assemblée Départementale en octobre 2018, a également fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 5 décembre 2018.

Ce document stratégique, issu de la Loi « NOTRe » du 7 août 2015 est co-piloté par le Département et la Préfecture.

Il a pour objectif de :

- dresser le constat de l'accessibilité aux services marchands et non marchands dans le département,
- définir un programme d'actions destiné à maintenir et renforcer l'offre de services.

Le SDAASP comprend un état des lieux de l'accessibilité et un plan d'action composé de 29 fiches-actions, à ce jour toutes mises en œuvre ou engagées.

Aujourd'hui à mi-parcours, un bilan quantitatif et qualitatif a été réalisé et constitue l'objet du présent livret. Il actualise, d'une part, l'état des lieux de l'accessibilité et dresse, d'autre part, action par action, un point d'étape de la réalisation des 29 actions.

**Elaboré de façon partenariale en 2018, le bilan de l'accessibilité aux services s'est appuyé sur une enquête, réalisée en 2016, auprès des Maires charentais-maritimes qui a principalement permis de cartographier les services existants dans les Communes.**

- Une série de cartes a mis en lumière les Communes ne disposant pas des services du quotidien. Elle a fait apparaître un déséquilibre entre les Communes les plus peuplées et la frange littorale, bien pourvues en services marchands et non marchands, d'une part, et les Communes de l'intérieur du département, d'autre part.
- Ce constat de la concentration des services et équipements à l'ouest de la Charente-Maritime se retrouve en particulier dans la cartographie de l'INSEE qui localise les centralités majeures, structurantes, intermédiaires ou locales à proximité de la côte.
- 174 Communes offrent ainsi un panel de services relativement complets qui font d'elles des points d'attractivité pour leur territoire. Elles représentent 80% de la population charentaise-maritime.
- Trois zones ont pu être qualifiées de déficitaires (une partie des Vals de Saintonge et de la Haute-Saintonge ainsi que des communes en bordure de l'Estuaire de la Gironde). Ces zones ont naturellement fait l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration du Plan d'actions : une des 6 orientations du Plan leur est dédiée.



**En 2022, le portrait démographique de la Charente-Maritime, qui figurait dans le document initial, a été complété par des données concernant la composition des ménages, le niveau de diplôme, le revenu fiscal de référence ou encore des indicateurs de fragilité numérique.**

**La question de la mobilité a également été prise en compte pour appréhender la part des ménages disposant d'une voiture ou les offres de mobilité.**

**Cette photographie plus détaillée du territoire a été complétée par une enquête auprès des Maires réalisée en 2019 :**

- les éléments recueillis n'ont pas montré une amélioration importante de la situation de l'accessibilité aux services au sens de notre première approche.
- aussi, le nombre de Communes sans services est-il sensiblement équivalent au nombre constaté en 2016, lors de la première enquête.

**Pour autant, la mesure de l'accessibilité est plus nuancée que la simple existence du service. Des indicateurs tels que les temps de parcours, étudiés de façon plus poussée, ou la disponibilité d'un service ont permis de mieux connaître les difficultés rencontrées par le public en terme d'accessibilité :**

- à titre d'exemple, la cartographie des « zones de chalandises » des commerces de proximité en termes de durée de parcours laisse apparaître une couverture complète du territoire à 15 minutes en voiture, alors que notre cartographie des services existants à la Commune avait mis en lumière des « zones de carence ».
- de la même façon, l'existence d'un service ne garantit pas qu'il soit accessible ; c'est le cas pour les cabinets médicaux dont le médecin peut être dans l'incapacité d'accepter de nouveaux patients.

**Ainsi, l'accessibilité est une notion complexe qui peut s'appréhender au moyen de plusieurs indicateurs qui donnent du département une photographie plus nuancée que celle esquissée lors de l'élaboration du SDAASP en 2018.**

**En conséquence, le Plan d'actions nécessite d'être adapté au regard de ces nouvelles connaissances.**

**Les questions de mobilité apparaissent comme prégnantes en particulier pour les personnes habitants en dehors des centralités.**

**Enfin, une attention particulière doit être portée à l'accès aux services numériques car ils prennent aujourd'hui une importance de plus en plus grande dans la vie de chacun.**



# 1. EVOLUTION DE L'ETAT DES LIEUX



## 1.1 – PORTRAIT DE TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

### GLOSSAIRE DES CARTES

#### Population municipale :

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. L'évolution de la population entre deux recensements peut se décomposer selon deux facteurs, le solde migratoire et le solde naturel qui viennent impacter la dynamique démographique.

#### Population active / inactive :

La population est répartie en deux catégories : actifs et inactifs. Parmi les actifs, on distingue ceux qui ont un emploi (y compris les personnes en apprentissage ou en stage rémunéré, des chômeurs. Parmi les inactifs, on peut notamment distinguer les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités ou préretraités, les femmes ou hommes au foyer.

#### Catégories de diplôme utilisées :

- aucun diplôme : pas de scolarité, scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège, scolarité au-delà du collège ;
- certificat d'études primaires (CEP) ;
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges ;
- CAP, BEP

Les résultats du recensement font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder.

#### Revenu fiscal

Les données présentées fournissent une image de la taxation des revenus de l'année n-1 à la date du 31 décembre de l'année n. Cette situation reflète l'ensemble des déclarations d'impôt sur le revenu de l'année n-1 taxées tout au long de l'année n, ainsi que les impositions supplémentaires suite à contrôle fiscal et les dégrèvements accordés au cours de l'année n.

La statistique porte sur l'ensemble des foyers fiscaux taxés (une déclaration 2042 compte pour un foyer fiscal). Ainsi, en cas de mariage, trois déclarations étant souscrites (une pour la période commune et une pour chacun des époux pour la période antérieure au mariage) trois foyers fiscaux seront décomptés.

#### Indicateurs de Fragilité Sociale :

L'Indice de Fragilité Sociale se compose de quatre sous-indicateurs et compare les communes les unes aux autres par rapport à :

- la part moyenne départementale de familles monoparentales
- la part moyenne départementale de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus sans diplôme ou CEP
- la part moyenne départementale de chômeurs parmi les 15-64 ans
- la médiane départementale du revenu disponible par unité de consommation

A partir de cet Indice de Fragilité Sociale est calculé un Coefficient de Solidarité (CDS) par pondération du potentiel fiscal médian, de l'effort fiscal médian et du revenu imposable par habitant moyen pondéré, à l'échelle du Département.

#### Indicateur de Fragilité Numérique :

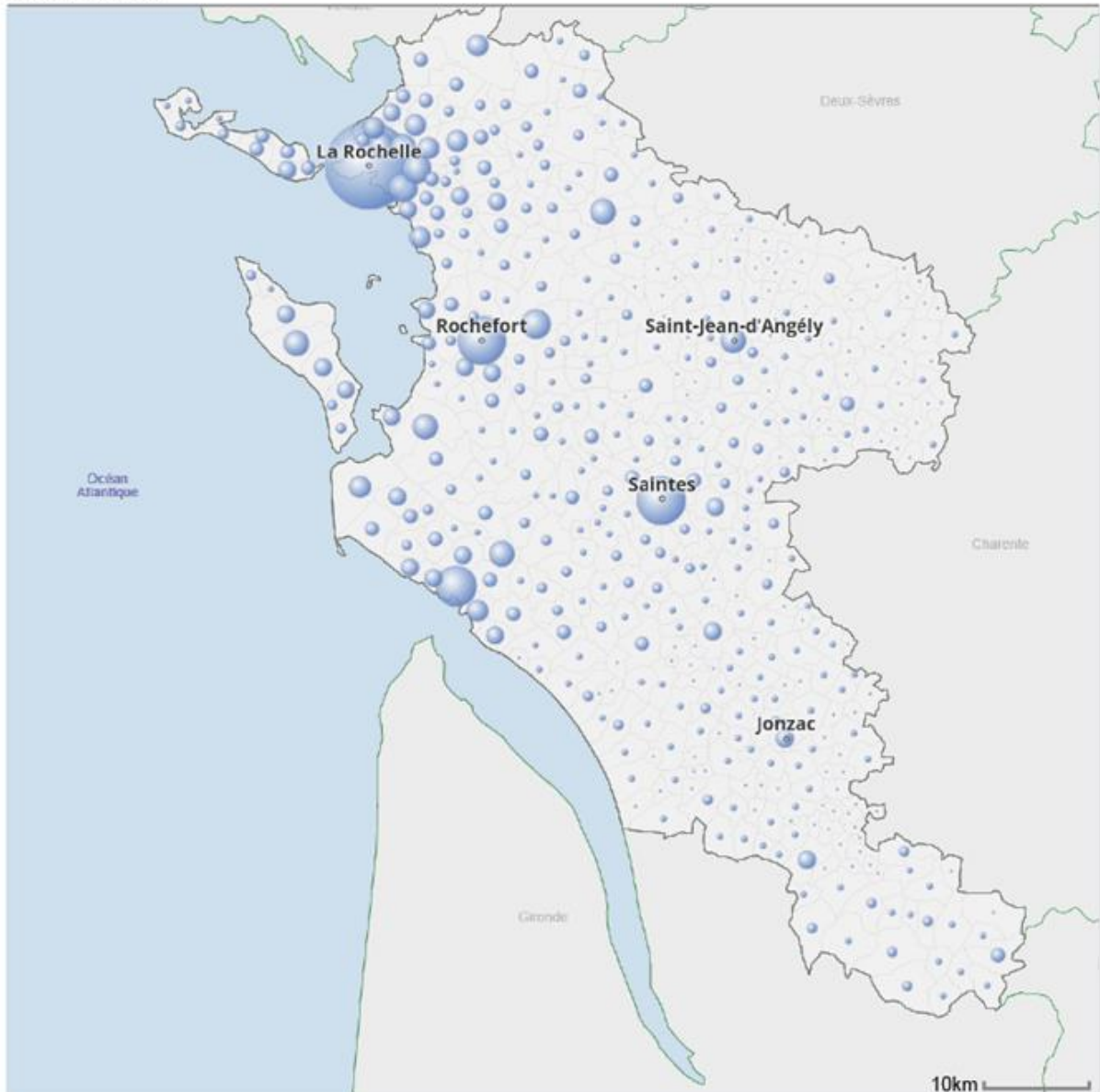
L'indice de fragilité numérique repose sur 4 variables liées à la probabilité d'avoir accès aux interfaces numériques, à l'information, à la capacité d'usage des interfaces numériques et aux compétences administratives. Pour chacune de ces variables, des indicateurs ont été sélectionnés permettant une comparaison à l'échelle communale :

- le revenu médian disponible et le taux de couverture fibre,
- la part des familles monoparentales, des ménages d'une personne et le taux de services publics,
- la part des chômeurs et des personnes âgées de 15 à 29 ans,
- la part des personnes âgées de 65 ans et + et la part des non ou peu diplômés dans la population non scolarisée de 15 ans et +POPULATION

# POPULATION

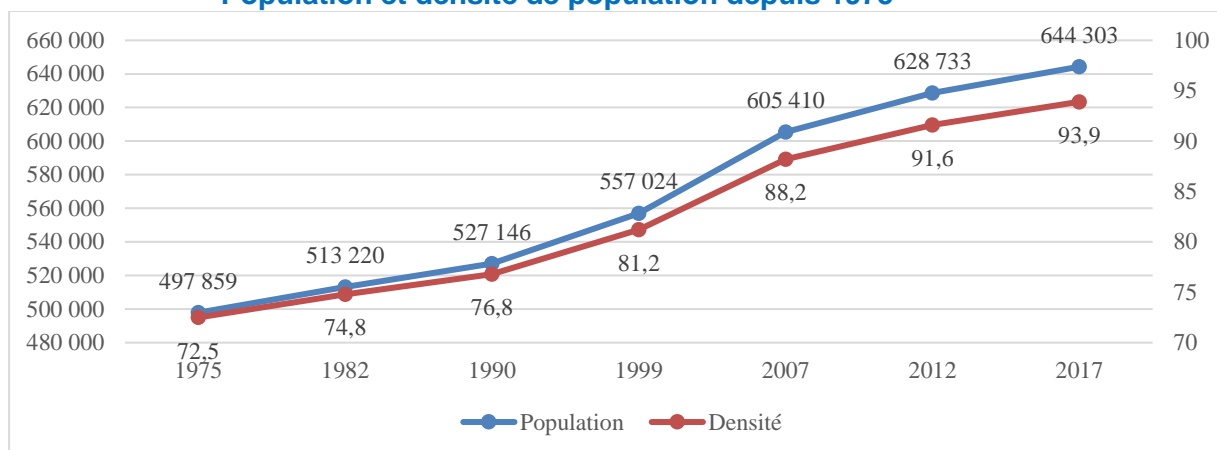
## 1 Population municipale, 2016

Source : Insee, RP



© Géofla 2019

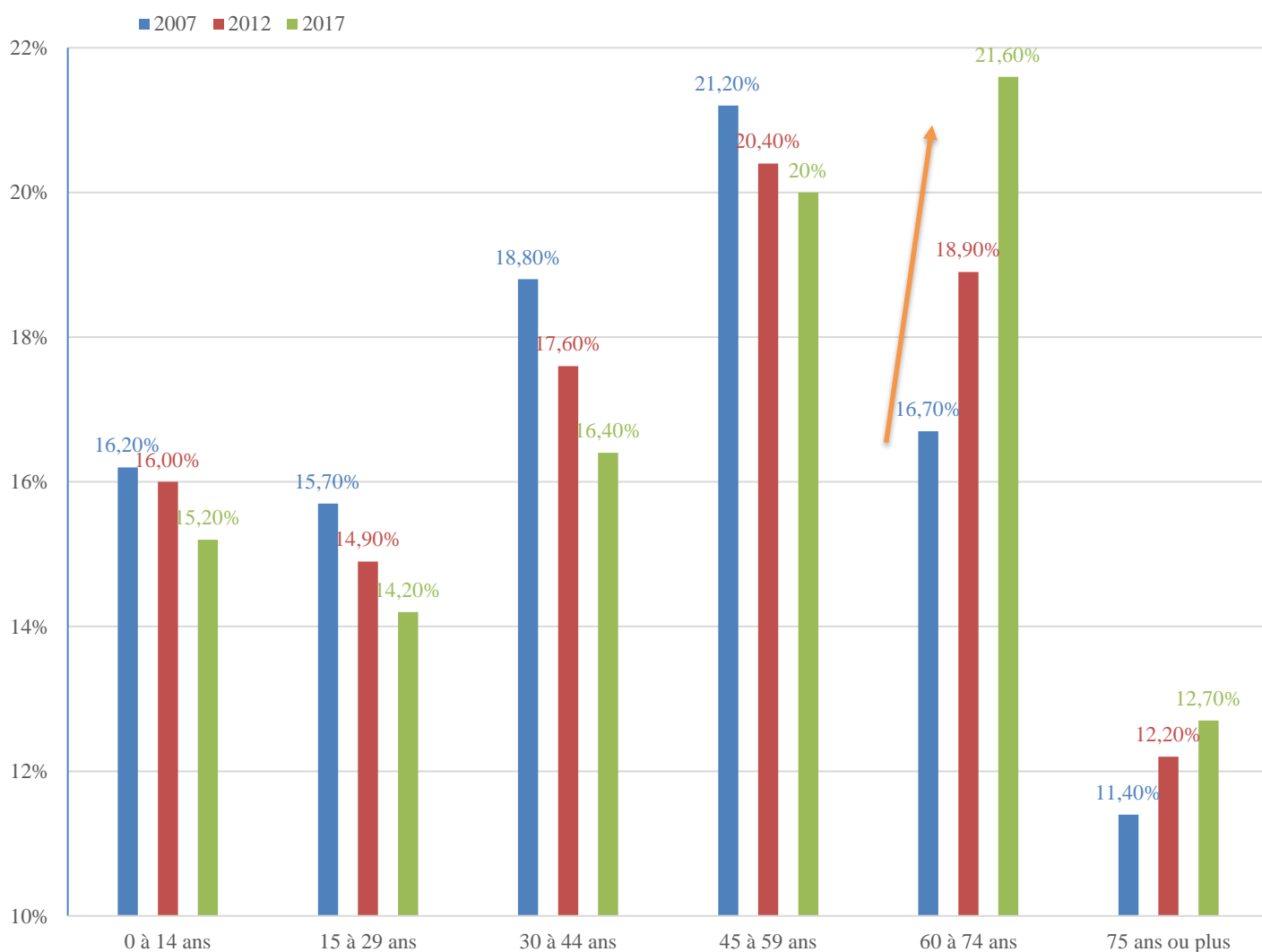
## Population et densité de population depuis 1975



Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020. (Source : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales)

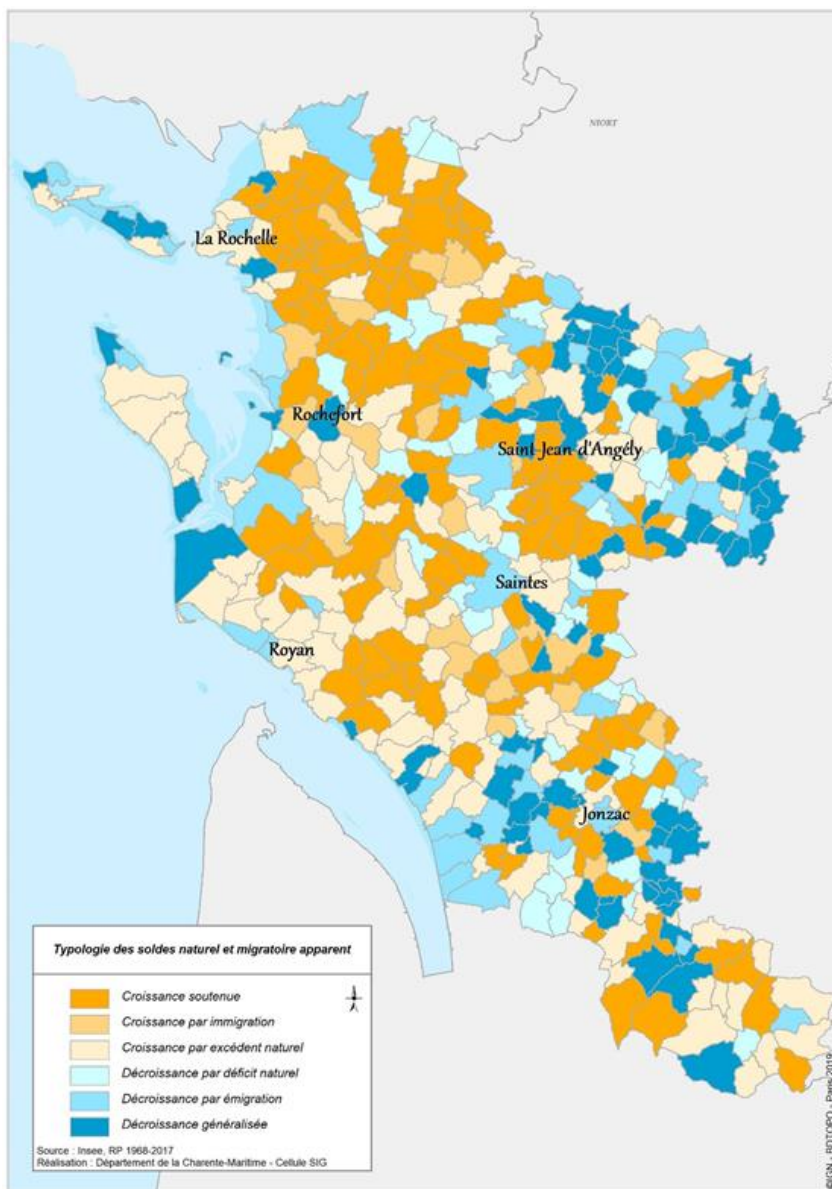
## Population par grandes tranches d'âges 2007 à 2017

Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017 exploitations principales, géographie au 01/01/2020.





## Typologie des soldes naturels et migratoires apparents – 2012 à 2017



(Source : Insee, RP)



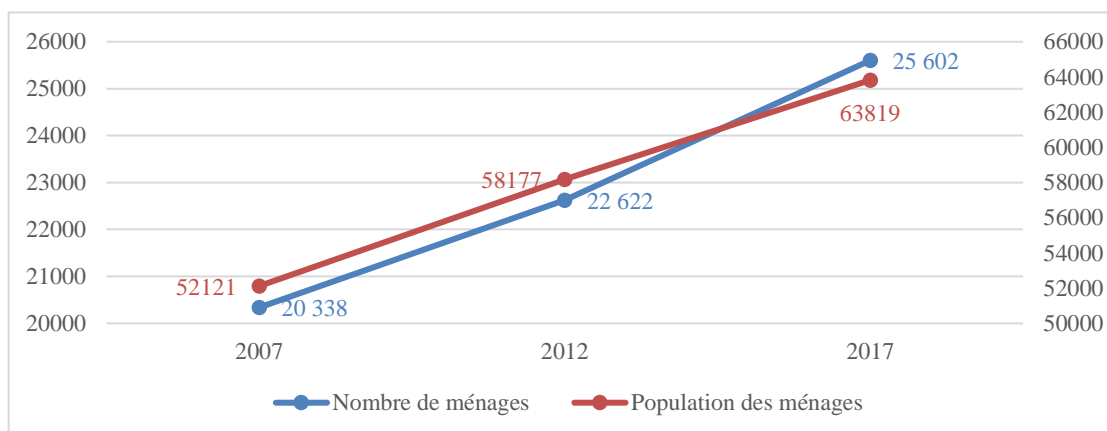
- On observe une concentration massive de la population au Nord du Département (dans la Communauté d'Agglomération de La Rochelle) et dans les villes côtières, ainsi qu'à Saintes et à Saint-Jean-d'Angély dans une moindre mesure.

- On observe que la population de Charente-Maritime est en constante hausse avec un rythme régulier d'environ + 40 000 habitants tous les cinq ans depuis 1999, à la suite d'une augmentation plus modérée avant 1999. La densification de la population suit ce même modèle avec un gain de plus de 5 points tous les 10 ans depuis 1999.

- On observe un phénomène de vieillissement de la population avec une réduction marquée sur dix ans des populations de 0 à 44 ans, un recul léger des 45 à 59 ans, et une forte augmentation des 60 ans et plus.

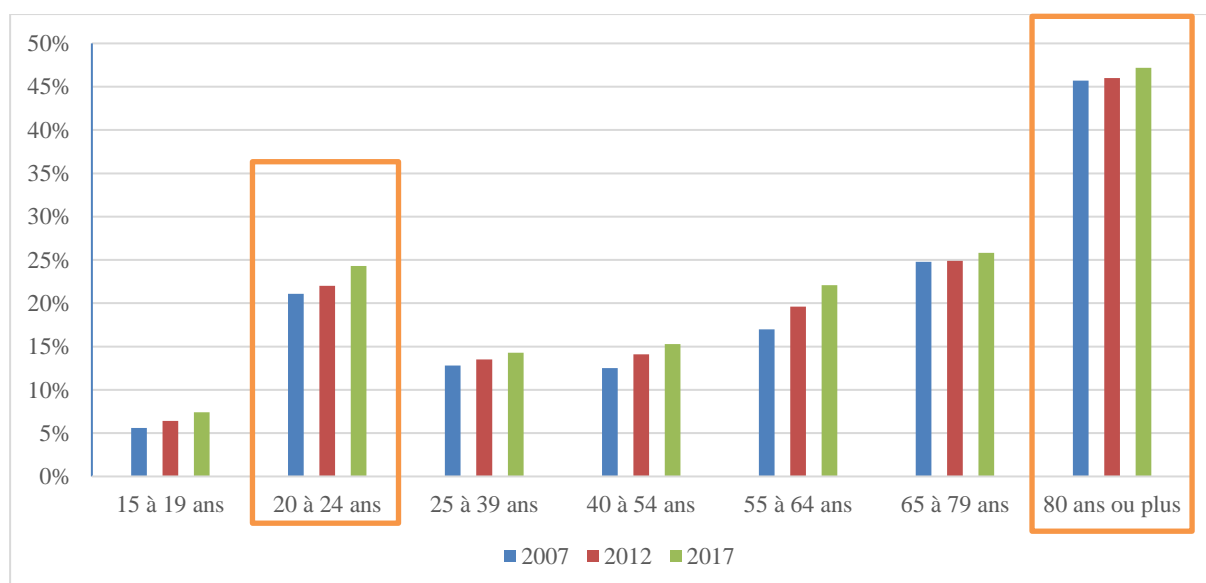
## FAMILLE

### Evolution des familles monoparentales (en nombre de ménages ou nombre de personnes)



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017 exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

### Population des ménages vivant seuls selon l'âge



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017 exploitations principales, géographie au 01/01/2020



- On observe un accroissement continu de la part des familles monoparentales au sein des ménages. La proportion de ces dernières en nombre passe de 7,5% à 8,4% (+0,9 points).
- La population interne des familles monoparentales suit également cette tendance avec une augmentation de leur population interne, qui passe de 8,8% à 10,1% (+1,3 points) sur l'ensemble des ménages.
- A titre de comparaison, cette tendance est similaire à celle des ménages d'une personne et se fait au détriment des couples avec ou sans enfants.
- Une très nette proportion de personnes vivant seules sont des personnes de 80 ans ou plus (près de la moitié des recensés). Les populations de 20 à 24 ans sont également plus représentées que les autres tranches d'âges.

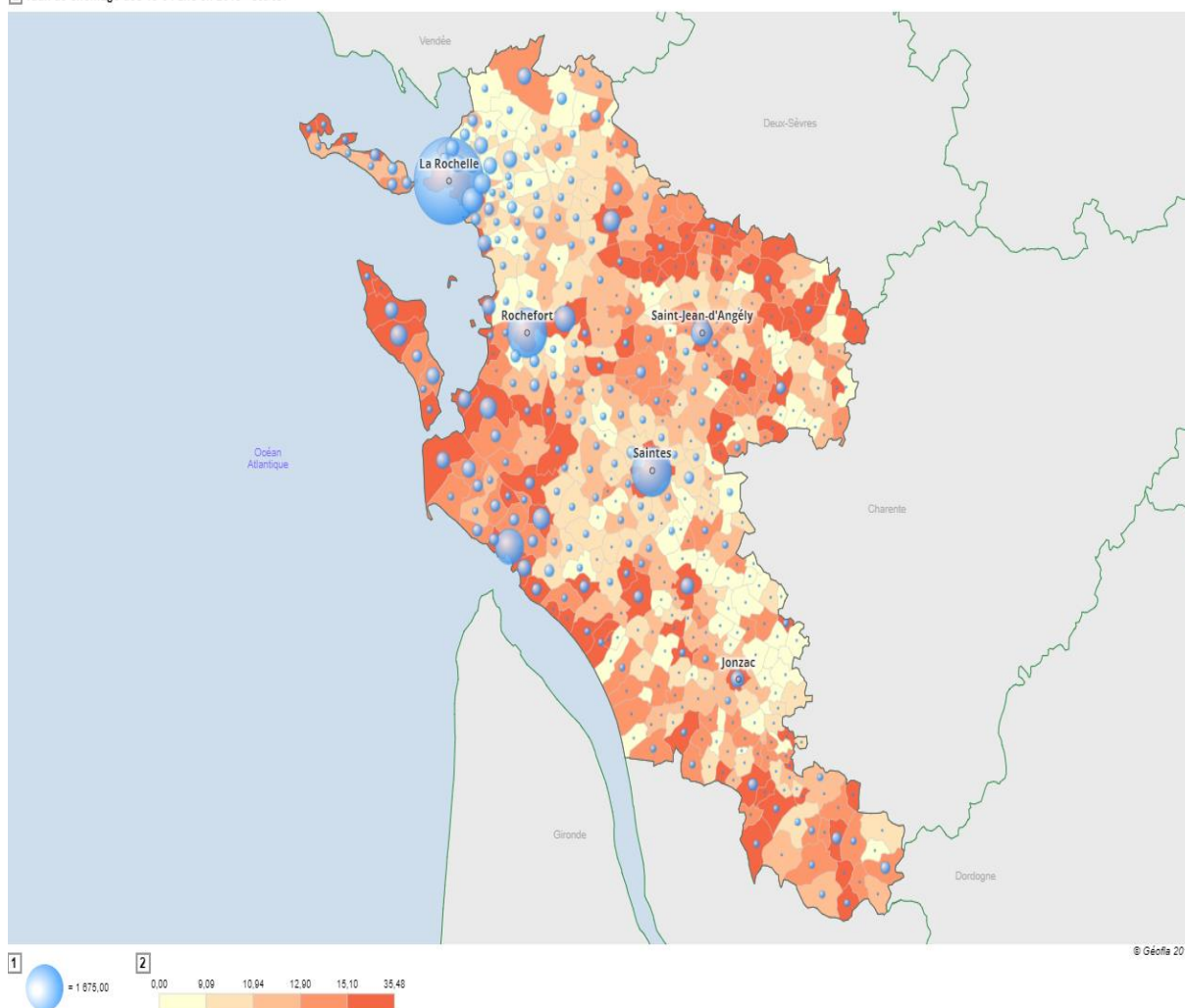
# EMPLOI

## Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2008	2013	2018
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>32 069</b>	<b>38 636</b>	<b>38 531</b>
<b>Taux de chômage en %</b>	12,1	14,1	14
<b>Taux de chômage des 15 à 24 ans</b>	23,9	30,5	28,7
<b>Taux de chômage des 25 à 54 ans</b>	10,7	12,3	12,4
<b>Taux de chômage des 55 à 64 ans</b>	9,4	11,2	12,2

1 Chômeurs 15-64 ans en 2018 - Source :

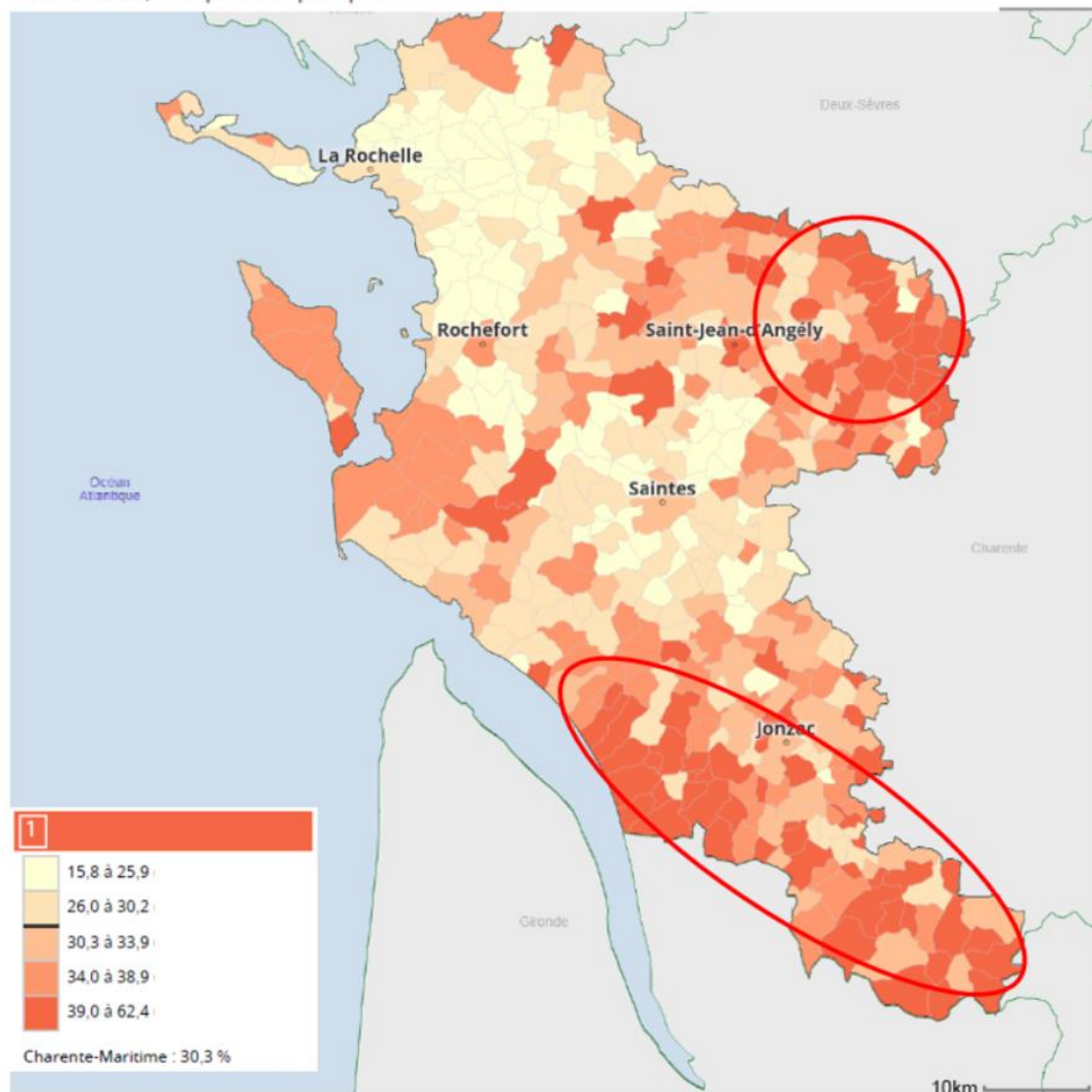
2 Taux de chômage des 15-64 ans en 2018 - Source :





**1 Part des personnes par niveau de diplôme (%)**  
**( Sans diplôme ou titulaires d'un brevet des collèges, 2016 )**

Source : Insee, RP exploitation principale

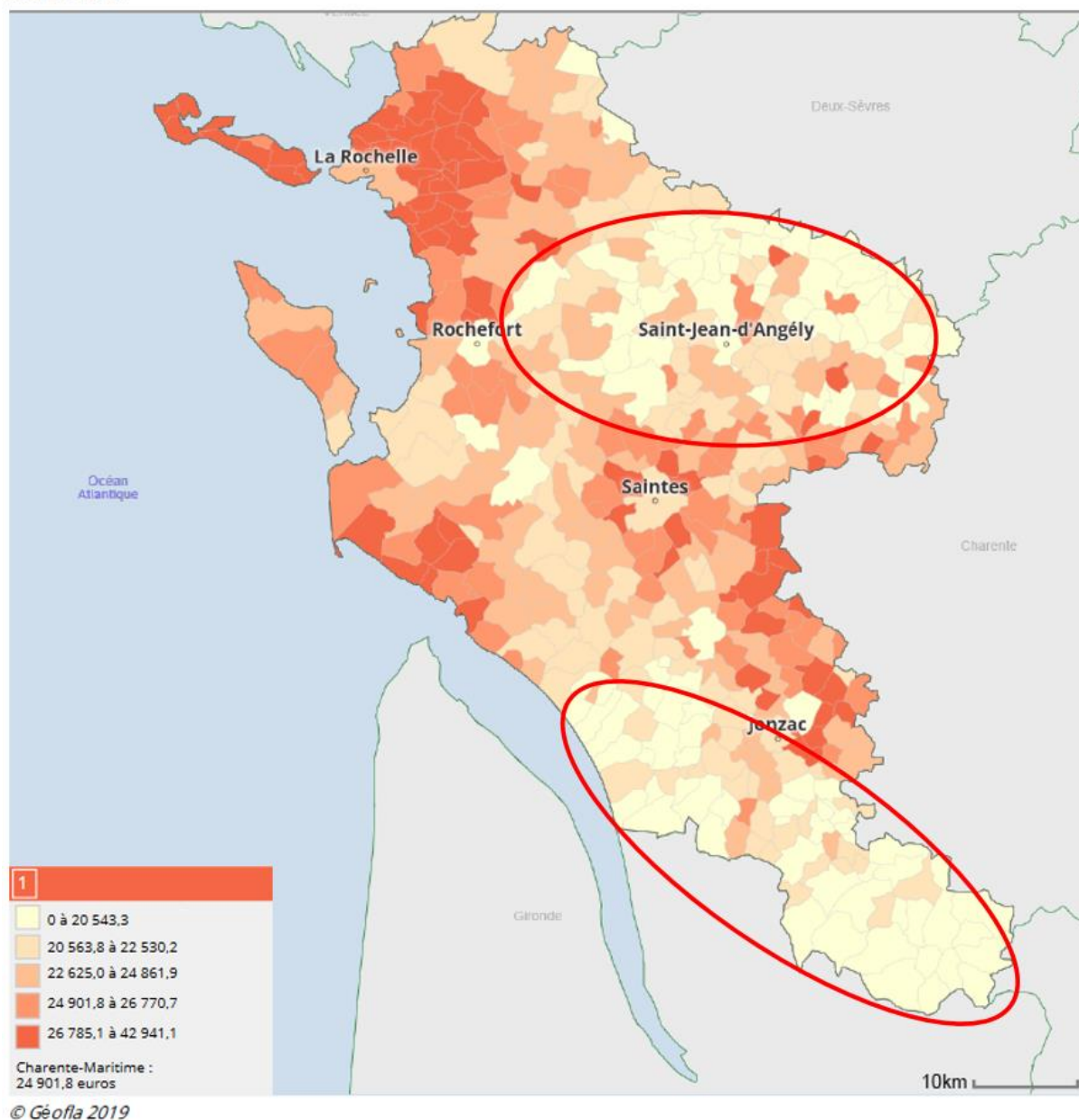


- Tandis que l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (actifs et inactifs confondus) reste stable de 2007 à 2017, on observe :
  - un accroissement continu du nombre de chômeurs sur cette même période
  - un taux de chômage élevé en territoires des Vals de Saintonge et de la Haute Saintonge et dans la zone Royan-Oléron.
- Pour mémoire, les territoires de la Haute Saintonge et des Vals de Saintonge concentrent la très grande majorité de la population pas ou peu diplômée en Charente-Maritime.

# REVENUS

## 1 Revenu fiscal de référence moyen des foyers fiscaux (euros), 2018

Source : DGI



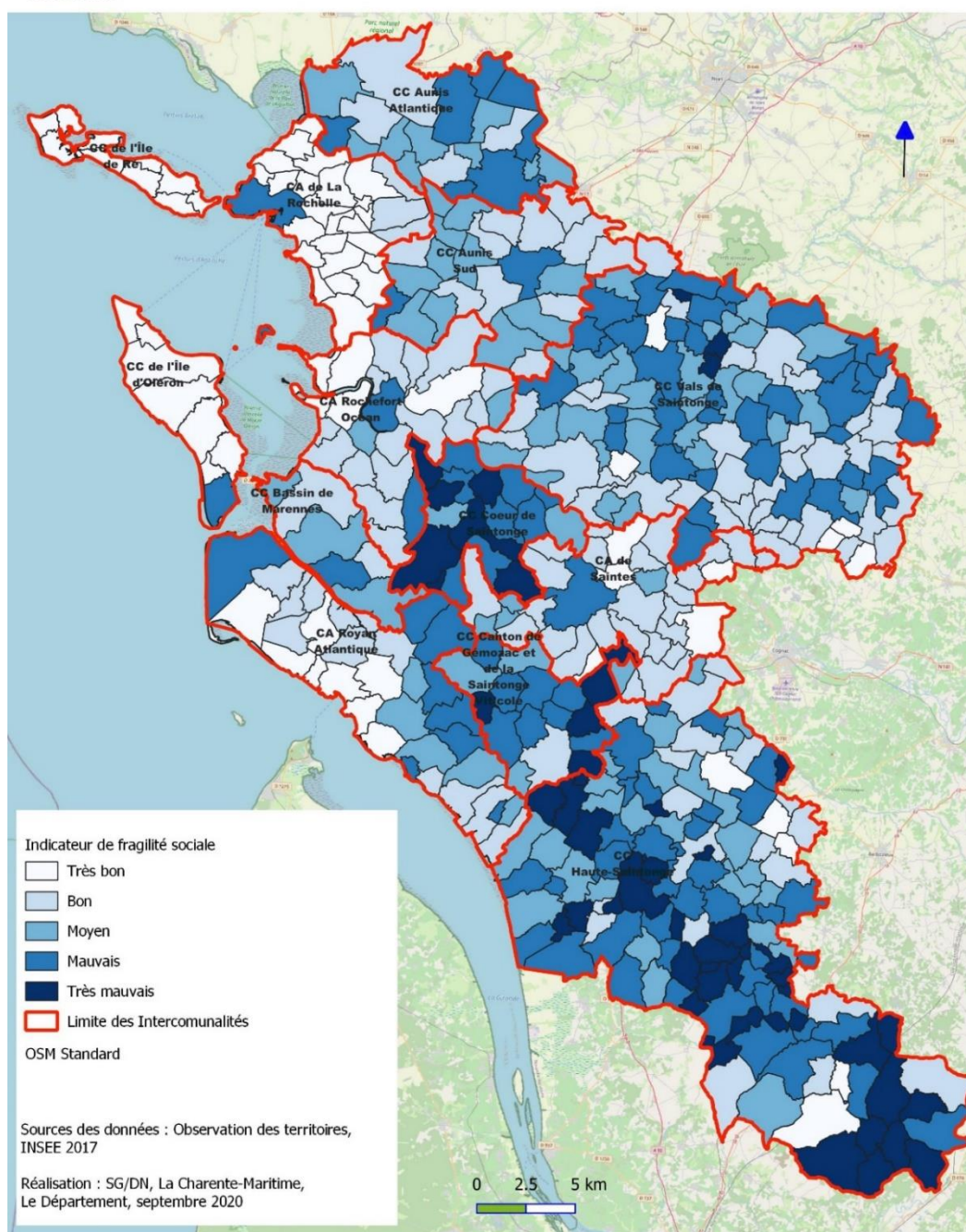
- La médiane des revenus disponibles par unité de consommation en euros en Charente-Maritime en 2017 était de 20 610 €.

- On observe que les territoires de la Haute Saintonge et des Vals de Saintonge concentrent la quasi-intégralité des foyers fiscaux en-dessous de la médiane départementale.

## INDICATEURS SOCIAUX



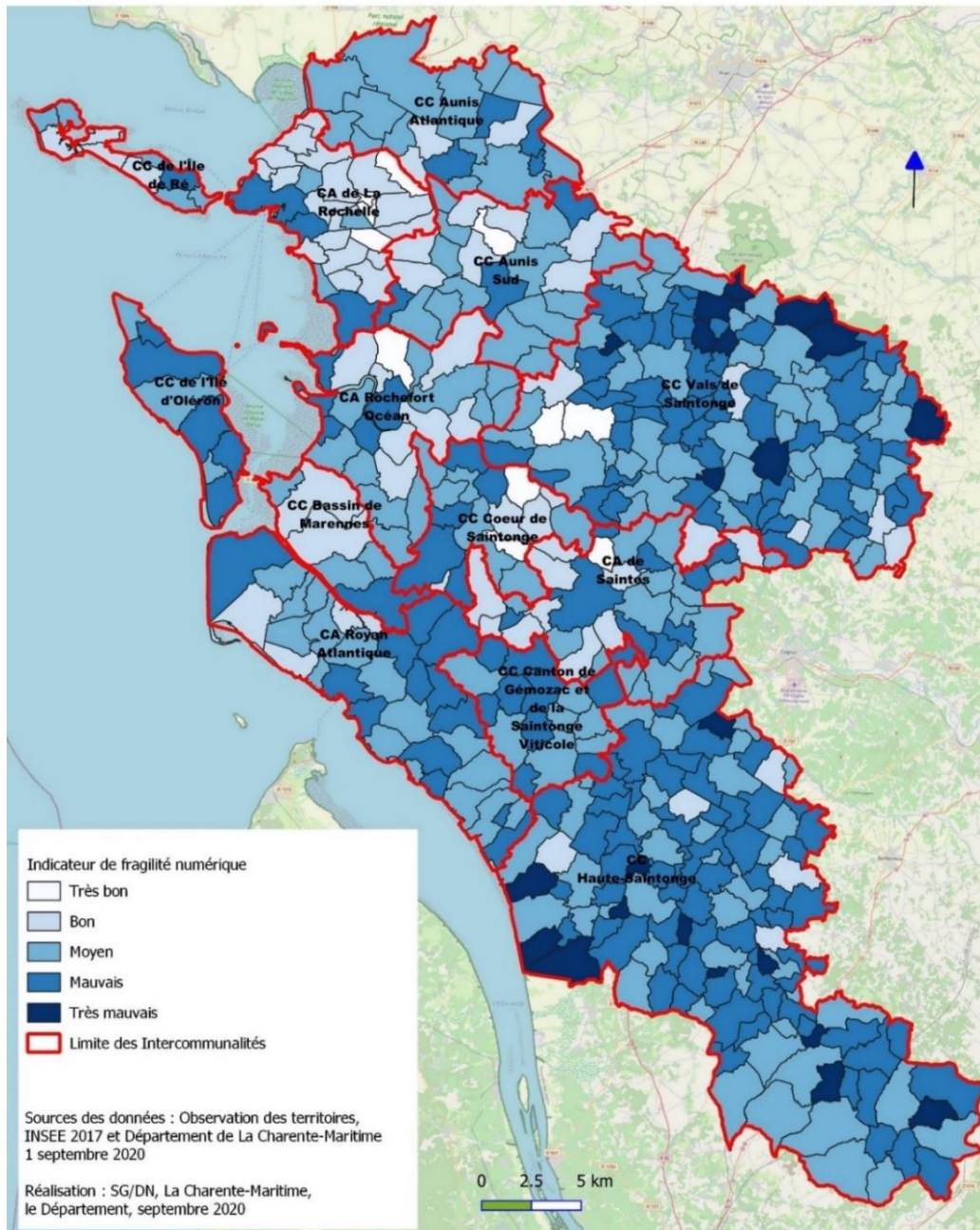
### Indicateur de fragilité sociale en Charente-Maritime



- Les zones suivantes sont particulièrement fragiles socialement : la Communauté de Communes Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge, la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge et, dans une moindre mesure, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

- La quasi-totalité des communes littorales est préservée de ce phénomène. On note une très nette démarcation de ces inégalités territoriales à la frontière de chacun des EPCI.

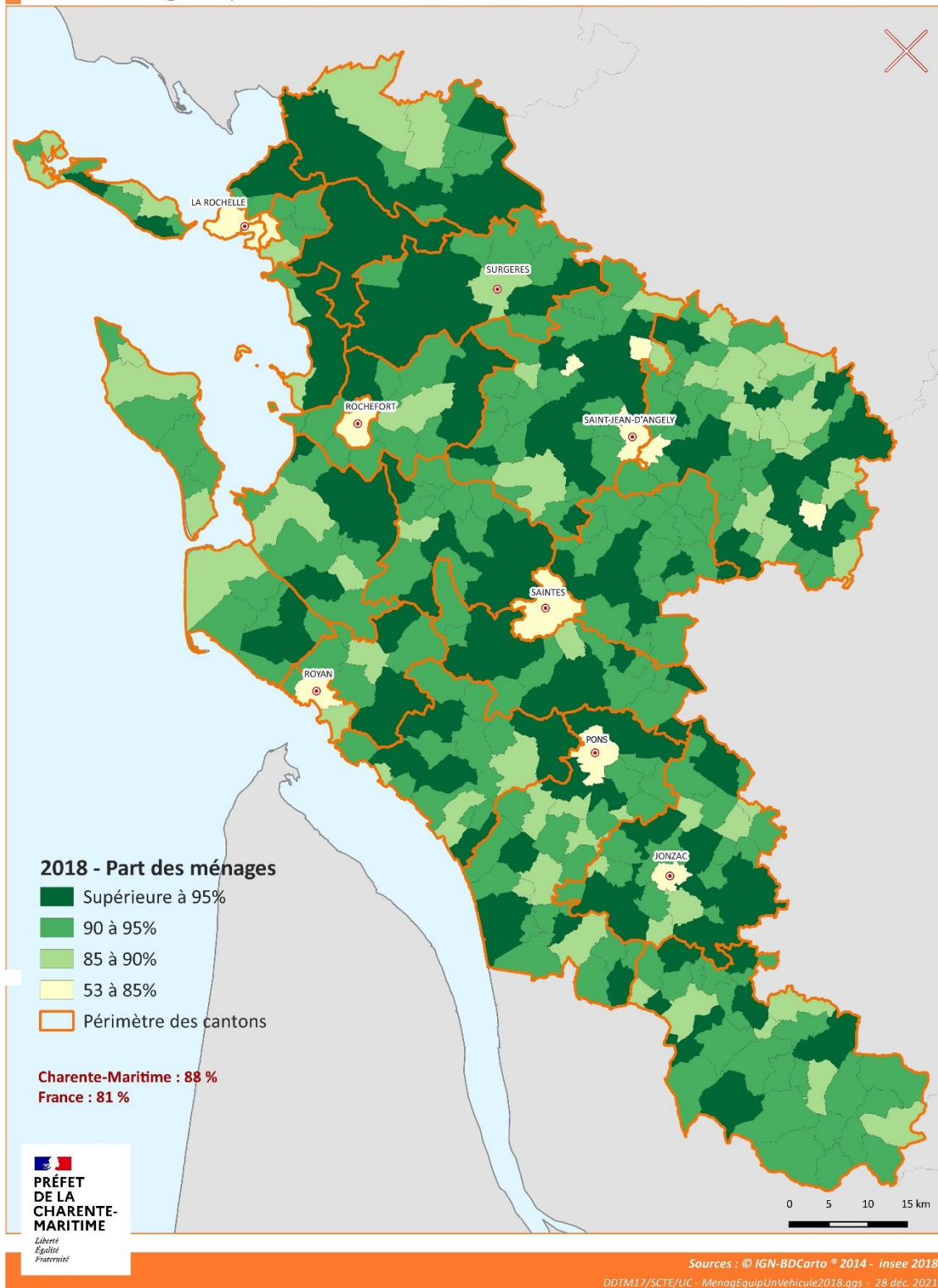




- La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge concentre la quasi-intégralité des zones très fragiles numériquement parlant.
- Un phénomène de moindre ampleur se constate dans la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté de Communes de Gemozac et de la Saintonge Viticole.
- La Communauté d'Agglomération de la Rochelle et la Communauté d'Agglomération de Rochefort apparaissent moins fragiles

## Charente-Maritime

Part des ménages disposant au moins d'un véhicule



Une grande majorité des ménages charentais-maritimes dispose d'une voiture, ce qui ne traduit pas les difficultés des composantes de ces ménages à se déplacer pour des raisons professionnelles, personnelles ou de loisirs.



## RESEAU ROUTIER DE LA CHARENTE-MARITIME







RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

La Région vous transporte

# Le réseau interurbain

**EN CHARENTE-MARITIME**

[transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

- 2537 Surgère - Matha
- 2538 Saintes - St-Jean-d'Angély
- 2929 Saintes - Pons
- 2930 Jonzac - Pons
- 3011 Saintes - Siecq
- 3015 Saintes - Montguyon - St-Aigulin
- 3016 Lorignac - Saintes

**Agences du réseau**

LA ROCHELLE Maison de la Mobilité, Place de Verdun.  
ROCHEFORT Gare SNCF, Place Françoise Dorléac.

**0970 870 870**  
APPEL NON SURTAXÉ

- |  |  |                        |
|--|--|------------------------|
| 1 1E Courçon/La Rochelle                           | 6 St-Pierre-d'Oléron / Rochefort               | 12 Royan / Saintes     |
| 2A 2B 2E Marans - Andilly / La Rochelle            | 6E St-Pierre-d'Oléron / Surgères               | 13 Rochefort / Saintes |
| 3 3E La Rochelle / Ile de Ré                       | 7 St-Pierre-d'Oléron / Rochefort / La Rochelle |                        |
| 4A La Rochelle / Surgères par Aigrefeuille d'Aunis | 8 Marennnes / Saintes                          |                        |
| 4B La Rochelle / Surgères par Le Thou              | 9 Royan / Rochefort                            |                        |
| 5 La Rochelle / Fouras Ligne estivale              | 9E Royan / Rochefort / La Rochelle             |                        |
|  | 11 St-Jean-d'Angély / Rochefort                |                        |

- 22 villes desservies par le Transport à la Demande à partir de 334 communes réparties dans 8 Communautés de Communes hors Ile de Ré.
- Lignes ferroviaires TER
- R3 Ligne routière ex-TER Angoulême-Pons
- Liaison maritime entre Fouras et l'Ile d'Aix
- Lignes scolaires ouvertes aux voyageurs

Gérez vos déplacements avec  
**MODALIS**

## 1.2 – CARTOGRAPHIE DES SERVICES

A l'issue de l'enquête réalisée auprès des Maires en 2016, des cartes thématiques ont été produites et incluses dans le SDAASP :

- un jeu de 16 cartes localise les communes dans lesquelles le service existe indépendamment de sa géolocalisation ou du temps moyen nécessaire pour y accéder,
- 2 cartes figurent le panier de services considérés comme indispensables au quotidien pour la population et les services complémentaires.

Elles ont permis d'établir une typologie des communes selon leur offre de services (communes présentant une faiblesse de l'offre et communes disposant d'une offre diversifiée).

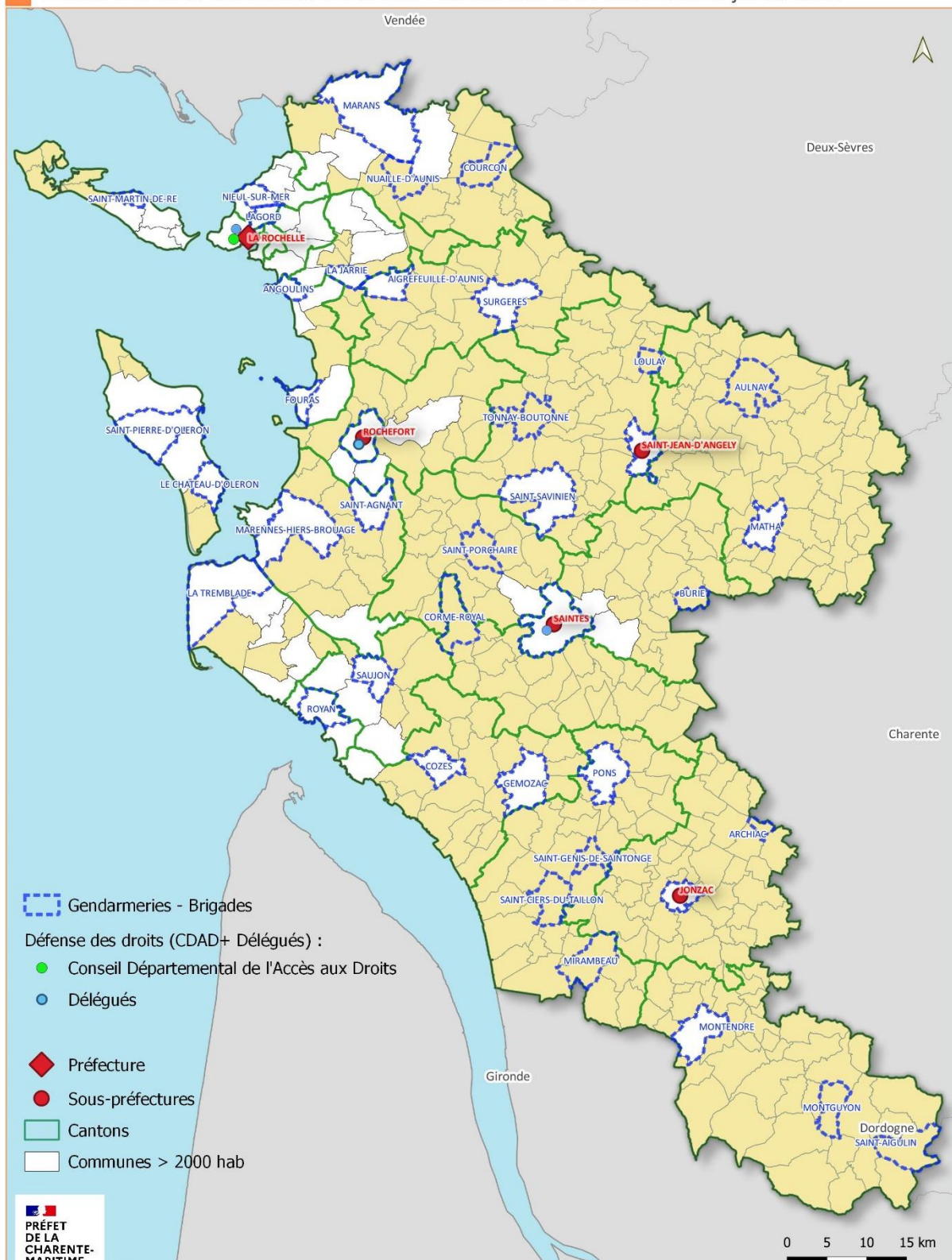
3 zones déficitaires ont ainsi été identifiées : Vals de Saintonge, Saintonge Viticole et Haute-Saintonge.

Depuis, nous avons enrichi notre analyse en nous appuyant sur :

- les cartes des services de l'Etat, du Département et des partenaires sociaux,
- la carte des communes offrant le panier de services indispensables au quotidien pour la population établie à partir de la nouvelle enquête auprès des Maires.

## Charente-Maritime

Gendarmeries et défenseurs des droits. Présence sur le territoire au 1er juillet 2021



Sources : © IGN-BDCarto © 2014 - [annuaire.service-public.fr](http://annuaire.service-public.fr)

DDTM17/SCTE/UC - P:\Observation\_Geomatique\Donnees\_par\_thematiques\SOCIO\_ECONOMIE\Atlas\_sdaasp\_2021\Gendarmeries\_2021\Gendarmeries 2021.qgz



## Charente-Maritime

Présence postale sur le territoire au 1er juillet 2021



DDTM17/SCTE/UC - P:\Observation\_Geomatique\Donnees\_par\_thematiques\SOCIO\_ECONOMIE\Atlas\_sdaosp\_2021\laPoste\_2021\laPoste\_2021.qgz

## Charente-Maritime

### Présence DDFIP et Buralistes



DDTM17/SCTE/UC - P:\Observation\_Geomatique\Donnees\_par\_thematiques\SOCIO\_ECONOMIE\Atlas\_sdaasp\_2021\DDFIP\_buraliste\_2021\DDFIP\_buraliste\_2021.qgz



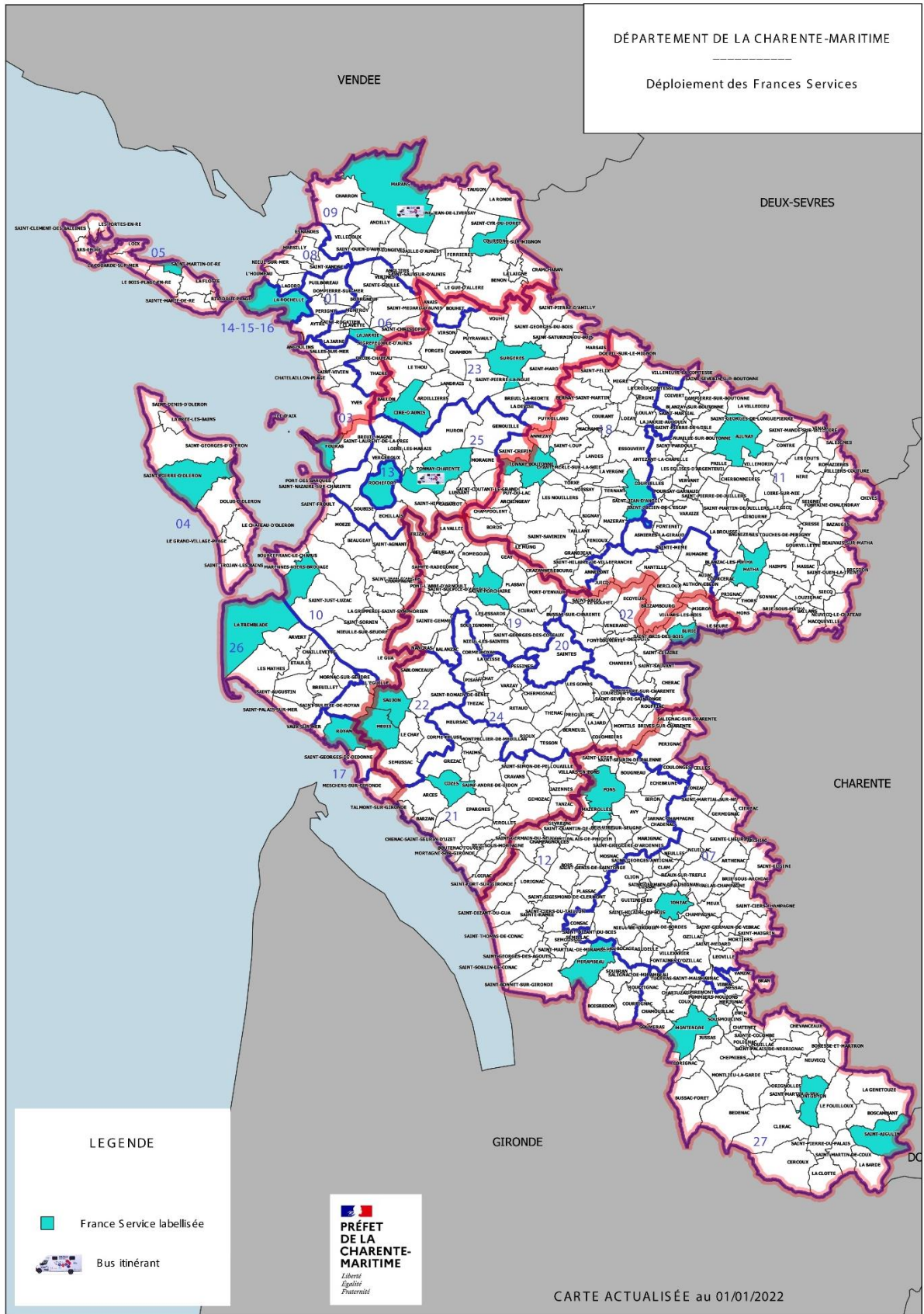
## SERVICES DU DEPARTEMENT



Chaque charentais-maritime est à moins de 30 minutes d'un lieu d'accueil du Département.



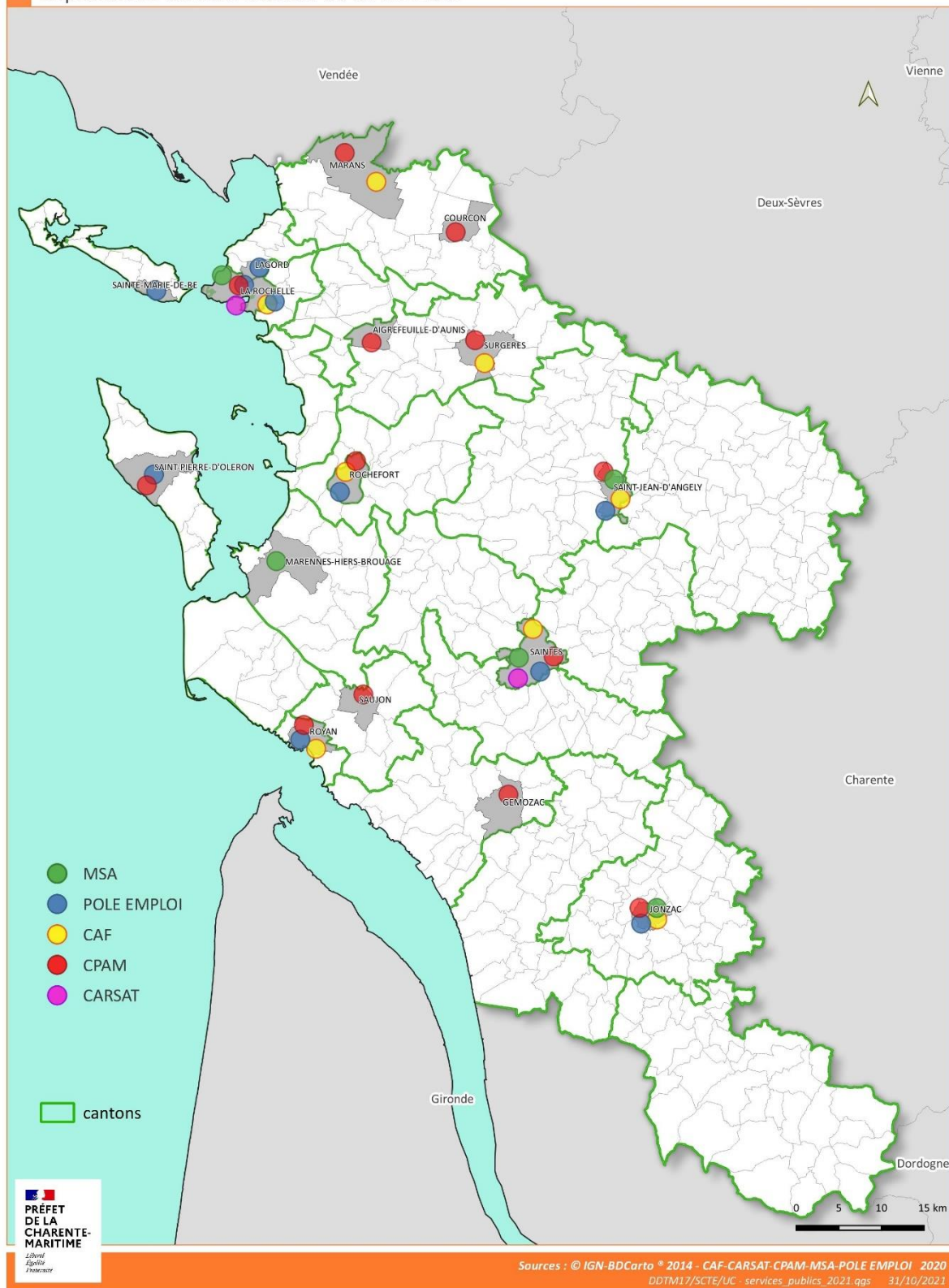
# SERVICES DES PARTENAIRES SOCIAUX



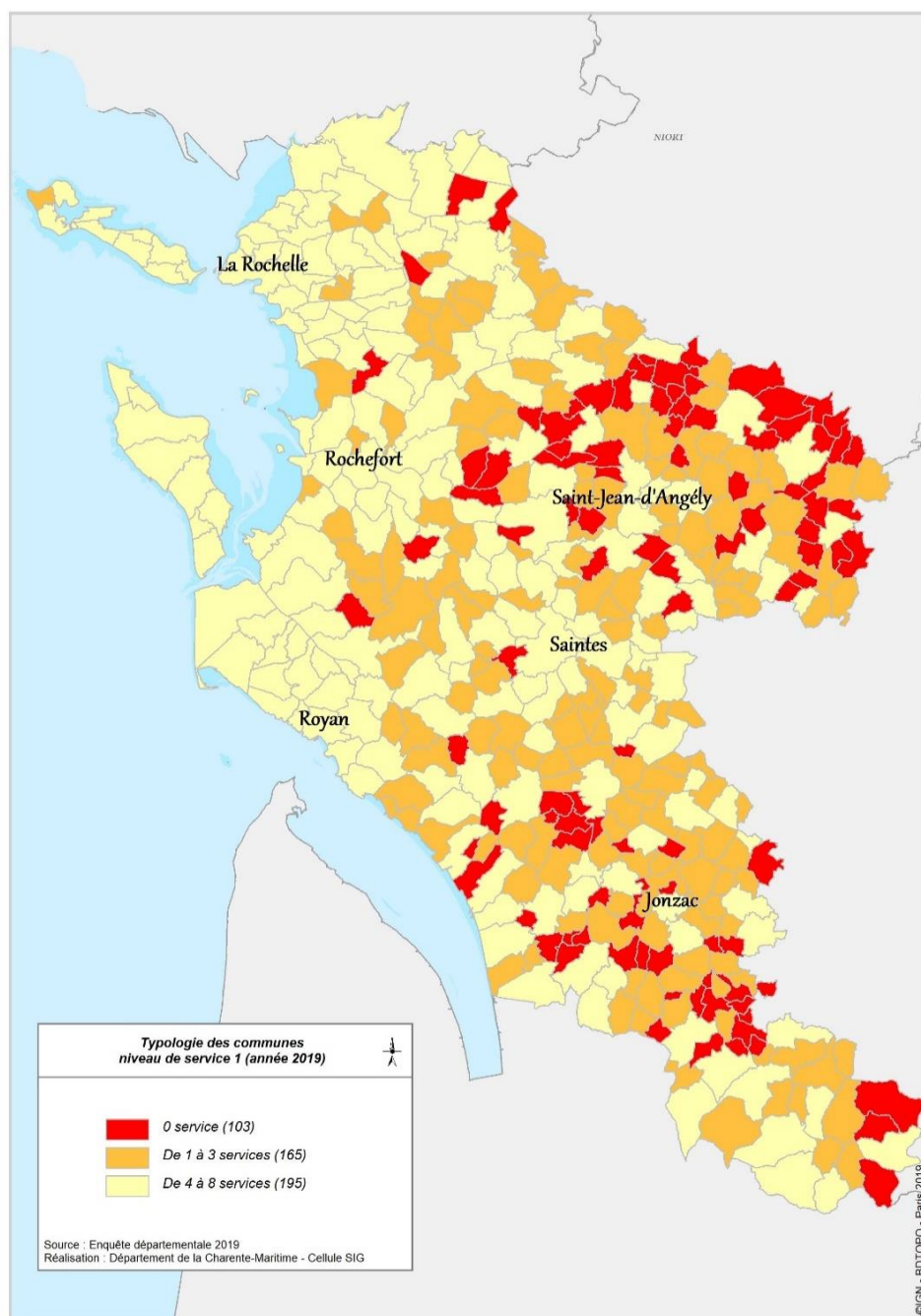
# SERVICES DES PARTENAIRES SOCIAUX

## Charente-Maritime

Implantation Services sociaux au 31-10-2021



## PANIER DE SERVICES DU QUOTIDIEN selon enquête 2019 auprès des Maires



En 2019, nous avons réalisé une nouvelle enquête auprès des Maires, ce qui a permis d'actualiser la cartographie des communes offrant le panier de services considérés comme indispensables au quotidien pour la population (boulangerie, service postal, multiple rural, médecin généraliste, pharmacie, infirmier, école élémentaire et école maternelle).

L'évolution de l'offre de services dans les zones déficitaires identifiées est relativement stable par rapport à 2016. Selon les enquêtes réalisées auprès des Maires, en 2019, les Communes sans services sont au nombre de :

- 28 en Vals de Saintonge (contre 27 en 2016)
- 32 en Haute Saintonge (contre 28 en 2016)
- 5 en Saintonge Viticole (contre 4 en 2016)



Ce constat ne permet toutefois pas de confronter l'offre et la demande de services.

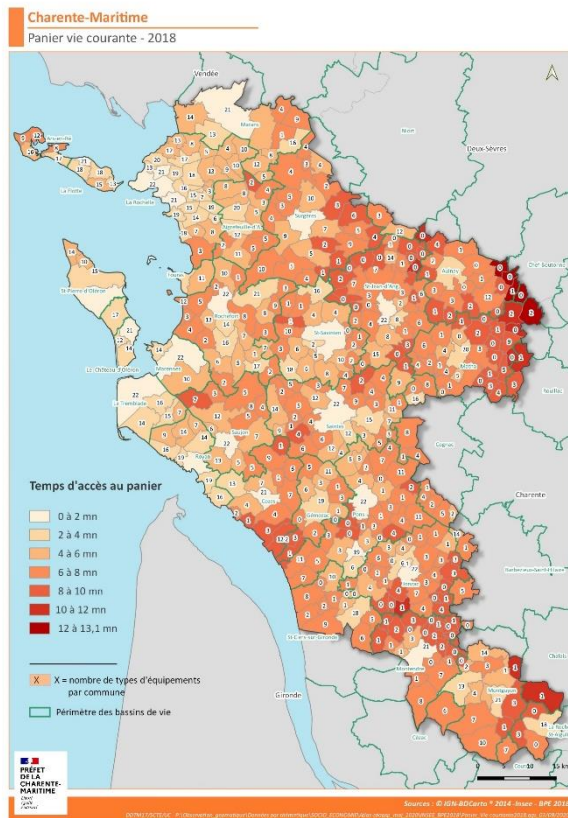
Une analyse par typologie de population apparaît plus pertinente.

Ainsi, l'INSEE recense l'existence d'une offre de service non seulement pour le panier de vie courante mais également pour un panier jeune, un panier parent et un panier sénior. Il est ainsi possible de mesurer l'adéquation entre l'offre existante et la nature des populations majoritaires dans les zones couvertes par cette offre.

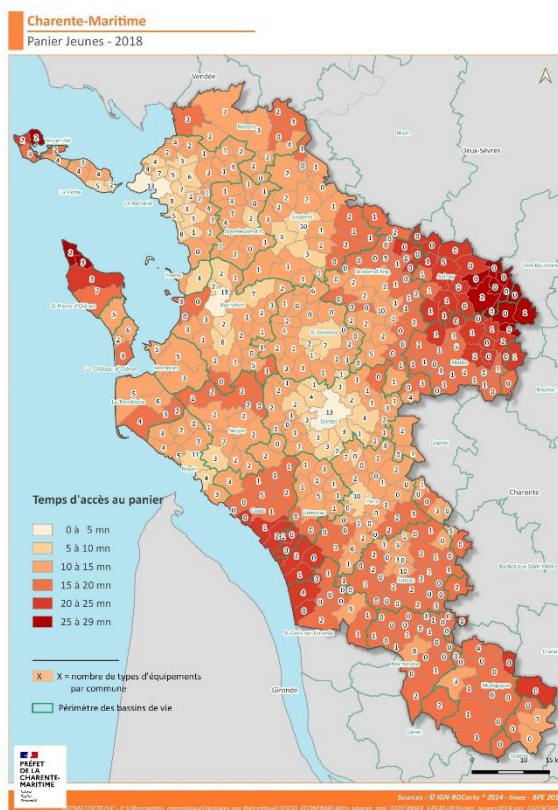
## COMPOSITION DES PANIERS INSEE

<p><b>1 - Panier vie courante</b></p> <p>Banque Caisse d'épargne Bureau de poste, relais poste, agence postale Police, gendarmerie Écoles de conduite Coiffure Restaurant Boulangerie Épicerie, supérette Supermarché Station-service Librairie papeterie journaux École maternelle École élémentaire Collège Médecin omnipraticien Chirurgien-dentiste Infirmier Pharmacie Laboratoire d'analyses médicales Personnes âgées - service d'aide Garde enfants d'âge préscolaire Salle ou terrain multisports</p>	<p><b>2 - Panier jeunes</b></p> <p>Agence de proximité Pôle emploi (APE) Agence travail temporaire Écoles de conduite Centre formation d'apprentis (hors agriculture) Maternité Spécialiste Gynécologie médicale Gare sous convention avec conseils régionaux Bassin de natation Tennis Athlétisme Plateau extérieur ou salle multisports Salle ou terrain spécialisé Cinéma</p>
<p><b>3 - Panier parents</b></p> <p>Agence de proximité Pôle emploi (APE) École maternelle École élémentaire Collège Lycée enseignement général - technologique Lycée enseignement professionnel Spécialiste Pédiatrie Orthophoniste Orthoptiste Garde enfants d'âge préscolaire Enfants handicapés - soins à domicile Spécialiste Gynécologie médicale Sage-femme Maternité Urgence Gare sous convention avec conseils régionaux Bassin de natation Tennis Athlétisme Plateau extérieur ou salle multisports Terrains de grands jeux Salle ou terrain spécialisé</p>	<p><b>4 - Panier séniors</b></p> <p>Magasin d'optique Médecin omnipraticien Infirmier Masseur kinésithérapeute Spécialiste Cardiologie Pharmacie Laboratoire d'analyses médicales Urgence Personnes âgées - hébergement Personnes âgées - soins à domicile Personnes âgées - service d'aide Bassin de natation Tennis Boulodrome Plateau extérieur ou salle multisports Cinéma</p>

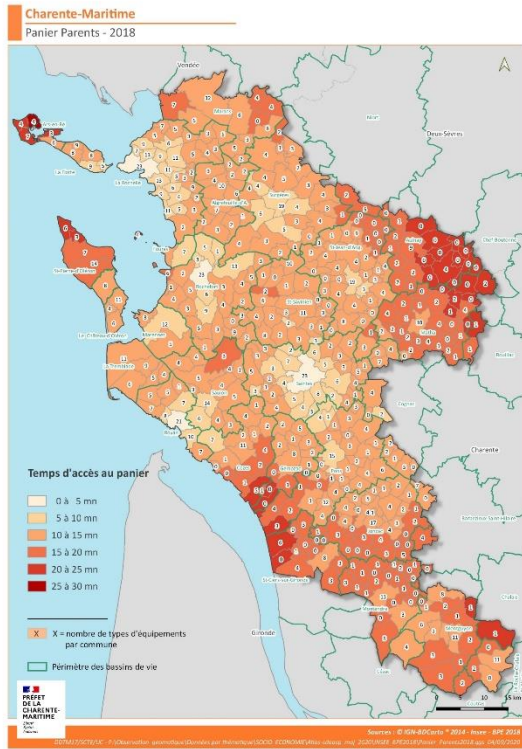
## TEMPS D'ACCES AU PANIER « VIE COURANTE »



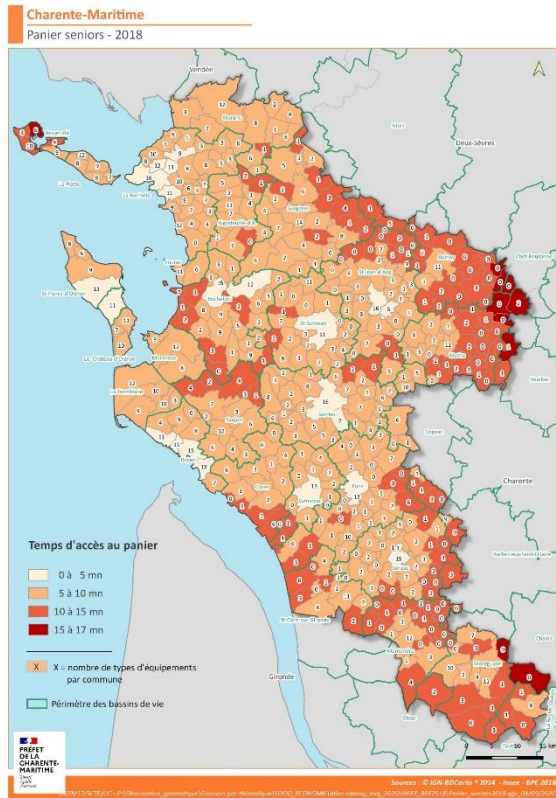
## TEMPS D'ACCES AU PANIER « JEUNES »



# TEMPS D'ACCES AU PANIER « PARENTS »



# TEMPS D'ACCES AU PANIER « SENIORS »







## **2. BILAN DU PLAN D' ACTIONS**

### **à mi-parcours**



ORIENTATIONS	ACTIONS
<b>1- Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation</b>	1-1 Mettre en place un observatoire départemental de veille relatif aux projets de suppression de services publics
	1-2 Mettre en place un partenariat avec le réseau des Chambres consulaires pour assurer le suivi des risques de cessation d'activité
	1-3 Mettre en place une veille avec les partenaires pour le suivi des évolutions de leurs implantations
	1-4 Accompagner les communes et EPCI dans leurs projets pour le maintien ou l'implantation de services du quotidien
	1-5 Exercer le pouvoir d'alerte du Préfet
	1-6 Déployer la fonction contact de la gendarmerie
<b>2- Améliorer l'accès aux services dans les zones déficitaires</b>	2-1 Identifier des sites d'implantation complémentaires pour des services du quotidien
	2-2 Définir un partenariat avec les communes et les EPCI
	2-3 Étudier les actions envisageables avec les partenaires
	2-4 Élargir l'accès aux services départementaux
	2-5 Améliorer l'accessibilité des services destinés à la jeunesse en milieu rural par des actions éducatives concertées
<b>3- Déployer l'accès aux services de santé</b>	3-1 Inciter à l'installation des professionnels de santé
	3-2 Établir des contrats locaux de santé avec les EPCI volontaires
	3-3 Développer des actions de prévention et d'accompagnement hors les murs
<b>4- Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement et proximité des établissements</b>	4-1 Mettre en place une veille sur l'évolution des effectifs et des fermetures de classes
	4-2 Accompagner la restructuration du réseau des écoles des territoires ruraux volontaires
	4-3 Cibler l'attribution des subventions en tenant compte des réorganisations
	4-4 Assurer la qualité de l'environnement éducatif dans les collèges
<b>5- Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés</b>	5-1 Développer l'accès au haut-débit et très haut-débit
	5-2 Cartographier les espaces numériques publics
	5-3 Soutenir le déploiement d'espaces numériques
	5-4 Créer un réseau de médiateurs numériques
	5-5 Soutenir la création de MSAP mobiles
	5-6 Améliorer le contact avec la gendarmerie via la brigade numérique
<b>6- Faciliter la mobilité nécessaire à l'accès aux services</b>	6-1 Développer les aires de covoiturage
	6-2 Accompagner les différents acteurs pour mettre en place des moyens de transports solidaires
	6-3 Organiser des ateliers de la mobilité locale
	6-4 Développer les cheminements doux
	6-5 Soutenir l'électromobilité



# BILAN

## Orientation 1

*Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation*



Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

A ACTUALISER

### BILAN A MI-PAROURS FICHE-ACTION n° 1- 1 :

Mettre en place un observatoire départemental de veille relatif aux projets de suppression de services publics

<b>Objectifs</b>	Veiller à maintenir une présence équitable des services publics sur l'ensemble du Département
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etat</li><li>• Département</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• EPCI,</li><li>• Communes</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Edition d'une carte annuelle</li></ul>

Le Préfet a réuni le Comité Départemental d'Accès aux Services Publics (CDASP) les 9 septembre 2019 et 9 octobre 2020 en présence des Sous-Préfets, des représentants du Département, de l'Association des Maires, du Comité Départemental d'Accès au Droit, de la Banque des Territoires, du Groupe La Poste, des Défenseurs des droits et de tous les partenaires France Services, services de l'Etat et acteurs sociaux (DDFIP, CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Pôle Emploi).

Ces réunions ont permis à l'Etat de faire le point sur la mise en œuvre de sa nouvelle politique France Services (FS) lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en particulier sur les implantations des France Services (FS), la création de la ligne directe FS à titre expérimental et les actualités du réseau.

La Carte des France Services est actualisée au fur et à mesure des labellisations.

30 FS sont labellisées au 1er janvier 2022 suite à un processus rigoureux.

Les agents fournissent un accueil de 1er niveau et les partenaires sont en back office si besoin. Les partenaires peuvent aussi effectuer des permanences régulières au sein des France-services et ponctuelles, en fonction des actualités.

Dans le cadre de la mise à jour 2022 du SDAASP, une fiche action rassemblera les fiches 1-1 et 1-3 pour tenir compte de la nouvelle gouvernance autour du Comité Départemental d'Accès aux Services Publics. Elle doit être actualisée pour tenir compte du programme France Services dont l'objectif s'inscrit dans ceux du SDAASP.

## Annexe à la Fiche action 1-1



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

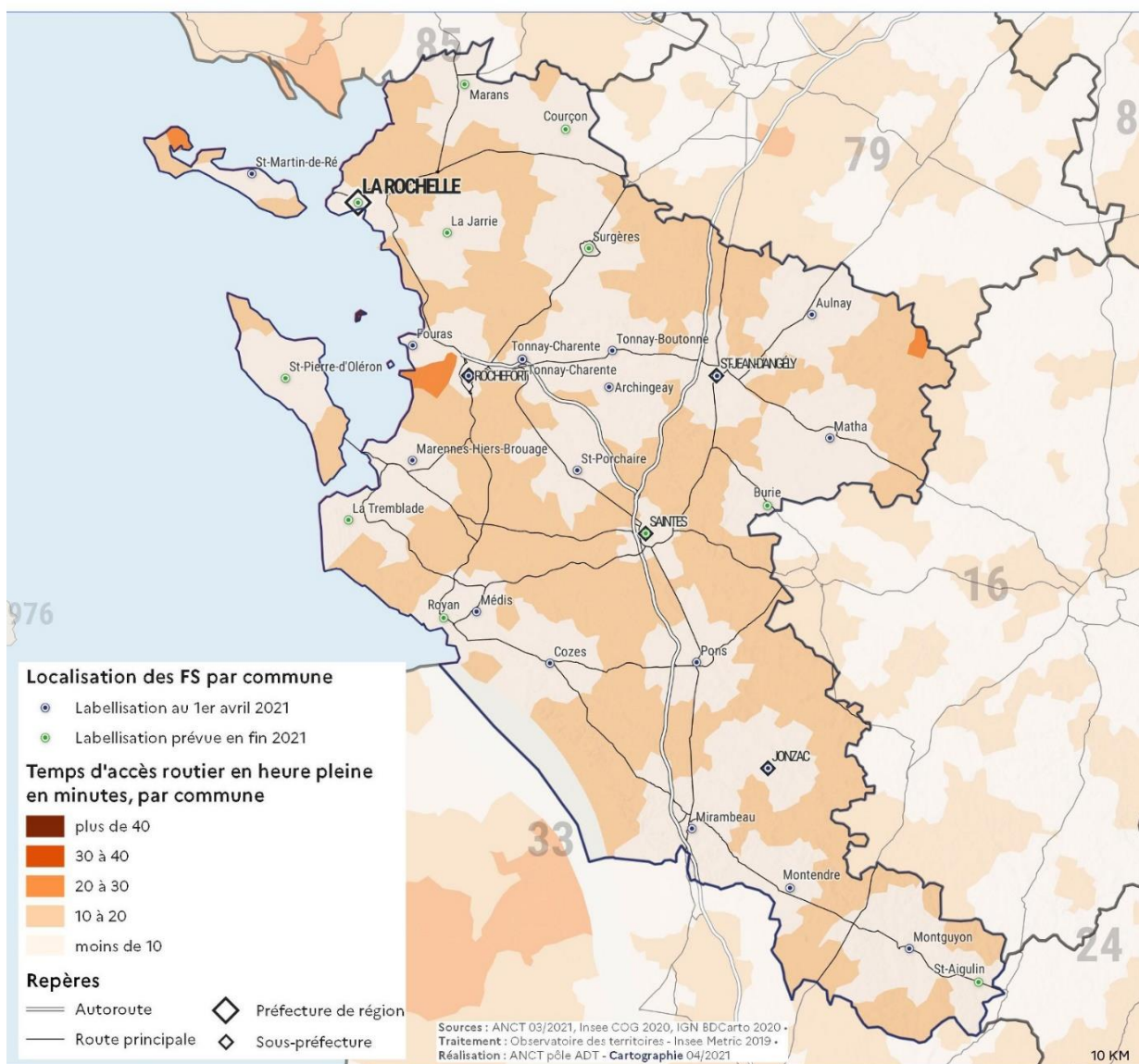
**AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**

Déploiement des France services

### Temps d'accès routier

en heure pleine, estimé pour fin 2021

**CHARENTE-MARITIME (17)**



## Annexe à la Fiche action 1-1



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

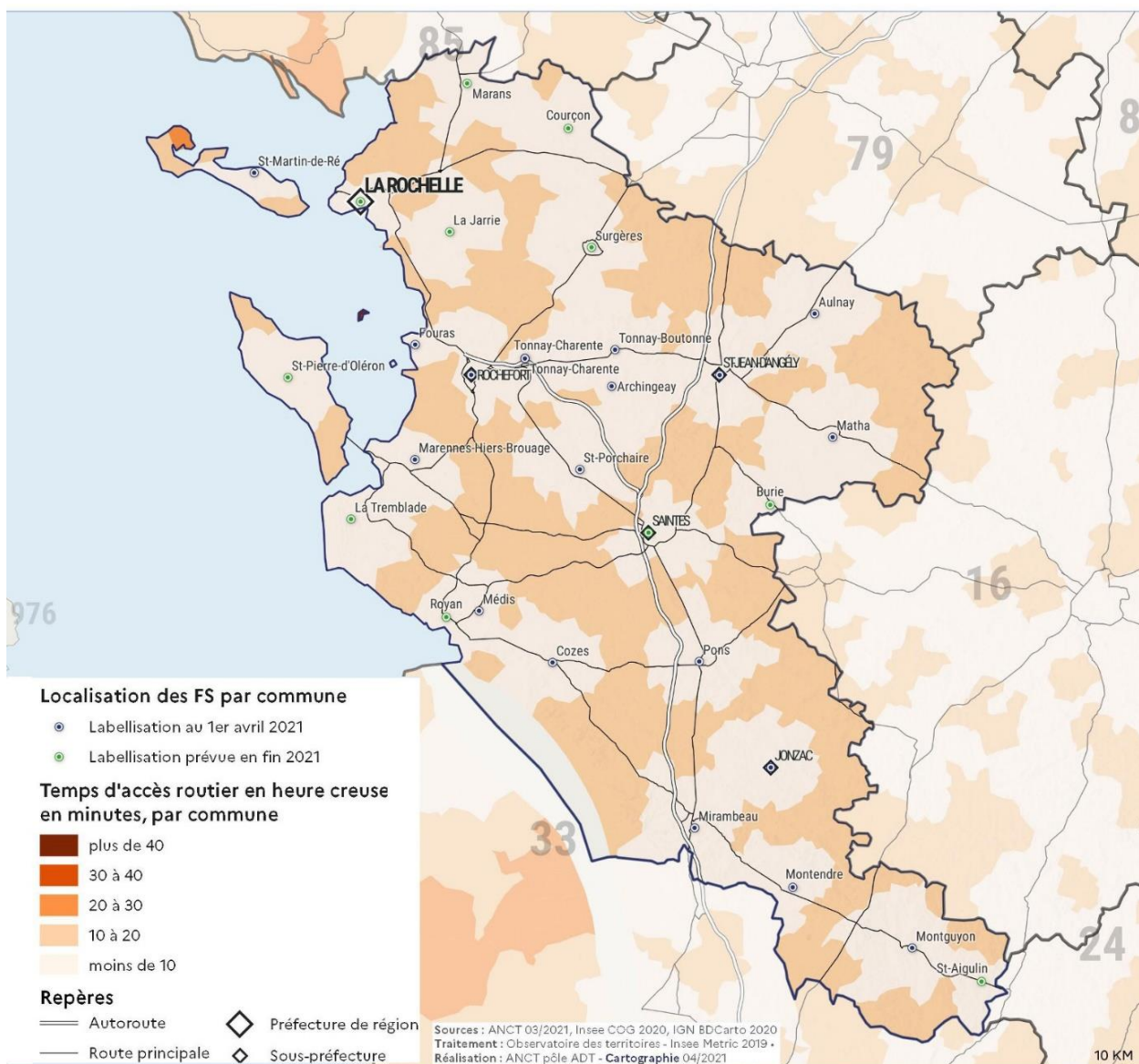
AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Déploiement des France services

### Temps d'accès routier

en heure creuse, estimé pour fin 2021

**CHARENTE-MARITIME (17)**



Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

A ACTUALISER

## BILAN A MI-PAROURS FICHE ACTION N°1-2

Mettre en place un partenariat avec le réseau des chambres consulaires pour assurer le suivi des risques de cessation d'activité

<b>Objectifs</b>	Anticiper les risques de fermetures de commerces de proximité et de première nécessité
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Département et Etat</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bilan annuel</li><li>• Nombre, typologie et localisation des commerces fermés</li></ul>

Le travail partenarial engagé avec le réseau consulaire a permis d'établir qu'il serait impossible de bâtir un système d'alerte permettant de détecter les risques de fermeture de commerce à l'échelle de la Charente-Maritime à partir des déclarations des gestionnaires de commerces. Ils ne communiquent que rarement sur les difficultés qu'ils rencontrent. La plupart du temps, ces difficultés ne sont connues qu'au stade de l'ouverture de procédures collectives donc trop tardivement pour pouvoir constituer une alerte préventive.

La Chambre de Commerce est cependant en capacité de disposer de données géolocalisées sur l'ensemble des commerces. Elle peut nous transmettre, sur demande, des informations concernant l'âge de l'entreprise ou de son dirigeant. Elle dispose également de moyens permettant de localiser les commerces concurrents.

Le système d'alerte proposé à l'issue des réflexions engagées avec la Chambre pourrait donc s'appuyer sur la production de cartes isométriques des services de proximité.

Les commerces suivants : boulangerie, Alimentation / multiservices, Bar, Tabac, Presse sont retenus comme objet d'analyse.

En retenant un temps d'accès à ces services en 15 minutes en véhicule motorisé, il est possible de dresser des cartes mettant en lumière, le cas échéant, les zones « blanches » ; zones à partir desquelles l'accès aux services du quotidien n'est pas avéré. Ainsi, les zones de vigilance apparaissent de façon évidente.

Une analyse pourrait être faite à partir de données, disponibles auprès de la Chambre :

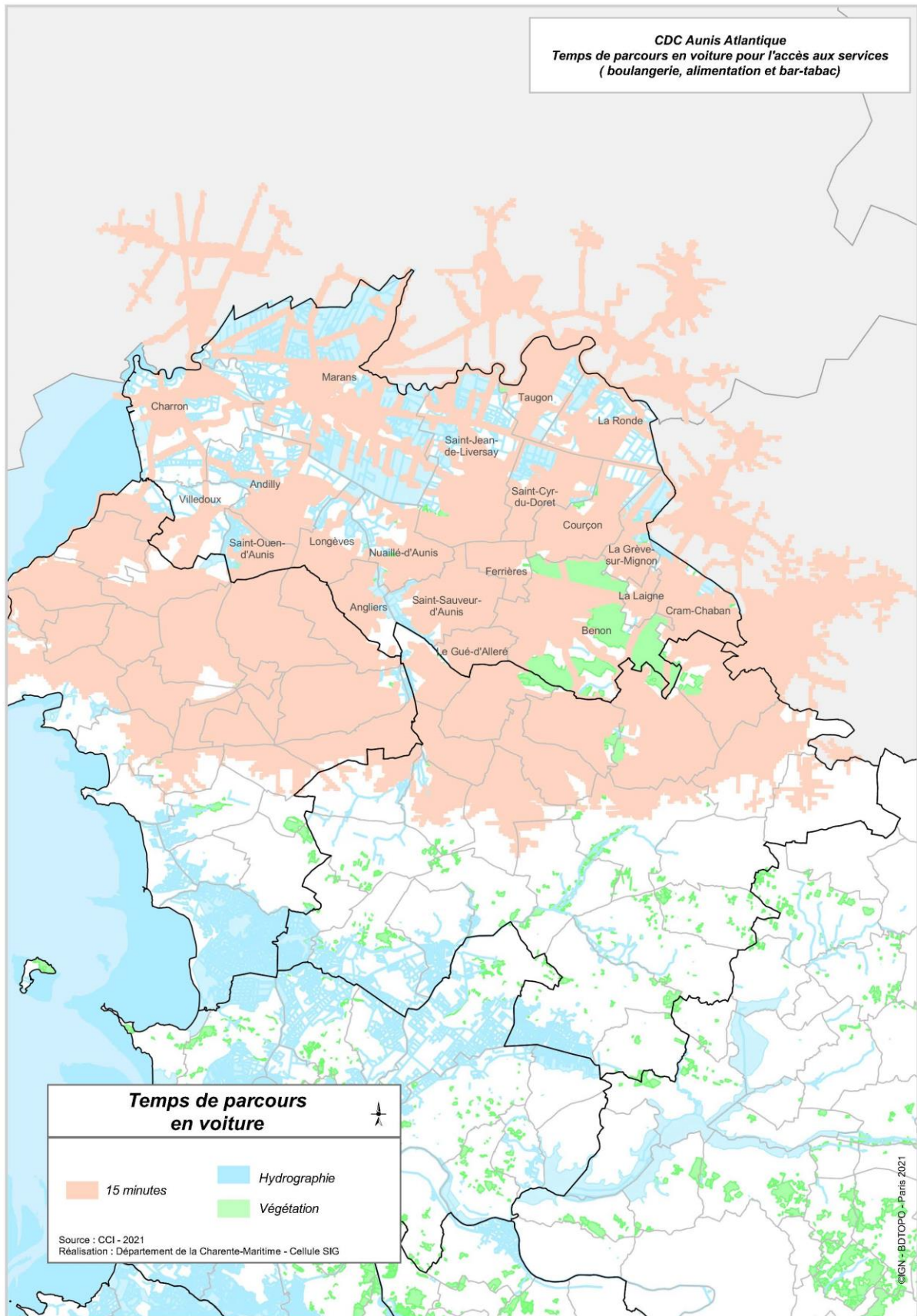
- les commerces les plus récents réputés plus fragiles,
- les commerces dont le dirigeant est âgé et sur lesquels pèse le risque de disparition faute de transmission,
- les commerces soumis à une concurrence importante.

En 2022, les cartographies réalisées ont mis en lumière l'absence de zones de carence (sur les cartes, les zones bleues d'hydrographie, vertes de végétation ou blanches ne présentent aucune urbanisation) : chaque charentais-maritime est à moins de 15 minutes d'un commerce de 1<sup>ère</sup> nécessité.

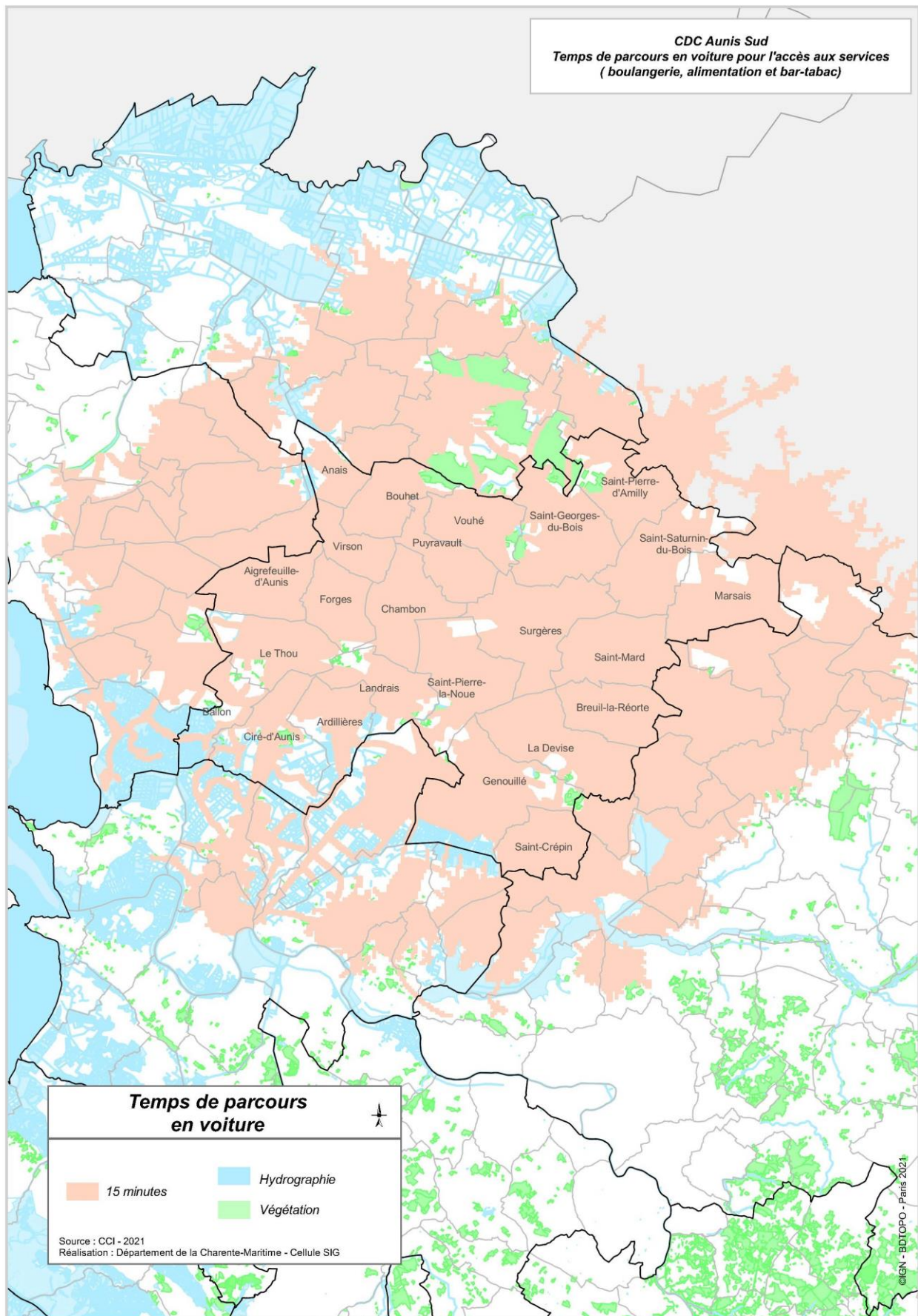
Dans le cadre de la mise à jour 2022 du SDAASP, cette fiche-action doit être modifiée pour prendre en compte toute nouvelle donnée géolocalisée disponible.



## Annexe à la Fiche action 1-2

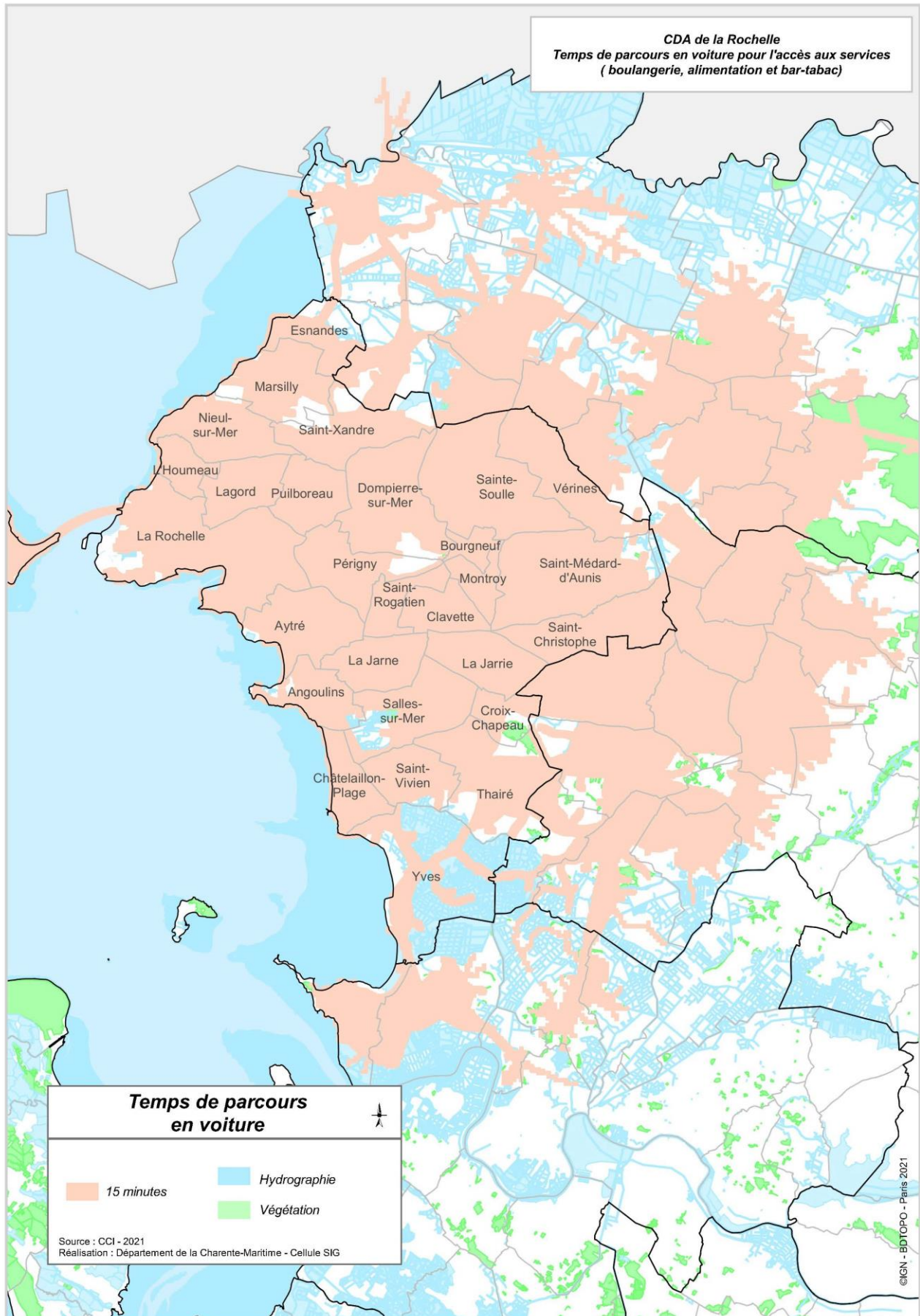


## Annexe à la Fiche action 1-2





## Annexe à la Fiche action 1-2



## Annexe à la Fiche action 1-2

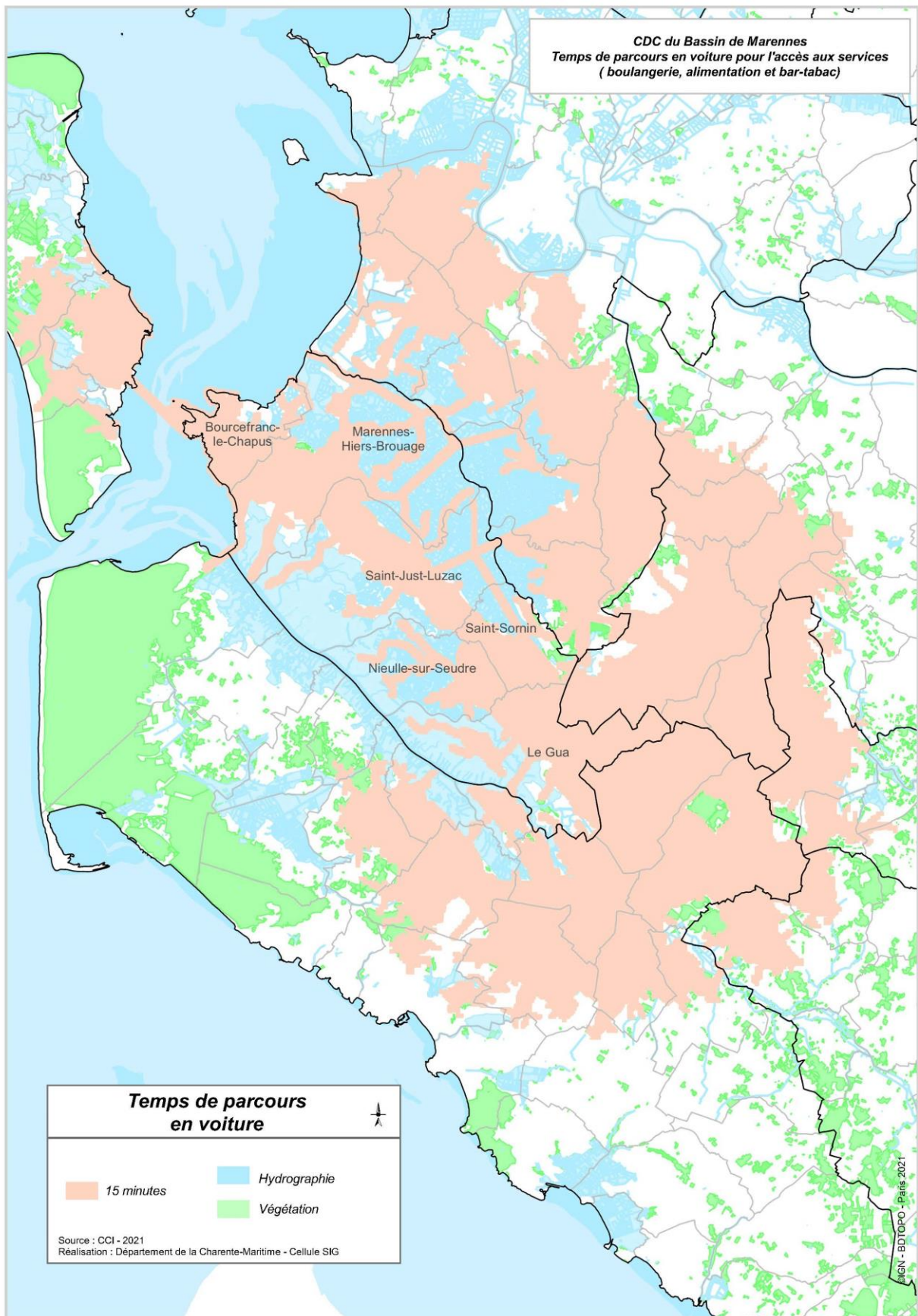




## Annexe à la Fiche action 1-2

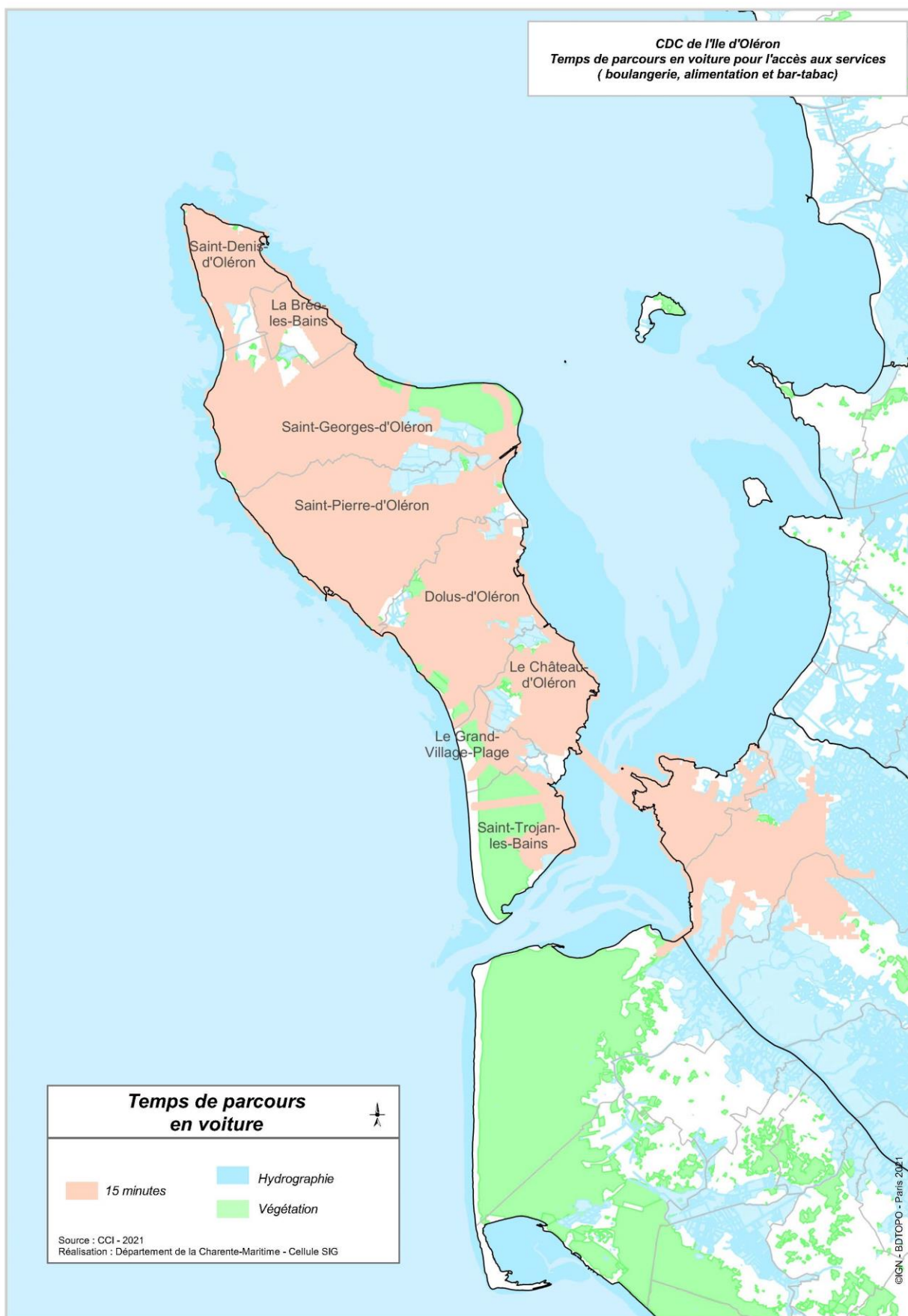


## Annexe à la Fiche action 1-2

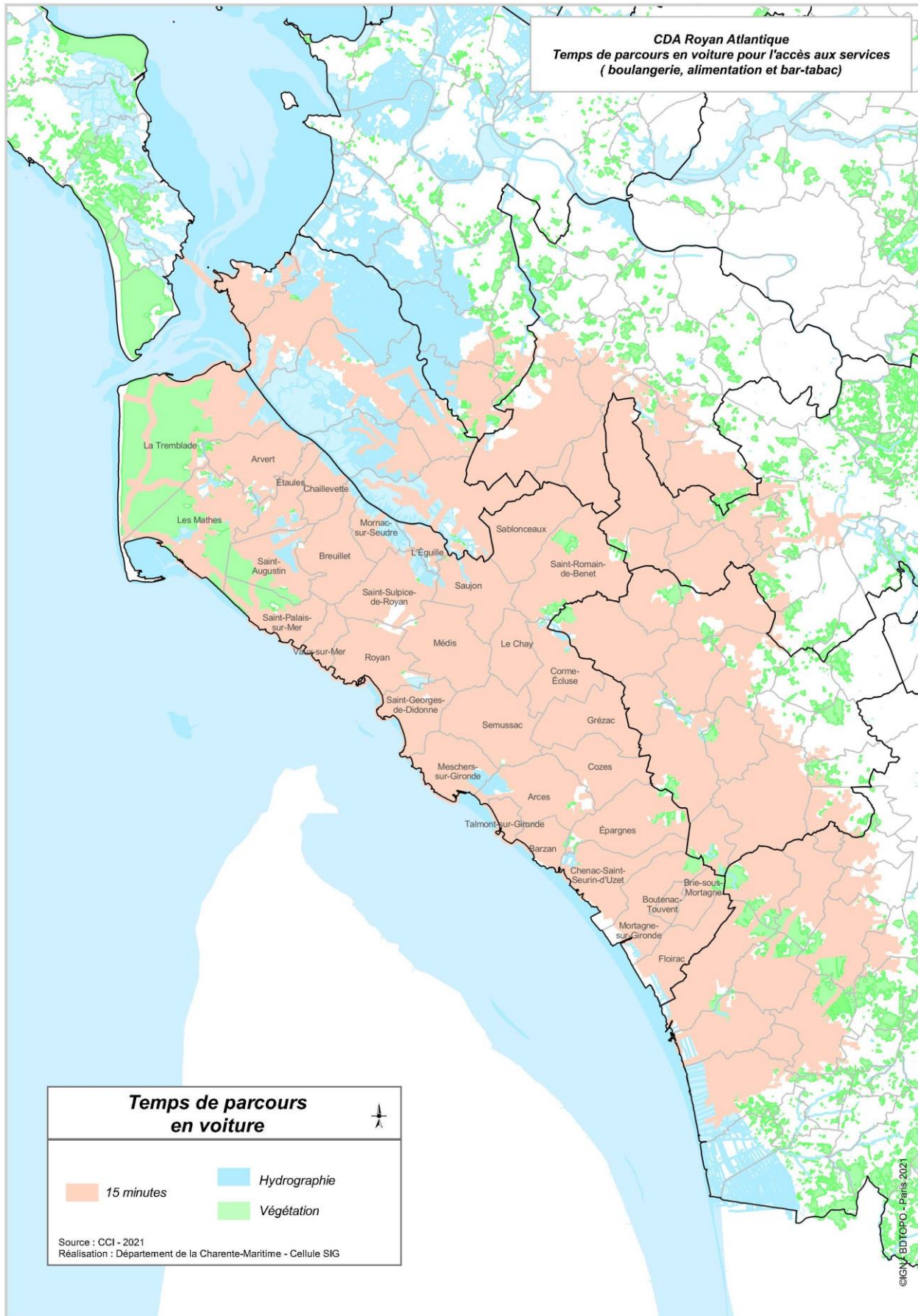




## Annexe à la Fiche action 1-2

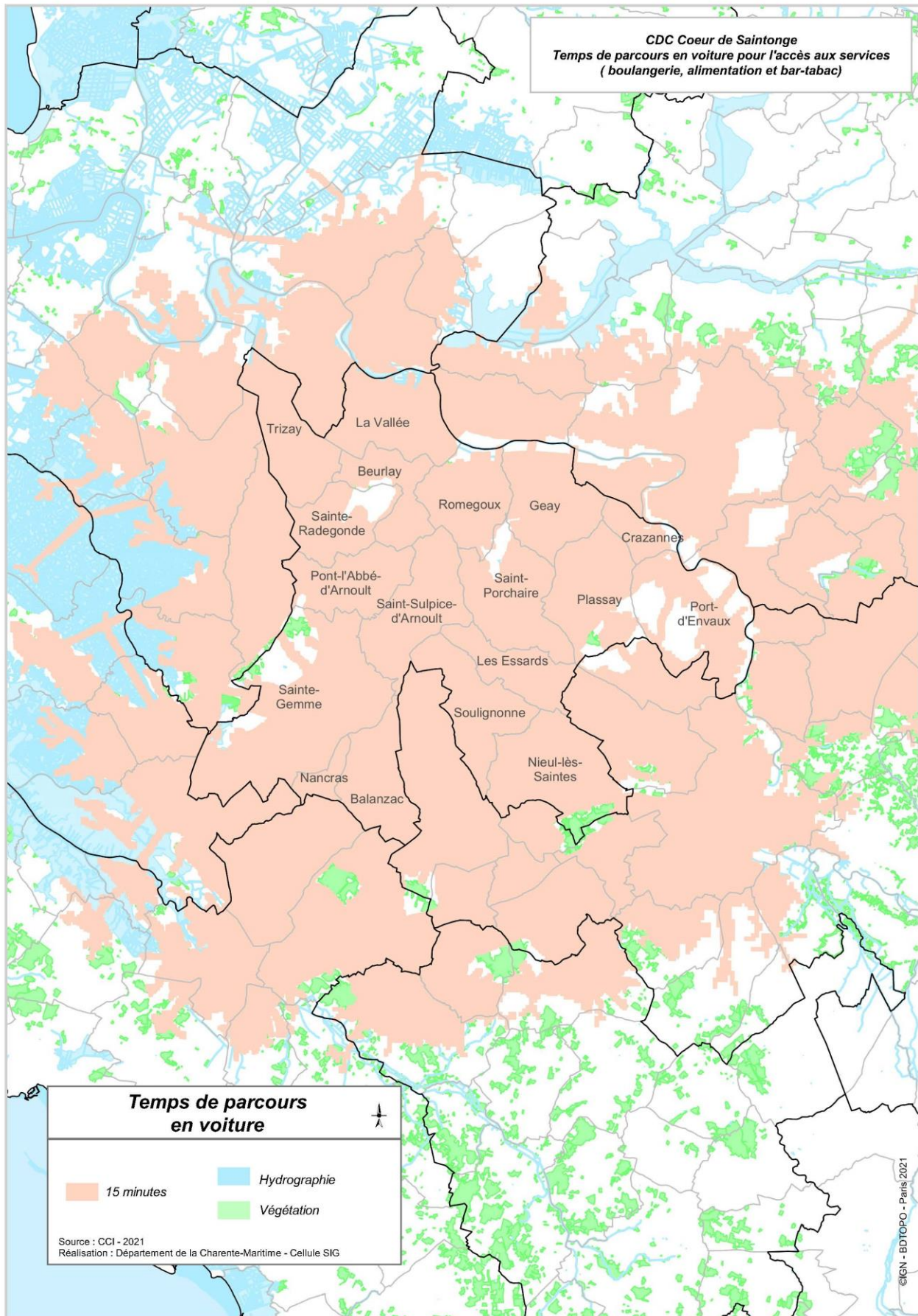


## Annexe à la Fiche action 1-2



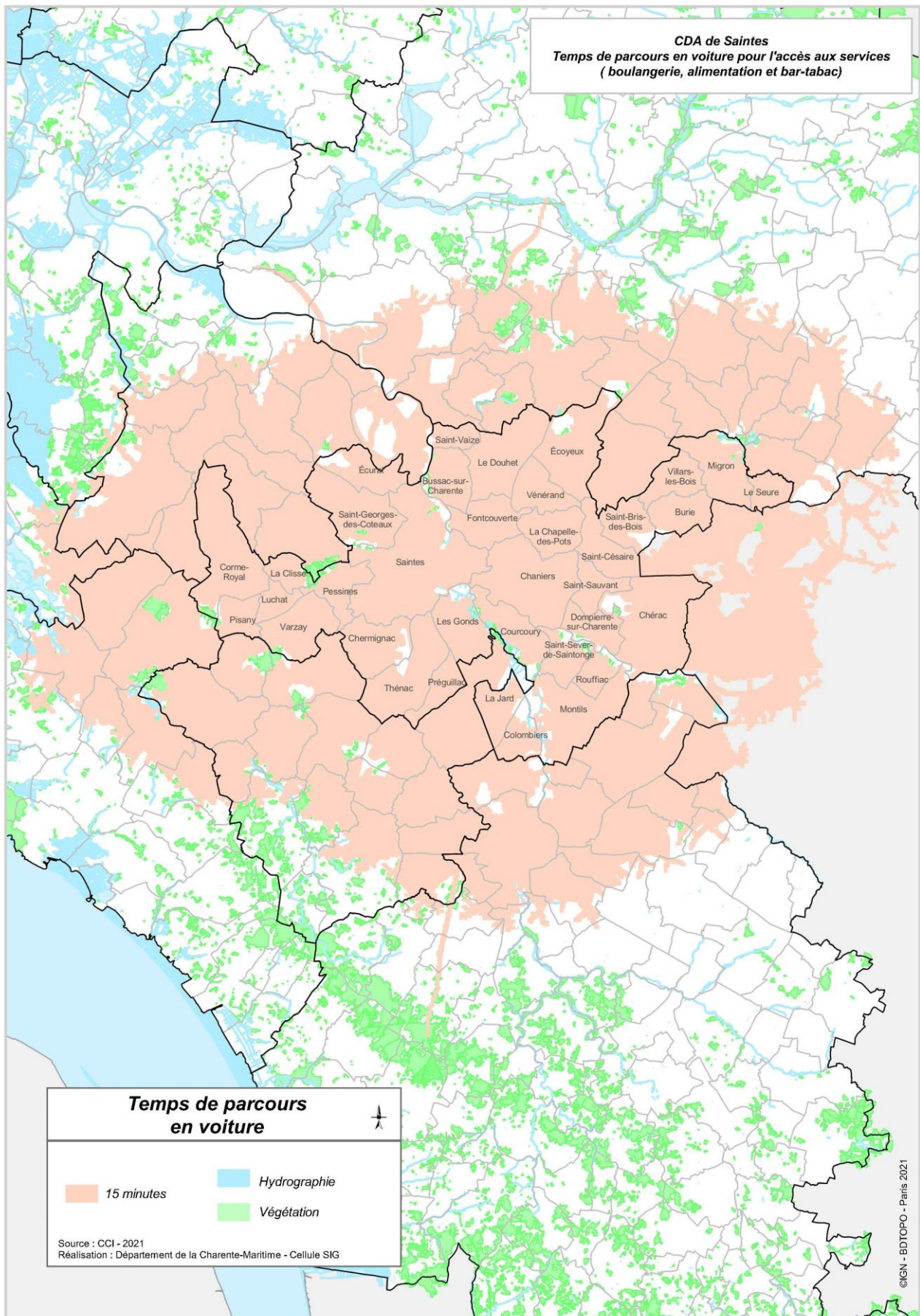


## Annexe à la Fiche action 1-2



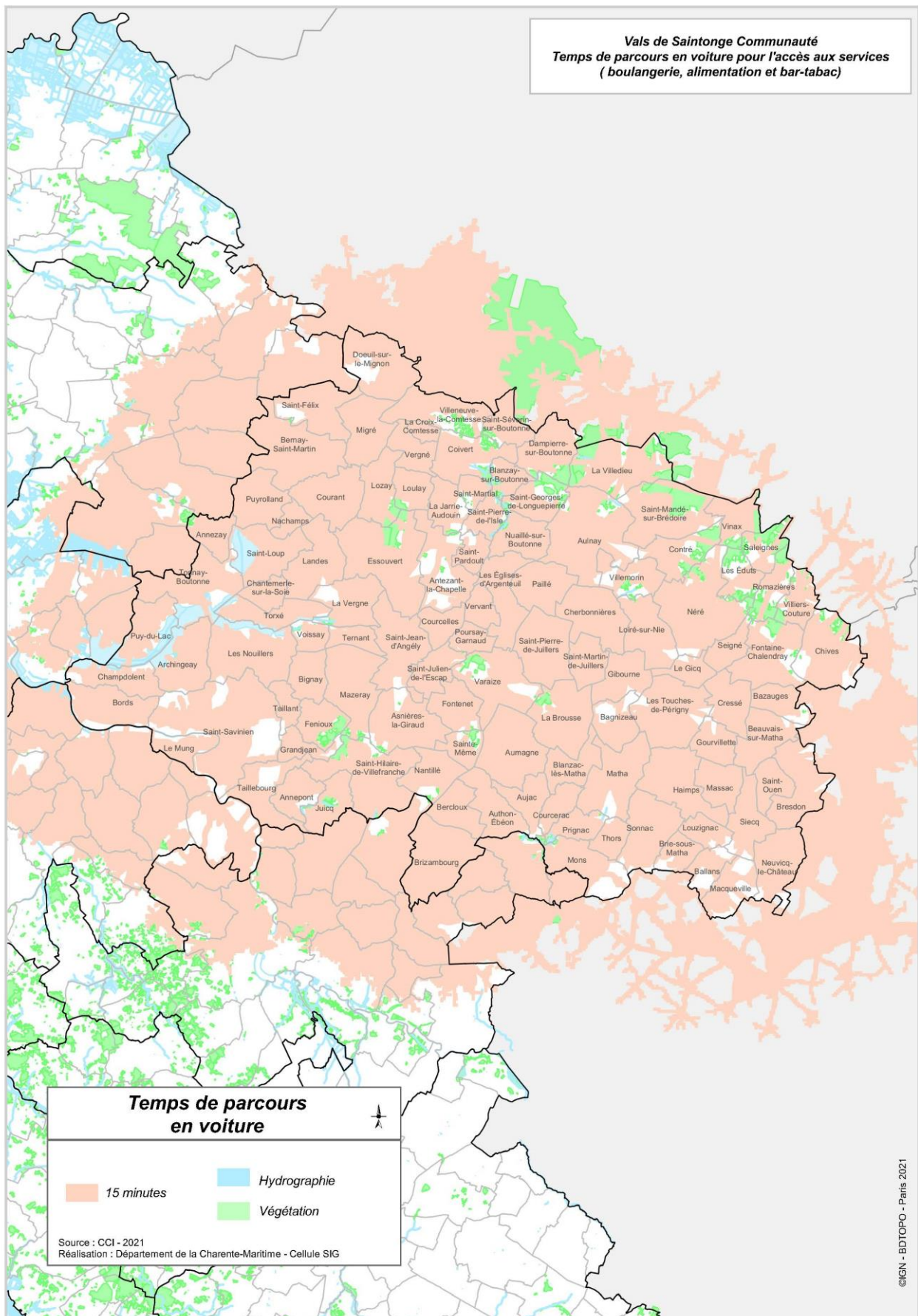


## Annexe à la Fiche action 1-2



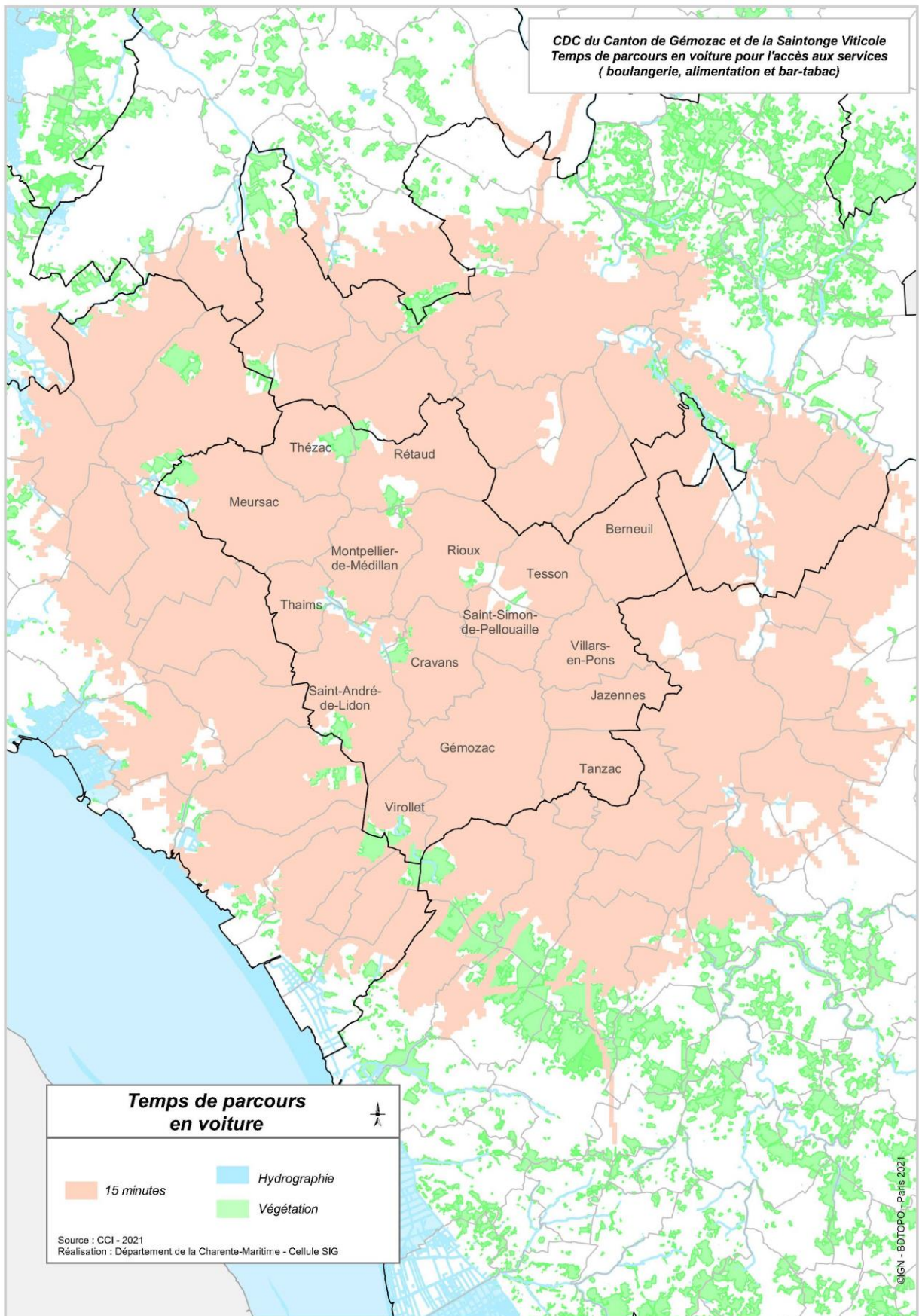


## Annexe à la Fiche action 1-2



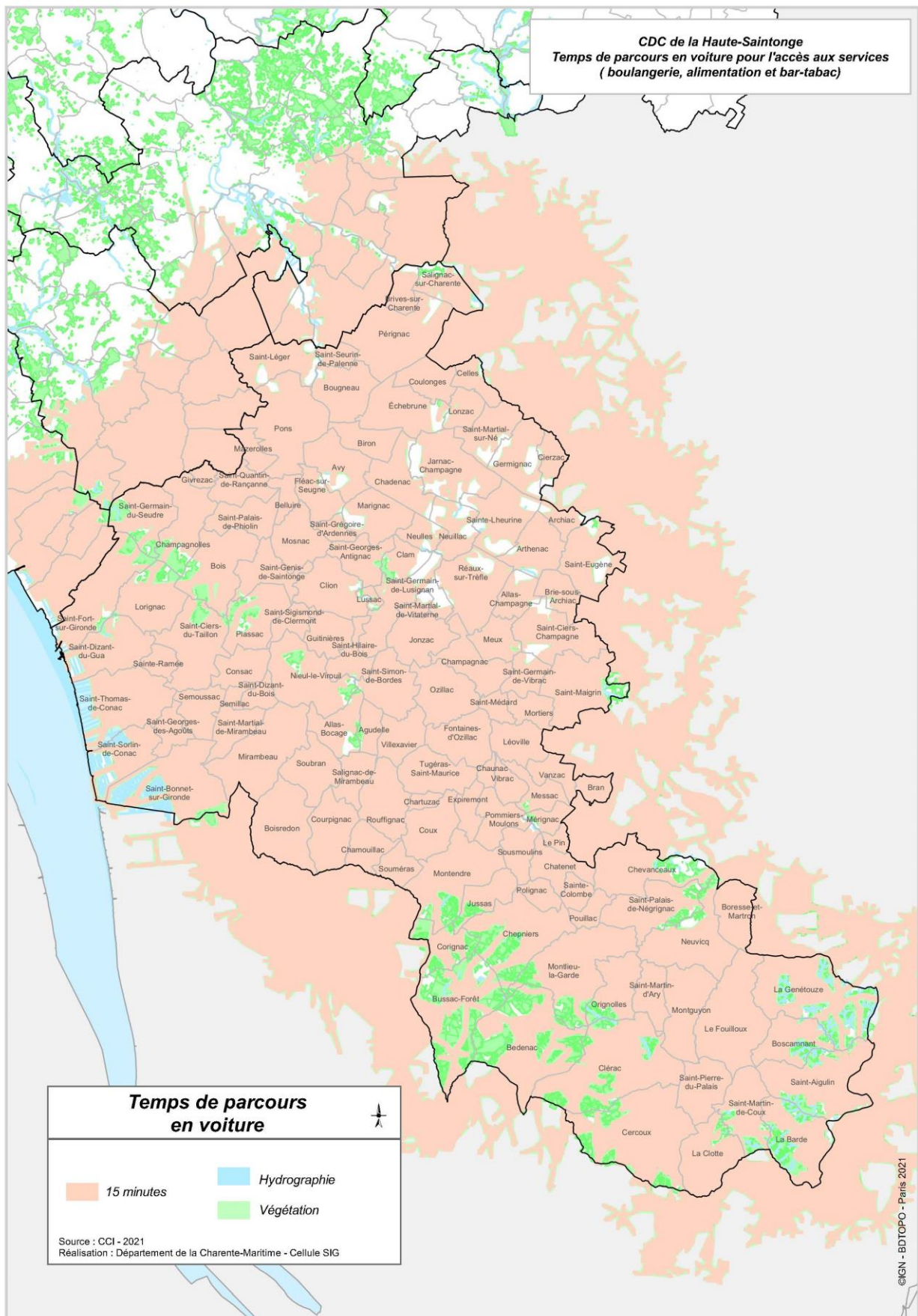


## Annexe à la Fiche action 1-2





## Annexe à la Fiche action 1-2



Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

**BILAN A MI-PAROURS  
FICHE-ACTION n° 1- 3 :**

Mettre en place une veille avec les partenaires pour le suivi des évolutions de leurs implantations

<b>Objectifs</b>	Anticiper les évolutions des positionnements géographiques des partenaires (CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, MSA, La Poste)
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État</li><li>• Département (en collaboration avec les communes)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, MSA, La Poste.</li><li>• Communes</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'implantations (antennes, agences, permanences)</li><li>• Édition d'une carte annuelle</li></ul>

Cette veille complète celle de la fiche 1-1 relative aux projets de réorganisation de services publics sur tout le territoire. Elle fait donc l'objet d'un bilan commun.

Dans le cadre de la mise à jour 2022 du SDAASP, cette fiche-action sera fusionnée avec la fiche 1- 1.

Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

<b>BILAN A MI-PAROURS FICHE-ACTION n° 1-4 :</b>	
Accompagner les Communes et EPCI dans leurs projets pour le maintien ou l'implantation de services du quotidien	
<b>Objectifs</b>	Cibler le maintien ou la création de services marchands ou non marchands par l'intermédiaire des différents dispositifs d'aides mis en place par le Département
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Département</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• EPCI / Communes</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre, typologie et localisation des demandes de subvention</li><li>• Évolution annuelle du montant de l'investissement</li></ul>

Les dispositifs départementaux de subvention accompagnent les Communes depuis de nombreuses années. L'Assemblée départementale dédie chaque année un budget aux projets communaux concourant au maintien ou à la création de services aux publics ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie des charentais-maritimes.

En 2020, les domaines d'interventions ont été élargis avec la prise en compte des travaux d'aménagement de bâtiments communaux destinés à accueillir une structure France Services ou un espace numérique lié à l'inclusion numérique.

Depuis 2018, ont été soutenus :

- 339 projets communaux en matière de maintien ou de création de services (mairies, France Services, commerces, agences postales, Centre de Première Intervention, sanitaires, crèches, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, garderies périscolaires, offices de tourisme, salles des fêtes) pour un montant de plus de 11,5 M€,
- 841 projets relatifs au cadre de vie (ruelles, venelles, parvis, aires de jeux, espaces verts, enfouissement de réseaux) pour un montant de 6 M€.

Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

**BILAN A MI-PARCOURS  
FICHE-ACTION n° 1-5 :**

Exercer le pouvoir d'alerte du Préfet

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Anticiper et coordonner les modifications d'implantations des services de l'État et de ses opérateurs</li></ul>
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etat (Préfet)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Secrétariats généraux des ministères</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'activations de la procédure de signalement</li></ul>

La possibilité d'exercer le pouvoir d'alerte du Préfet pour un arbitrage interministériel existe et il n'y a pas eu besoin d'y recourir depuis la création du SDAASP.



Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

<b>BILAN A MI-PARCOURS</b> <b>FICHE-ACTION n° 1-6 :</b> Déployer la fonction contact de la gendarmerie	
<b>Objectifs</b>	Renforcer la proximité des gendarmes avec la population
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Groupement de gendarmerie départementale</li></ul>
<b>Partenaires</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	

La fonction contact de la Gendarmerie a été mise en œuvre dans le département avec la planification, partout sur le territoire, de patrouilles de contact des gendarmes auprès des commerçants, responsables associatifs, population. En 2019, une seconde initiative a vu le jour dans l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély avec la création de brigades foraines, notamment les jours de marché.

La déclinaison de la fonction contact (l'une des 4 fonctions de la police de sécurité du quotidien) au sein du groupement de la Charente-Maritime se poursuit et elle est pleinement intégrée dans les contrats opérationnels des commandants de compagnie.

Déployée localement par des dispositifs opérationnels souples et adaptés aux réalités des territoires, la fonction contact se traduit au quotidien par une visibilité accrue de l'action de gendarmerie, par une appropriation territoriale durable et des échanges fructueux avec la population.

L'accueil du public est assuré dans toutes les brigades, avec ou sans rendez-vous. Un accueil renforcé et une prise en charge de qualité des victimes de violences intrafamiliales sont effectifs sur l'ensemble des arrondissements depuis le mois de septembre 2020.

Pour 2019 :

- 95 801 missions de prévention de proximité incluant la fonction contact ont été réalisées,
- 10 465 contacts pris avec des maires ou des élus municipaux,
- 4 587 chefs d'entreprise ainsi que 13 772 commerçants vus,
- Violences IntraFamiliales : 1 056 victimes (attention dispositif de prise en charge spécifique mis en place en septembre 2020 seulement).

Pour 2020 :

- 109 378 missions de prévention de proximité réalisés,
- 9 413 contacts pris avec des maires ou des élus municipaux,
- 4 352 chefs d'entreprise ainsi que 13 995 commerçants vus,
- Violences IntraFamiliales (VIF) : 1 350 victimes accueillies et prises en charge.

Pour 2021 (au 25/10) :

- 108 597 missions de prévention de proximité réalisées,
- 6 831 contacts pris avec des maires ou des élus municipaux,
- 3 677 chefs d'entreprises ainsi que 13 115 commerçants vus,
- Violences IntraFamiliales : 1 569 victimes (soit une évolution de + 16.6 %).

Dans le cadre de la mise à jour du SDAASP, cette fiche-action sera renumérotée 1-3.

## BILAN Orientation 2

*Améliorer l'accès aux services dans les zones déficitaires*

**A ACTUALISER**

## **BILAN A MI-PAROURS FICHE-ACTION n° 2-1 :**

Identifier des sites d'implantation complémentaires pour des services du quotidien

<b>Objectifs</b>	Définir un temps d'accès maximum à chaque service de premier niveau figurant sur les cartes thématiques afin d'assurer une équité pour tous les usagers.
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Département</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Communes</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cartographie mise à jour annuellement</li></ul>

L'enquête 2019 auprès des Communes a permis de dresser la carte des Communes comportant une faiblesse de l'offre et une accessibilité limitée aux services de niveau 1.

L'évolution de nos modalités de recueil d'informations, qui s'appuient sur les bases de données géolocalisées, permet désormais de produire une cartographie isochrone des services relevant du « panier service du quotidien » de l'INSEE.

Le choix de :

- retenir les composantes du panier INSEE (normé) plutôt que celles de notre enquête 2016 permet une actualisation facilitée,
- étudier le temps d'accès aux services plutôt que la simple existence du service à l'échelle communale permet de disposer de données plus exploitables,
- raisonner en temps d'accès maximum (15 mn en voiture) permet de dresser des cartes mettant en lumière les zones « blanches » distantes des services de plus de 15 mn.

Toutefois, la fréquence de la disponibilité de ces éléments suit la périodicité des études de l'INSEE. Nous disposons des données concernant l'année 2018 mais pas encore de données plus récentes.

Afin de disposer malgré tout d'informations concernant les services dans les zones déficitaires des cartographies isométriques sont réalisées pour les services, en particulier marchands (voir fiche 1-4).

Force est de constater que les zones déficitaires de 2016 ne constituent plus une référence au regard des éléments d'analyse apportés par la production de cartes isométriques attestant de la proximité, en voiture, des services de niveau 1.

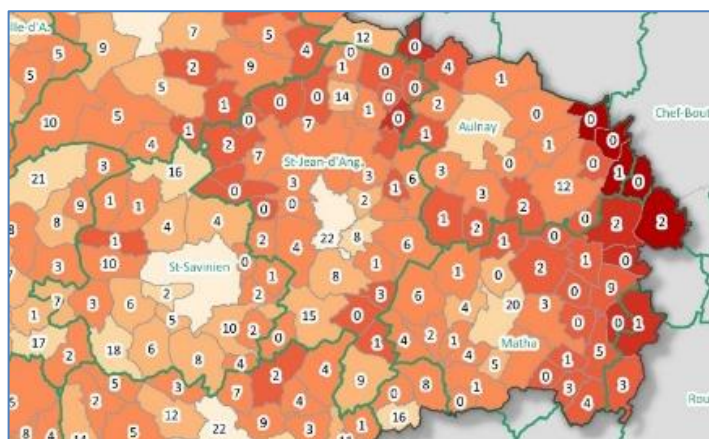
A ce stade, les enquêtes auprès des Maires ne viseront plus à recenser l'ensemble des services mais porteront sur l'étude de problématiques particulières identifiées grâce aux cartes isométriques, réalisées à partir des données consulaires.

Dans le cadre de la mise à jour 2022 du SDAASP, la fiche-action 2-1 sera précisée en fonction des données disponibles.



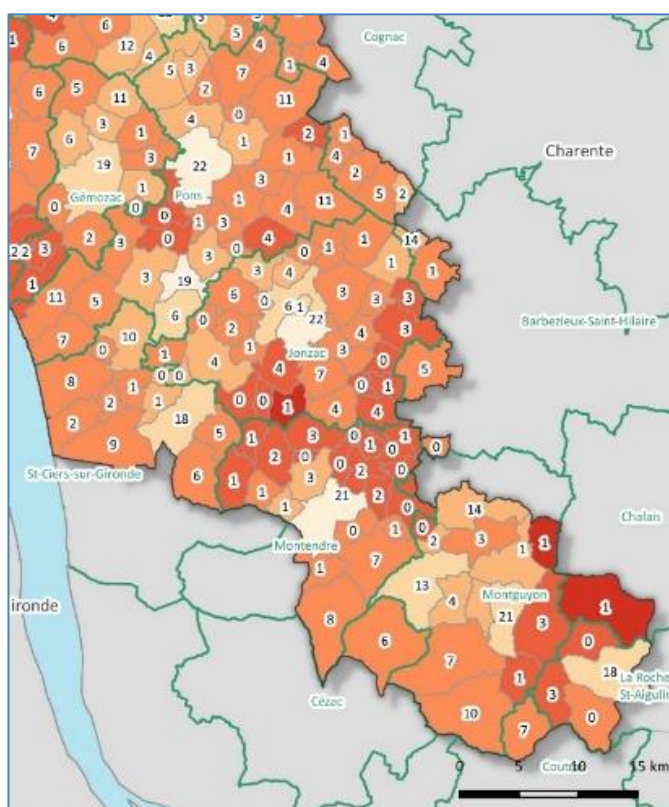
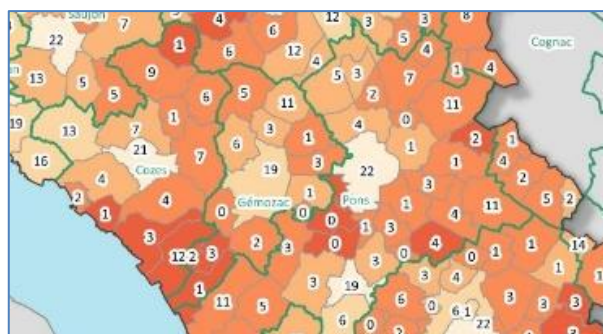
## PRESENCE DES SERVICES MARCHANDS A L'ECHELLE COMMUNALE

- 3 zones identifiées comme étant déficitaires en 2018
- 2022 : cartographie selon le panier « Vie courante » de l'INSEE



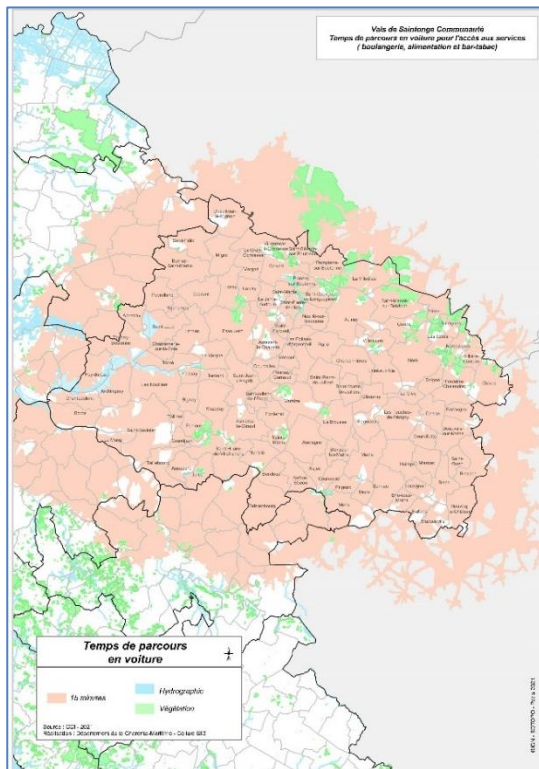
*CDC des Vals de Saintonge*

*CDC de Gémorac et  
Saintonge Viticole*



*CDC de la Haute-Saintonge*

- en temps de parcours à 15 minutes en voiture pour les commerces suivants : boulangerie, alimentation, bar-tabac
- en 2022 : tous ces services sont accessibles




---

*CDC des Vals de Saintonge*

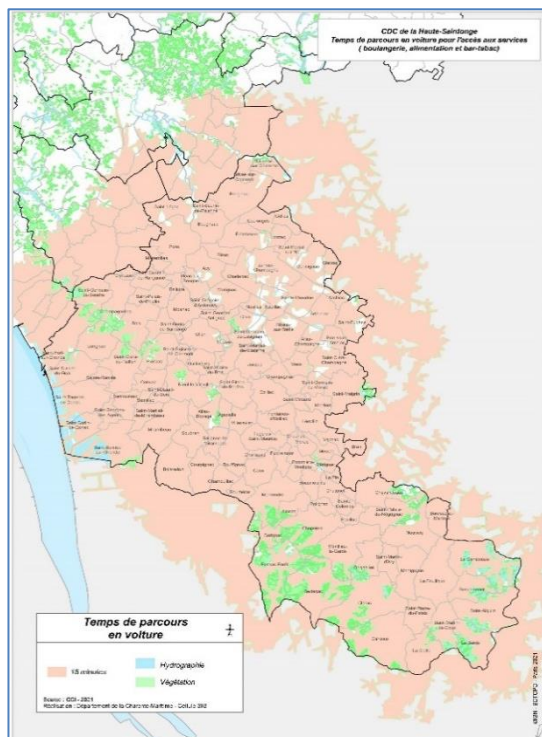
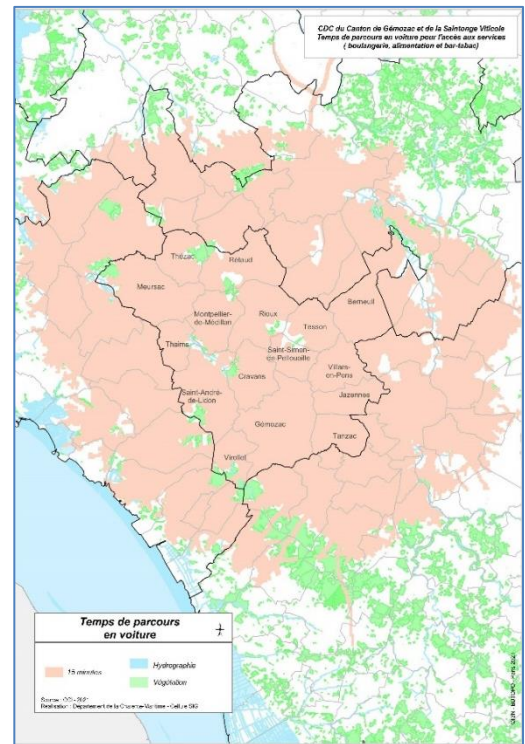
---



---

*CDC de Gémovac et Saintonge Viticole*

---




---

*CDC de la Haute-Saintonge*

---

A ACTUALISER

**BILAN A MI-PARCOURS  
FICHE-ACTION n° 2-2-1 :**

Définir un partenariat avec les communes et les EPCI

<b>Objectifs</b>	Compléter le maillage de relais de services de premier niveau et accompagner les communes de moins de 5 000 habitants dans la redynamisation de leurs centres bourgs
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• EPCI</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouveaux services implantés, maintenus, grâce à l'intervention financière du Département</li> <li>• Nombre d'études menées dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt</li> </ul>

En lançant un Appel à Manifestation d'Intérêt concernant la conduite de projets intégrés pour le développement des centres bourgs, le Département souhaitait favoriser l'accompagnement des Communes tant en matière financière qu'en termes d'ingénierie.

La première vague de candidatures a été modeste et finalement seuls 4 projets ont été retenus dont un seulement est actuellement mis en œuvre (Moëze : construction d'une école maternelle, déplacement de la mairie et création d'un logement).

Il n'y a pas eu de deuxième campagne d'appel à projet.

Par ailleurs, le constat des déficits en termes de services au public dans certaines zones du département a conduit à voter, le 1<sup>er</sup> juillet 2019, un Plan d'actions destiné à soutenir les projets des acteurs des Vals de Saintonge. Ce Plan prévoit en particulier l'intensification des soutiens financiers départementaux au travers de bonifications des taux d'intervention.

Au 31 décembre 2021, 83 des 110 communes concernées ont pu bénéficier de bonifications accordées pour la mise en œuvre de leurs projets d'investissement.

Ce sont 250 projets qui ont été accompagnés pour un montant global de 3 563 533 € dont 772 117 € de bonification.

Aussi, 10 dossiers particuliers ont pu être votés grâce à ce Plan, pour un montant total de subvention s'élevant à 1 125 116,85 € au profit de Communes, Association, Établissements Publics...

Dans le cadre de la mise à jour 2022 du SDAASP, la fiche-action 2-2-1 sera actualisée pour faire mention du Plan spécifique en faveur des Vals de Saintonge.



<b>BILAN 2019</b> <b>FICHE-ACTION n° 2-2-2 :</b> Définir un partenariat avec les communes et EPCI	
<b>Objectifs</b>	Soutenir le développement concerté de l'accès aux services dans les zones déficitaires
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etat (Préfecture)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partenaires financeurs</li><li>• Communes et EPCI</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de dossiers et financements attribués</li><li>• Nombre de dossiers non retenus</li></ul>

Entre 2019 et fin 2020, l'État a reçu 76 dossiers de demande de soutien en Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour des projets d'accessibilité aux services dans les zones déficitaires dans le cadre du SDAASP.

Des financements ont été attribués dans 63 dossiers pour un montant de 3 294 618 €, concernant les communes et les CDC de la Haute-Saintonge (38 dossiers), des Vals de Saintonge (24 dossiers) et de Cœur de Saintonge (1 dossier).

En 2021, pour 40 dossiers déposés par les collectivités, le montant attribué en DETR s'est élevé à 1 309 716 € pour 32 dossiers d'accessibilité aux services dans les zones déficitaires (25 en Haute-Saintonge et 7 pour les Vals de Saintonge).

<b>BILAN A MI-PARCOURS</b> <b>FICHE-ACTION n° 2-3 :</b> Étudier les actions envisageables avec les partenaires	
<b>Objectifs</b>	Réunir régulièrement les partenaires potentiels afin d'optimiser les actions à mettre en place visant à améliorer la desserte en services marchands et non marchands des zones déficitaires
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État - Département</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les partenaires</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions concrètes menées sur le terrain suite à ces réunions</li> </ul>

Un Comité Départemental d'Accès aux Services Publics (CDASP) a été créé remplissant les objectifs de cette action qui n'est pas spécifique aux seules zones déficitaires.

Le CDASP est composé des membres suivants :

- Madame la Présidente du Conseil départemental,
- Monsieur le Président de l'Association des Maires de la Charente-Maritime,
- Monsieur le Président du Conseil départemental d'accès aux droits,
- Monsieur le Président de la Commission départementale de présence postale territoriale,
- Monsieur le Directeur de la Direction départementale des Finances Publiques,
- Monsieur le Directeur départemental de La Poste,
- Monsieur le Directeur territorial de la Banque des Territoires,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente-Maritime.
- Monsieur le Directeur Général du Groupe Mutualité Sociale Agricole (MSA) des Charentes
- Monsieur le Directeur territorial de Pôle Emploi
- Madame la Directrice de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) de la Charente-Maritime
- Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Charente-Maritime
- Madame la Directrice de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) Centre-Ouest
- Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement

Le CDASP s'est réuni à 2 reprises -les 09/09/19 et 29/10/2020- pour organiser le déploiement des France-services en Charente-Maritime (suite à la circulaire de 2019), informer sur le projet d'expérimentation Ligne directe France Services (mise en place effectivement fin mars 2021) et évoquer les évolutions des implantations des 9 partenaires France services et des adaptations à la crise sanitaire.

Le CDASP pourra être réuni en 2022 pour envisager de mener des actions afin de faire vivre ce réseau et faire le bilan des expérimentations comme celle de la ligne directe France services ou encore celle menée avec l'Education nationale sur la France Services de Mirambeau.

<b>BILAN A MI-PARCOURS FICHE-ACTION n° 2-4 :</b>	
Élargir l'accès aux services départementaux	
<b>Objectifs</b>	Améliorer l'accueil et l'accompagnement des Charentais-Maritimes par le service social départemental
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes et EPCI</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des actions en cours avec indicateurs de suivi du nombre de personnes reçues, de réponses apportées</li> </ul>

Depuis 2018, le Service d'Action Sociale Départementale maintient son offre avec 98 lieux d'accueil dont 6 Délégations Territoriales, 12 antennes et 80 lieux d'accueil de proximité.

Cette offre permet à 100 % des usagers de trouver un lieu d'accueil dans un rayon de moins de 30 minutes, comme préconisé dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de luttes contre la pauvreté.

Malgré le désengagement progressif de divers partenaires, notamment en zone rurale, la fréquentation des services sociaux se maintient sur les volets de l'accueil (demande d'informations générales, orientation, accès aux droits). Près de 50% des demandes des usagers sont ponctuelles.

#### Accueil social :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Nbre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de 1er accueil inconditionnel	<b>45 000 contacts</b> (à compter de juin 2018)	<b>100 113 contacts</b> (orientation sociale primo accueil) dont : - 1 981 visites à domicile - 27 115 rendez-vous avec une assistante sociale	<b>75 043 contacts</b> (hors périodes de confinement, chiffres non comptabilisés) dont : - 1 127 visites à domicile - 17 404 rendez-vous avec une assistante sociale	<b>81 703 contacts</b> dont - 1 969 visites à domicile - 17 086 rendez-vous avec une assistante sociale

#### Accompagnement social du public :

En 2020, ont été recensés : 40 701 contacts dans le cadre de l'accompagnement social des charentais-maritimes. 4 622 ménages en ont bénéficié. Une adaptation de la réponse a été proposée pendant les périodes de confinement. Le service au public a toujours été maintenu en période de crise sanitaire.



### **En 2021, les sollicitations du service social se sont maintenues à un niveau élevé.**

Avec le développement de la dématérialisation des services aux publics, le Département s'est engagé à développer une politique d'inclusion numérique pour accompagner les personnes dans l'incapacité d'utiliser Internet afin de prévenir et d'endiguer les situations d'exclusion et de non-recours aux droits.

En ce sens, le Département a contractualisé avec l'Etat un « accueil inconditionnel de proximité » permettant le déploiement de postes d'accompagnateurs numériques dans le périmètre de certaines délégations territoriales.

### **En 2021, la prise de fonction des accompagnateurs numériques s'est poursuivie.**

Ainsi, 4 postes de conseillers numériques\* sont actuellement déployés, répartis sur les Délégations Territoriales de Rochefort – Aunis Sud – Marennes Oléron (1 accompagnateur), Saintes – Vals de Saintonge (2 accompagnateurs, l'un à Saintes, l'autre à st Jean d'Angély), Royan atlantique Haute-Saintonge (1 accompagnateur basé à Jonzac).

Ils seront à terme 5 accompagnateurs déployés en délégation territoriale. Le recrutement de ce dernier poste pour le territoire de Royan (Délégation territoriale de Royan Atlantique - Haute Saintonge) est en cours.

En moyenne, 25 personnes ont bénéficié en 2021 (15 en 2020) d'un accompagnement numérique en Délégation territoriale, soit environ 60 rendez-vous par territoire (contre 40 en 2020).

*\* La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une contractualisation entre l'Etat et les Départements lancée le 21 février 2019, formalisée à travers la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi CALPAE en date du 22 juillet 2019.*

*Dans ce cadre le Département a renforcé les réponses apportées aux publics en facilitant leur orientation vers l'interlocuteur adéquat et développer une logique d'accompagnement pour une meilleure appropriation des usages numériques.*

*Face aux besoins toujours importants pour l'aide à l'accès aux droits à destination des usagers du service social départemental, il a été proposé, dans une perspective de généralisation, de doter les Délégations Territoriales de postes dédiés à l'accompagnement numérique.*

*Le déploiement de ces postes a été réalisé et se poursuivra selon les objectifs du Plan Départemental d'Actions pour un Numérique Inclusif, de la cartographie identifiant les besoins et au regard de l'évaluation des expérimentations.*

*L'Etat s'est engagé à hauteur de 110 000 €, au titre de l'enveloppe premier accueil social inconditionnel de proximité, afin de couvrir le financement de 4 postes d'accompagnement numérique.*

*Ce plan de financement est en vigueur sur les 3 années de conventionnement de de la CALPAE.*

<b>CALPAE- Premier accueil social inconditionnel de proximité</b>	<b>Financement</b>	
	<b>Département</b>	<b>Etat</b>
2019	110 000 €	110 000 €
2020	198 900 €	110 000€
2021	185 000 €	110 000 €

<b>BILAN A MI-PARCOURS</b> <b>FICHE-ACTION n° 2-5 :</b>  Améliorer l'accessibilité des services destinés à la jeunesse en milieu rural par des actions éducatives concertées	
<b>Objectifs</b>	Réduire les inégalités d'accès aux services à destination de la jeunesse sur les territoires reconnus prioritaires par le Schéma départemental des actions éducatives concertées, par le renforcement des actions transversales ciblant les besoins spécifiques du territoire et des populations
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etat (DDCS, CAF, Education nationale)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elus et acteurs des territoires concernés</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	

L'action initiale a été menée à bien en 2017 et 2018.

L'accompagnement méthodologique et financier a été fourni aux élus du SICOM de Montguyon pour la mise en œuvre d'une politique éducative ambitieuse, notamment du point de vue de l'accessibilité aux loisirs, à la culture et aux sports, sur la base d'un état des lieux précis des forces et faiblesses du territoire pour émettre des préconisations partagées et construire un plan d'actions concerté.

Une convention a été établie et un chargé de mission recruté à cet effet.

Un plan d'action visant à organiser, rationaliser et développer les offres de gardes d'enfants, d'animations et de loisirs sur le territoire cible a permis de développer de nouvelles offres de services et de loisirs et de relancer une dynamique intercommunale.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale a apporté un financement de 10 000€, auquel s'est ajouté le financement de 10 000€ de la Caisse d'Allocation Familiale.

Depuis 2021, le territoire d'intervention a été élargi. Un professionnel « coordinateur éducatif » œuvre désormais à la fois sur le Sicom de Montguyon et sur le Sivom de Montlieu la Garde. La Caf est le seul organisme cofinanceur de ce poste de coordinateur avec les deux syndicats intercommunaux. Pour cela, elle mobilise 24 000 euros / an en lien avec le déploiement des Conventions territoriales globales (Ctg) que la Caf signe progressivement avec les collectivités locales.

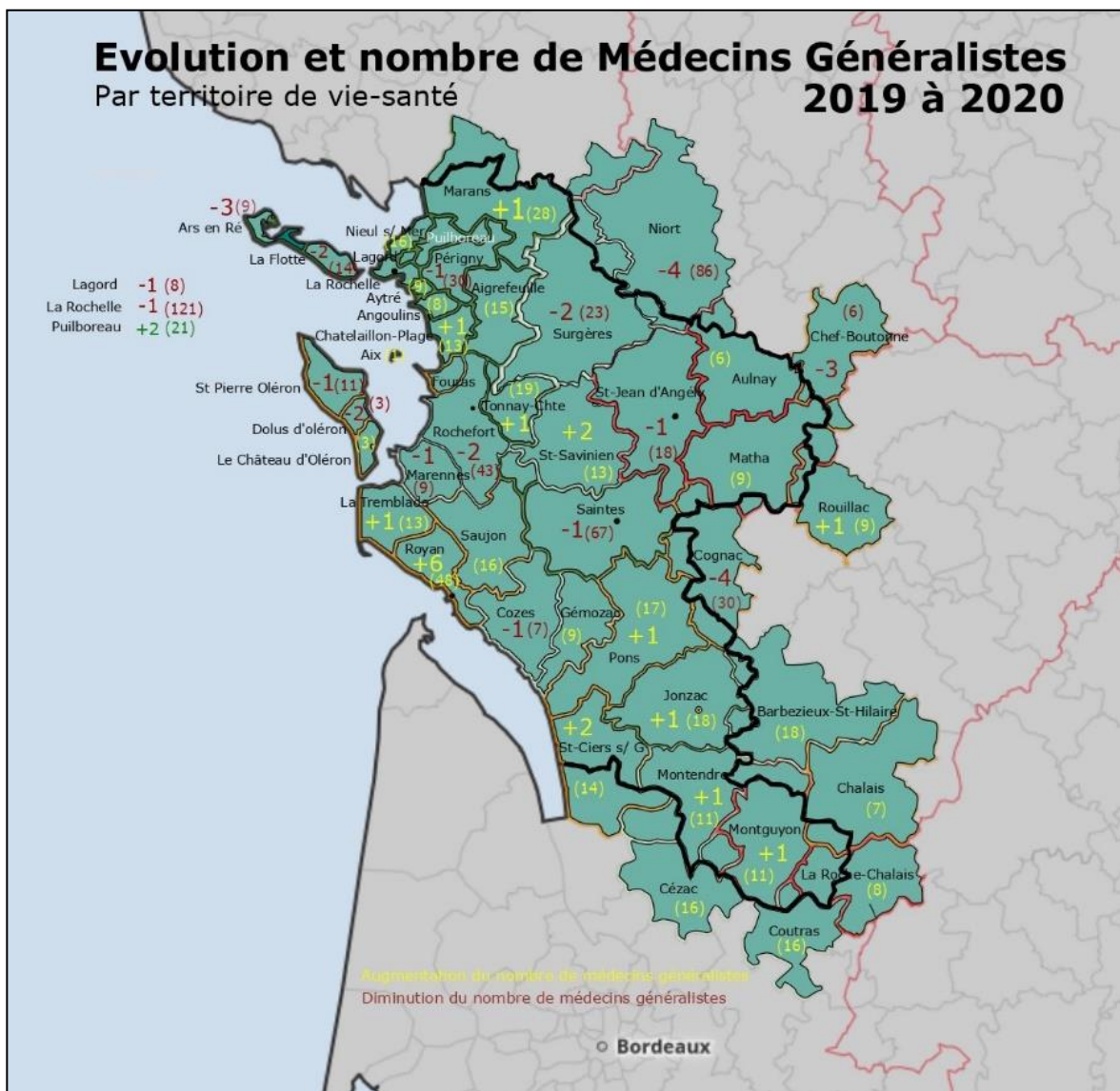
# BILAN

## Orientation 3

*Déployer l'accès aux services de santé*







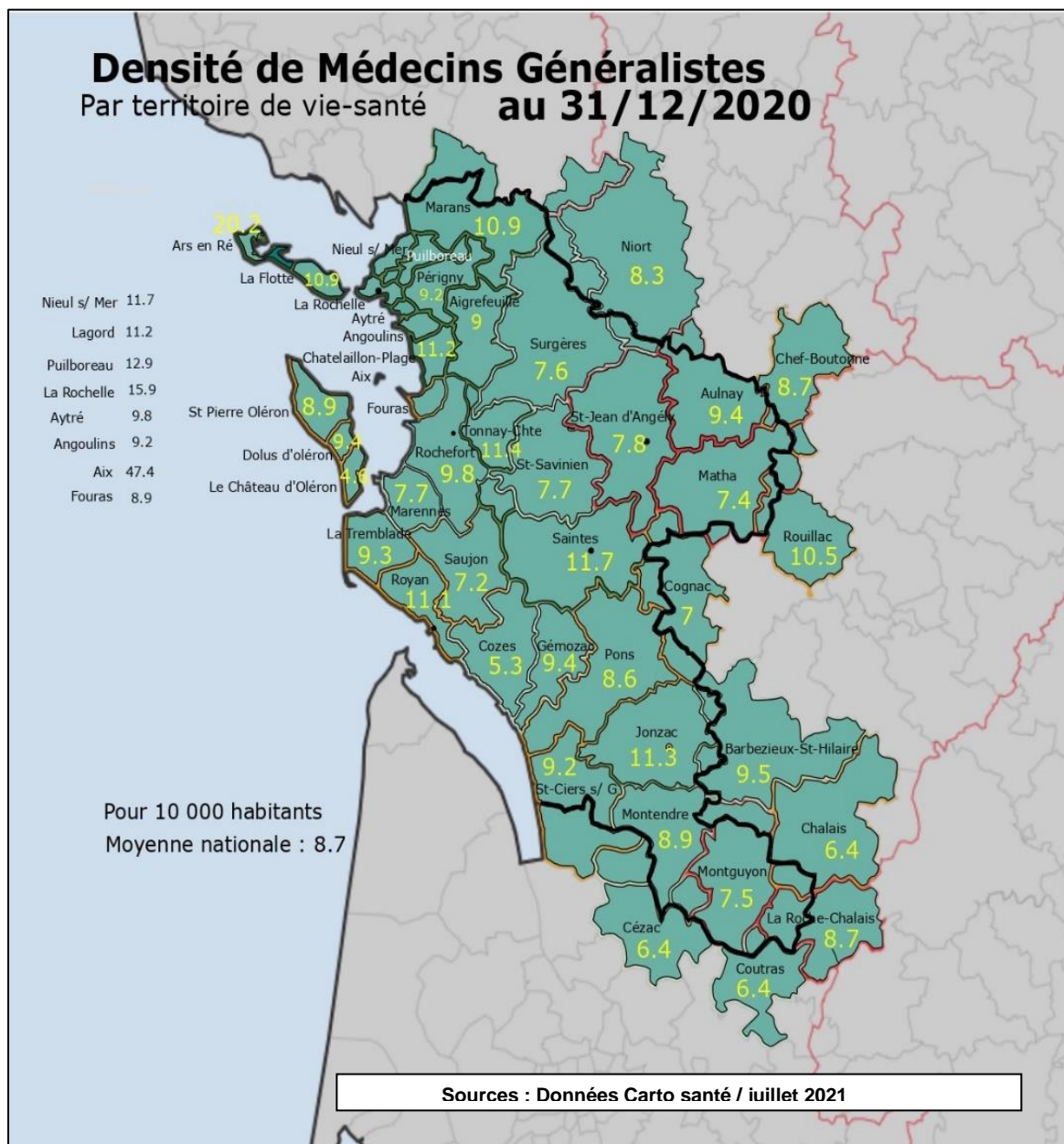
(Source : carto santé / ARS / juillet 2021)

Début 2022, on observe une hausse faible mais assez régulière sur l'ensemble du territoire du nombre de médecins généralistes avec quelques situations plus marquantes dont une hausse sur le territoire de Royan (+5) et Rochefort (+2) des situations récurrentes de solde négatif sur les îles de Ré et d'Oléron.

La population médicale, les médecins généralistes en particulier, entrent dans une phase démographique de vieillissement entraînant une répartition déséquilibrée de l'offre.

« ...On constate que la Charente-Maritime, en comparaison des autres départements, se situe au-dessus de la médiane nationale en termes de densité de médecins généralistes en activité régulière, laquelle atteint 8,8 médecins pour 10 000 habitants... »

Cette situation à l'échelle départementale doit cependant être appréciée par une analyse plus fine à l'échelon local... »



Avec plus de 10 généralistes pour 10 000 habitants, les principaux centres urbains du département comptent parmi les territoires les mieux pourvus. D'une manière générale, cette situation concerne l'ensemble de la couronne périurbaine de La Rochelle, Ile de Ré comprise.

Les territoires situés à l'est du département, mais également les territoires du Château d'Oléron, de Cozes et de Saujon ont, quant à eux, des taux de médecin pour 10 000 habitants plus faibles.



Sur l'ensemble du territoire, l'accessibilité à un médecin généraliste en moins de 15 minutes en voiture est réelle.



Cependant, l'accessibilité en -15 minutes en voiture ne témoigne pas d'une absence de difficulté pour les charentais-maritimes à accéder à l'offre de santé puisqu'un médecin peut avoir une patientèle saturée, ce qui peut le conduire à refuser tout nouveau patient.



Ainsi, la question de l'accessibilité ne se résume-t-elle pas à une question d'existence de service ou de temps de parcours pour l'atteindre; elle est une composante d'indicateurs complexes.

L'analyse de l'offre de santé en Charente-Maritime, menée à l'échelle des Territoire de Vie Santé -TVS- (en référence aux bassins de vie INSEE ou TVS INSEE), en combinant les indicateurs complexes a permis la réalisation d'un zonage s'appuyant sur :

- les besoins de soins en fonction de l'âge des habitants,
- le temps d'accès par la route vers le médecin généraliste,
- le volume d'activité des médecins.

Ce travail permet d'identifier plusieurs zones classées par importance des difficultés d'accès aux soins.

45 TVS sont identifiés en Charente-Maritime en 2020 :

- 28 territoires se situent au-dessus du seuil national de 8,7 médecins pour 10 000 hab.
- 17 territoires se situent sous la moyenne nationale et, en particulier, à Cozes (5,3)

L'accessibilité à l'offre de soin est une attente prioritaire des Charentais-maritimes.

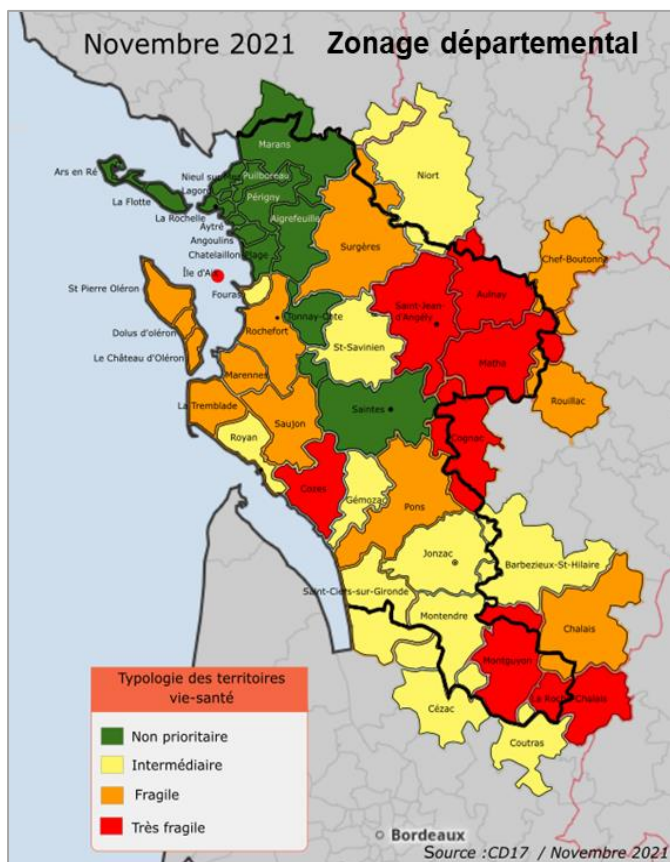
Dès 2019, le SDAASP fait le constat des difficultés rencontrées par la population pour y accéder.

5 fiches-actions sont inscrites dans le Plan.

Le solde départemental global entre 2019 et 2020 est encourageant avec un solde départemental positif de + 2 médecins alors qu'il était de - 32 praticiens entre 2010 et 2019. Les grands bassins de vie demeurent les mieux dotés en nombre de médecins généralistes.

La situation départementale est cependant toujours fragile si l'on prend en compte la part des médecins généralistes de + 60 ans, des territoires de santé de Montguyon (50%), Saint Jean d'Angély (61,1 %), Aulnay (50 %) et Ile d'Aix (1 médecin soit 100 %).

**LE PLAN SANTE DEPARTEMENTAL (voté en octobre 2020)  
donnera lieu à de nouvelles fiches-actions dans la mise à jour du SDAASP**



Ce zonage repose sur 4 indicateurs :

- Part de la population de plus de 60 ans
- Part des médecins de plus de 60 ans
- Densité de médecins généralistes pour 10 000 habitants
- Départ et arrivées de médecins généralistes l'année précédente.

(Source : carto santé / ARS / juillet 2021)

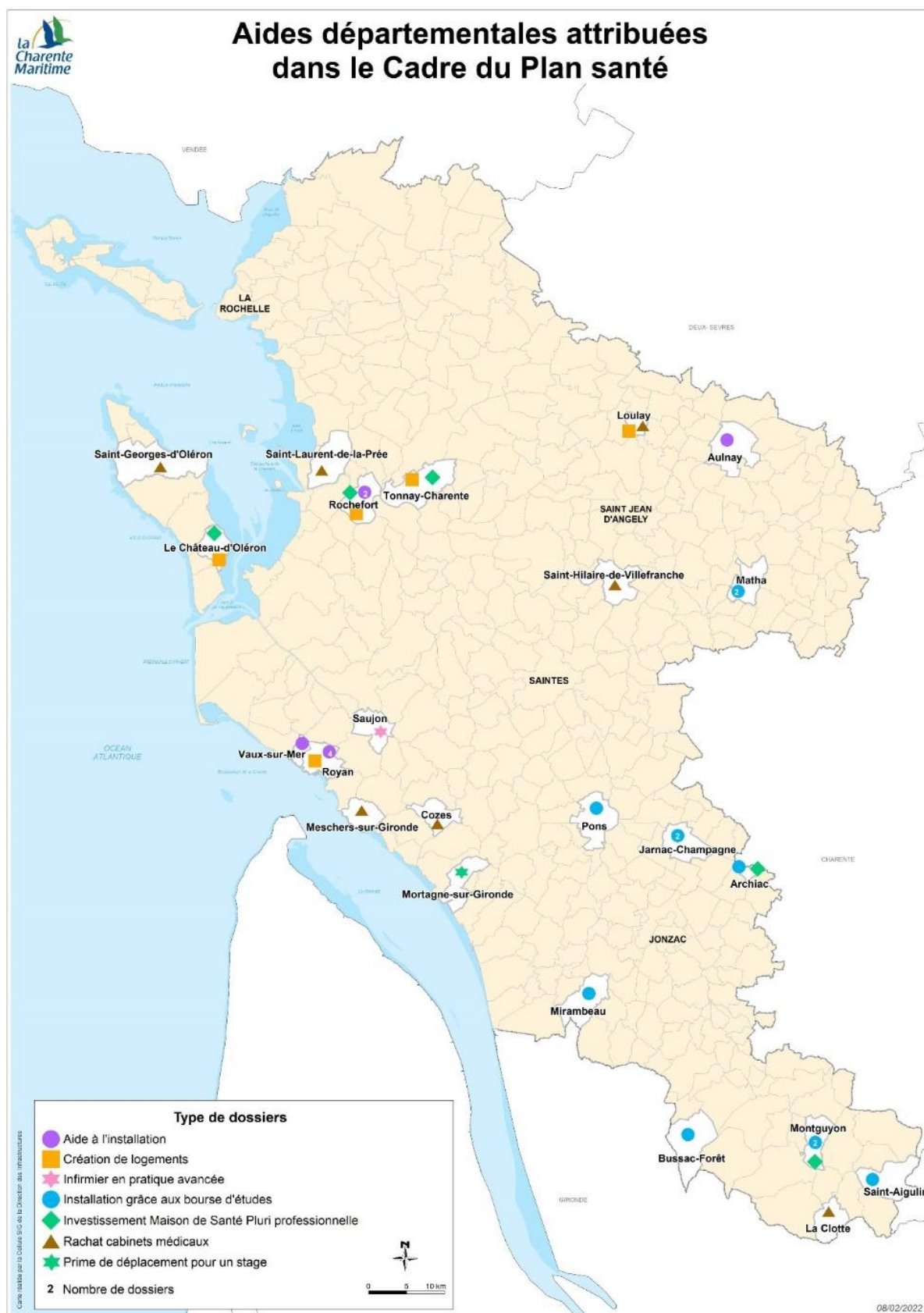
En 2020, un Plan santé départemental a été voté par l'Assemblée départementale afin de contribuer à réduire ces inégalités territoriales et favoriser l'accès aux soins pour tous les charentais-maritimes, il comprend 16 fiches actions :

- Cartographier l'offre de santé
- Développer l'information/communication
- Soutenir les formations de maître de stage (médecins généralistes)
- Création de logements pour les internes (Collectivités)
- Prime de déplacement pour les stages (internes en médecine générale)
- Aide pour le stage de professionnalisation (internes en médecine générale)
- Bourses études (internes en médecine générale)
- Aide à l'installation (médecins généralistes)
- Aide au fonctionnement des centres de santé (collectivités)
- Aide à l'investissement Maisons de santé pluriprofessionnelle (Collectivités)
- Aide au rachat de cabinets médicaux (collectivités)
- Développement de la téléconsultation (collectivités)
- Aide à la formation d'infirmier en pratique avancée (Infirmiers libéraux)
- Partenariat avec les universités étrangères
- Accompagnement à l'emploi (médecins généralistes)
- Fonctionnement du guichet unique CPAM

Ce Plan se concentre sur les incitations financières et sur les conditions d'accueil des futurs médecins pour que le Département soit en adéquation avec l'évolution du mode d'exercice des jeunes praticiens et accentue sa dynamique d'attractivité médicale.

## Annexe à la Fiche action 3-1-1

Récapitulatif des aides attribuées par le Département de la Charente-Maritime sur l'ensemble du territoire, depuis la création du dispositif bourses d'étude en 2011.



<b>BILAN A MI-PARCOURS</b> <b>FICHE-ACTION n° 3-1-1</b> Inciter à l'installation des professionnels de santé (Bourses d'étude)	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Veiller au maintien des structures en place</li><li>• Intensifier la présence médicale afin de faciliter l'accès aux soins</li></ul>
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Département</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Facultés de médecine de Poitiers, Limoges et Bordeaux</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de conventions signées par année</li><li>• Nombre d'installations effectives</li></ul>

**La lutte contre la désertification médicale en Charente-Maritime est portée de façon volontaire par l'Etat et le Département avec des mesures fortes pour renforcer la présence des médecins dans les zones déjà déficitaires, en particulier, via des bourses d'études (internes) et une aide à l'installation (médecins généralistes).**

Depuis 2011, le Département a souhaité s'engager afin de permettre la présence médicale dans des zones identifiées de la Charente-Maritime en votant un dispositif d'aide à l'installation de jeunes médecins via des bourses d'études.

Le Département participe ainsi au financement des 3 années du 3<sup>ème</sup> cycle d'étude à hauteur de 42 000 € sur trois ans.

En contrepartie, le futur médecin s'engage à s'installer dans une zone déficitaire en offres de soins et à exercer durant une période de 4 années au minimum sous peine de devoir rembourser les sommes allouées.

La bourse départementale est accessible à tout interne en médecine générale. Elle intéresse en particulier les étudiants en faculté de médecine à Poitiers, à Bordeaux ou à Limoges. Depuis la mise en œuvre de ce dispositif :

- 23 étudiants en médecine ont bénéficié d'une convention de bourse dont 13 en 2021,
- 11 médecins se sont installés à : Archiac (1), Bussac Forêt (1), Jarnac-Champagne (2), Matha (2), Mirambeau (1), Montguyon (2), Pons (1), Saint-Aigulin (1).

**Le Département a décidé d'amplifier son action en faveur d'une médecine générale de proximité en votant un Plan santé le 30 octobre 2020.**

Il soutient désormais l'installation des médecins généralistes dans les zones déficitaires.

Depuis la mise en œuvre de ce dispositif en octobre 2020 : 8 aides à l'installation ont été conclues à ce jour à Aulnay (1), Royan (5) et Rochefort (2). Ces deux derniers territoires, considérés comme fragile en 2019, bénéficient aujourd'hui d'une meilleure offre de soin. La zone de Royan est maintenant classée en zone intermédiaire.

Dans le cadre de la mise à jour du SDAASP, les dispositifs bourses d'étude et aides à l'installation seront inclus dans la fiche 3-1-4 « Favoriser l'implantation de médecins en zone rurale ».



<b>BILAN A MI-PARCOURS FICHE-ACTION n° 3-1-2</b> Inciter à l'installation des professionnels de santé (Formation Maîtres de stage)	
<b>Objectifs</b>	Épauler les jeunes médecins afin qu'ils viennent s'installer dans les zones déficitaires grâce à un tutorat
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Département</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• ARS</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de médecins recensés comme maîtres de stage</li></ul>

Le Département a accueilli les sessions de formation des maîtres de stage et a contribué à promouvoir les inscriptions des médecins libéraux généralistes intéressés par ce dispositif.

Suite à leur formation, ces médecins sont agréés maîtres de stage et peuvent ainsi recevoir de jeunes internes dans leurs cabinets en vue de susciter des envies d'installation, notamment en zone déficitaire.

En juin 2021, 29 participants ont été formés à la maîtrise de stage dont 15 charentais-maritimes et 14 issus d'autres départements néo-aquitains.

Une nouvelle session de formation est déjà prévue début 2022 avec 30 participants à la maîtrise de stage inscrits.

En sus, en décembre 2021, 15 participants ont été formés au tutorat d'internes en médecine générale qui permet aux médecins généralistes de conseiller des étudiants pendant les 3 années de leur cursus d'internat, sans pour autant les intégrer à leur cabinet.

Ce dispositif est inclus dans le Plan santé départemental.  
Dans le cadre de la mise à jour du SDAASP, le dispositif maître de stage sera inclus dans la fiche 3-1-5 « Favoriser l'accueil de stagiaires étudiants en médecine ».

<b>BILAN A MI-PARCOURS</b> <b>FICHE-ACTION n° 3-1-3 :</b>  Inciter à l'installation des professionnels de santé	
<b>Objectifs</b>	Favoriser l'installation de médecins sur le département, notamment en Vals de Saintonge, Haute-Saintonge et dans les communes bordant l'estuaire de la Gironde
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence Régionale de Santé</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préfecture, Département, Collectivités, URPS, Ordre, Facultés de médecine de Bordeaux et Poitiers</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de Maisons de Santé Pluri professionnelles en fonctionnement</li> <li>• Nombre de maîtres de stage</li> <li>• Nombre de stagiaires accueillis</li> <li>• Nombre de Praticiens territoriaux de médecine générale</li> <li>• Nombre de Contrats d'engagement de service public installés</li> <li>• Évolution en termes de lutte contre la désertification médicale</li> </ul>

Bilan en février 2022 :

- 26 Maisons de Santé Pluriprofessionnelle (MSP contre 21 en 2020 et 19 en 2019). En 2021, 5 projets de MSP ont abouti à Archiac, Le Château d'Oléron, Rochefort, Tonnay-Charente, Montguyon,
- 115 médecins maîtres de stage (+15 en 2021),
- 39 stagiaires accueillis,
- 11 praticiens territoriaux de médecine générale,
- 12 contrats d'engagement de service public installés,

Ont aussi été soutenus par le Département, dans le cadre du Plan santé départemental, au titre de la lutte contre la désertification médicale :

- 7 rachats de cabinets médicaux à Cozes, La Clotte, Loulay, Meschers, St Hillaire de Villefranche, St Laurent de la Prée, St Georges d'Oléron
- 8 créations de logements pour internes : Château d'Oléron, Loulay, Montguyon, Pérignac, Rochefort, Royan, St Jean d'Angély, Tonnay-Charente
- 1 aide à la formation d'infirmière en pratique avancée (IPA) exerçant à Saujon

Dans le cadre de la mise à jour du SDAASP, cette fiche action est renumérotée 3-1-2.

## Annexe à la Fiche action 3-1-3



Direction départementale de la Charente-Maritime

### Maisons de santé pluri-professionnelles et Centres de santé polyvalents

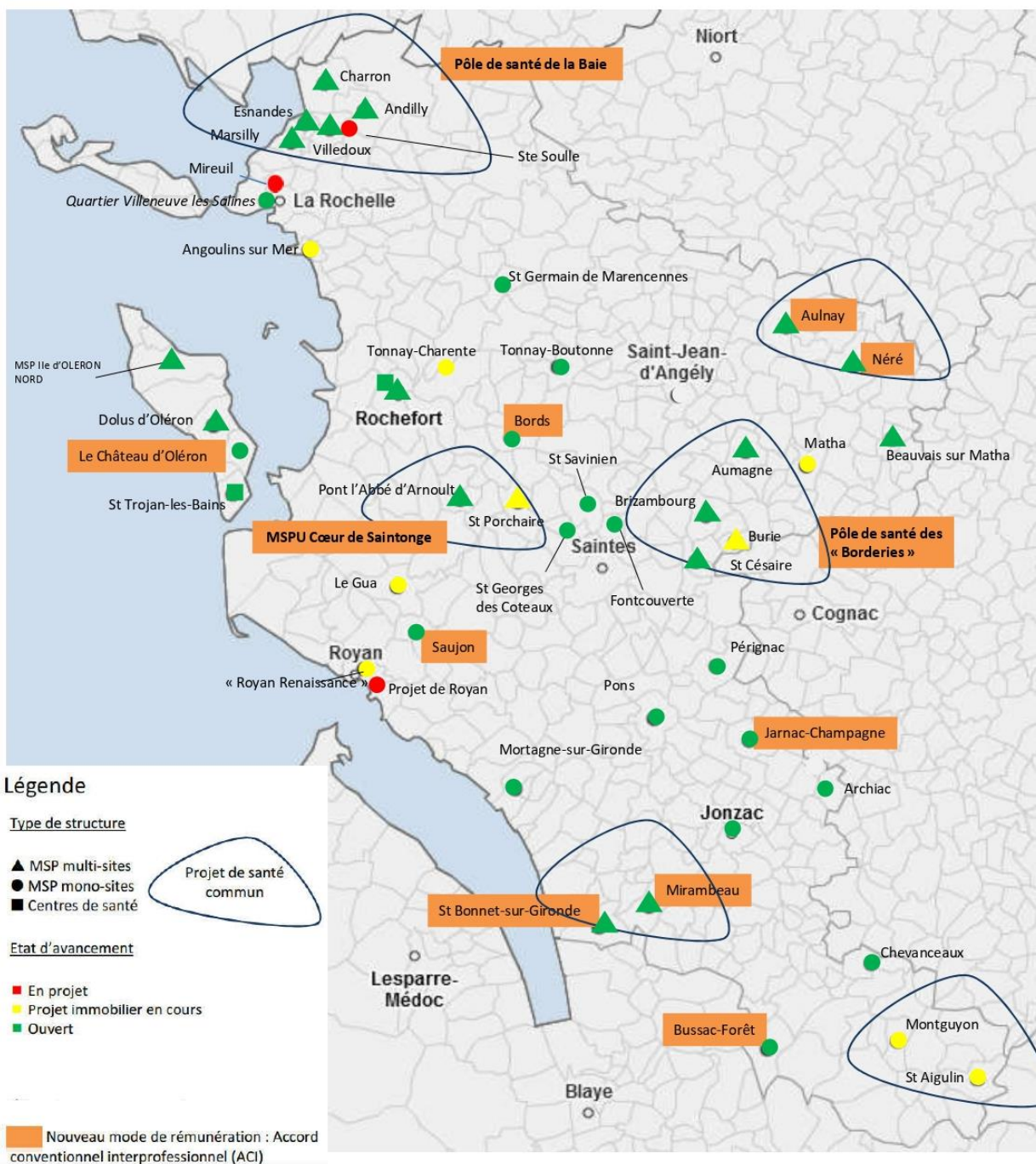
Données : Octobre 2021

26 MSP ouvertes dont une MSP universitaire

7 MSP projets immobiliers en cours

3 MSP en projet

2 centres de santé ouverts



<b>BILAN A MI-PARCOURS</b> <b>FICHE-ACTION n° 3-2 :</b>  Établir des contrats locaux de santé avec les EPCI volontaires	
<b>Objectifs</b>	Soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains et ruraux afin de réduire les inégalités d'accès aux soins
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence Régionale de Santé</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités territoriales volontaires, Préfecture, organismes de Sécurité Sociale, professionnels de santé (URPS et Conseils de l'Ordre), Direction départementale de la Cohésion Sociale, Éducation Nationale, établissements de santé, médico-sociaux et sociaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de territoires impliqués dans la conduite des politiques de santé</li> <li>• Nombre de programmes d'actions permettant de répondre aux enjeux d'accessibilité aux services de santé</li> </ul>

L'Agence Régionale de Santé a largement soutenu les dynamiques de santé sur les territoires.

En 2021, 9 Contrats Locaux de Santé (CLS) sont signés :

- CDC Aunis Atlantique
- Agglo La Rochelle
- Vals de Saintonge
- Saintonge Romane
- Ile d'Oléron
- CDC Marennes
- Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO),
- CDC Gémozac Saintonge Viticole,
- CDC Haute-Saintonge

Par ailleurs, 1 autre CLS est en cours d'élaboration au sein de la Communauté des Communes Royan Atlantique (CARA).



<b>BILAN A MI-PARCOURS FICHE-ACTION n° 3-3 :</b>	
<b>Développer des actions de prévention et d'accompagnement hors les murs</b>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Encourager des actions de prévention et d'accompagnement hors les murs pour aller vers les populations les plus éloignées des soins</li><li>• Soutenir la mobilité des permanences d'accès aux soins et à la prévention (PASS)</li><li>• Lancer les établissements de santé et établissements thermaux dans une dynamique globale de prévention des facteurs de risque</li></ul>
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• ARS, établissements de santé et thermaux</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acteurs des réseaux territoriaux autour des thématiques de l'urgence sociale, des violences conjugales, des addictions, de l'accès au droit</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de réunions annuelles des comités de pilotage des PASS</li><li>• Nombre de partenaires externes et nombre de protocoles formalisés</li><li>• Nombre de bénéficiaires</li></ul>

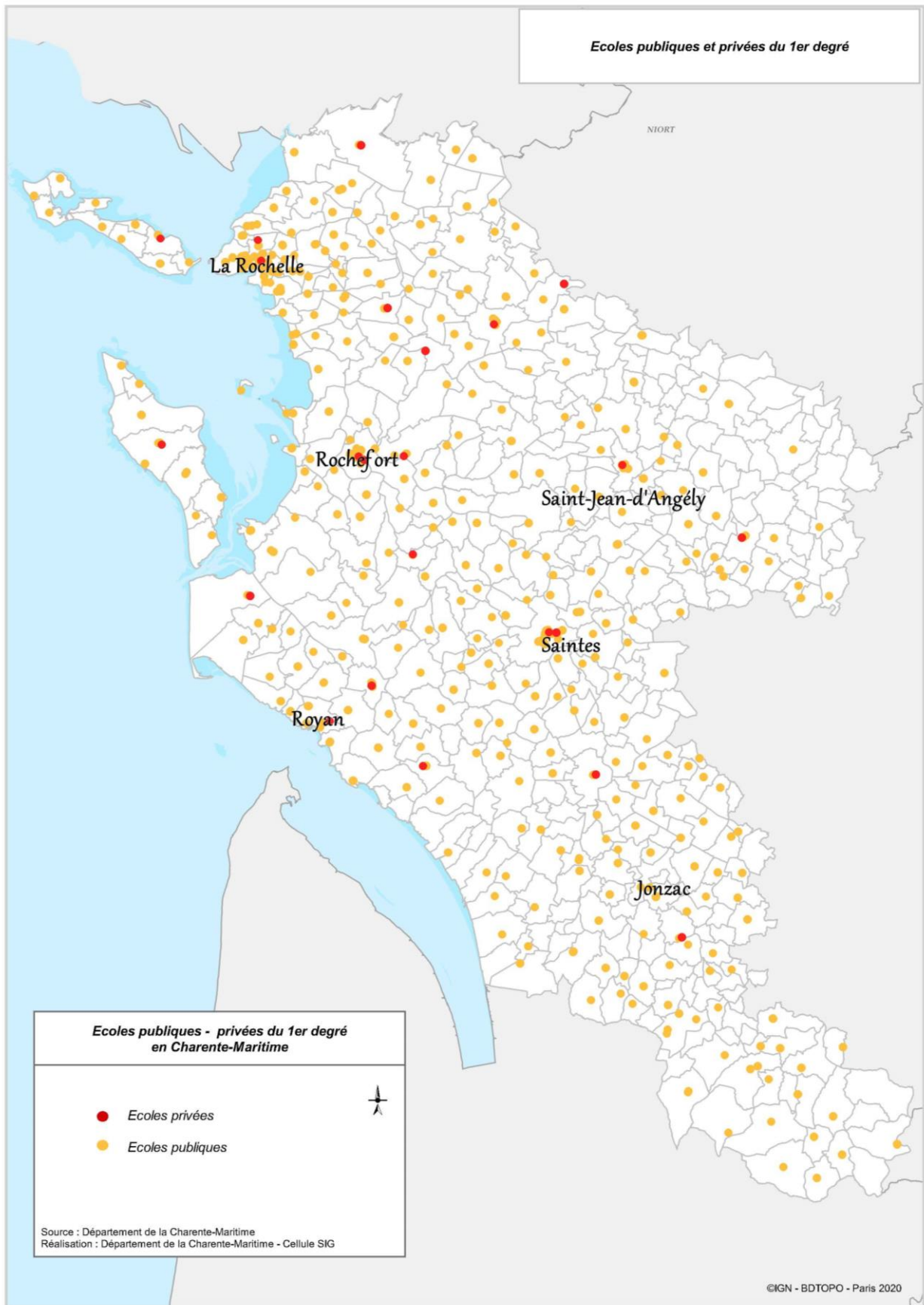
Afin de mieux couvrir le territoire, le nombre d'animateurs de santé publique est passé de 3 en 2019 à 5 en 2021. Ils sont désormais financés et rattachés aux centres hospitaliers de La Rochelle, Saintes, Royan, Jonzac et Saint Jean d'Angély.

Tous les établissements de santé sont engagés dans des démarches de prévention et d'accompagnement hors les murs, en deux temps :

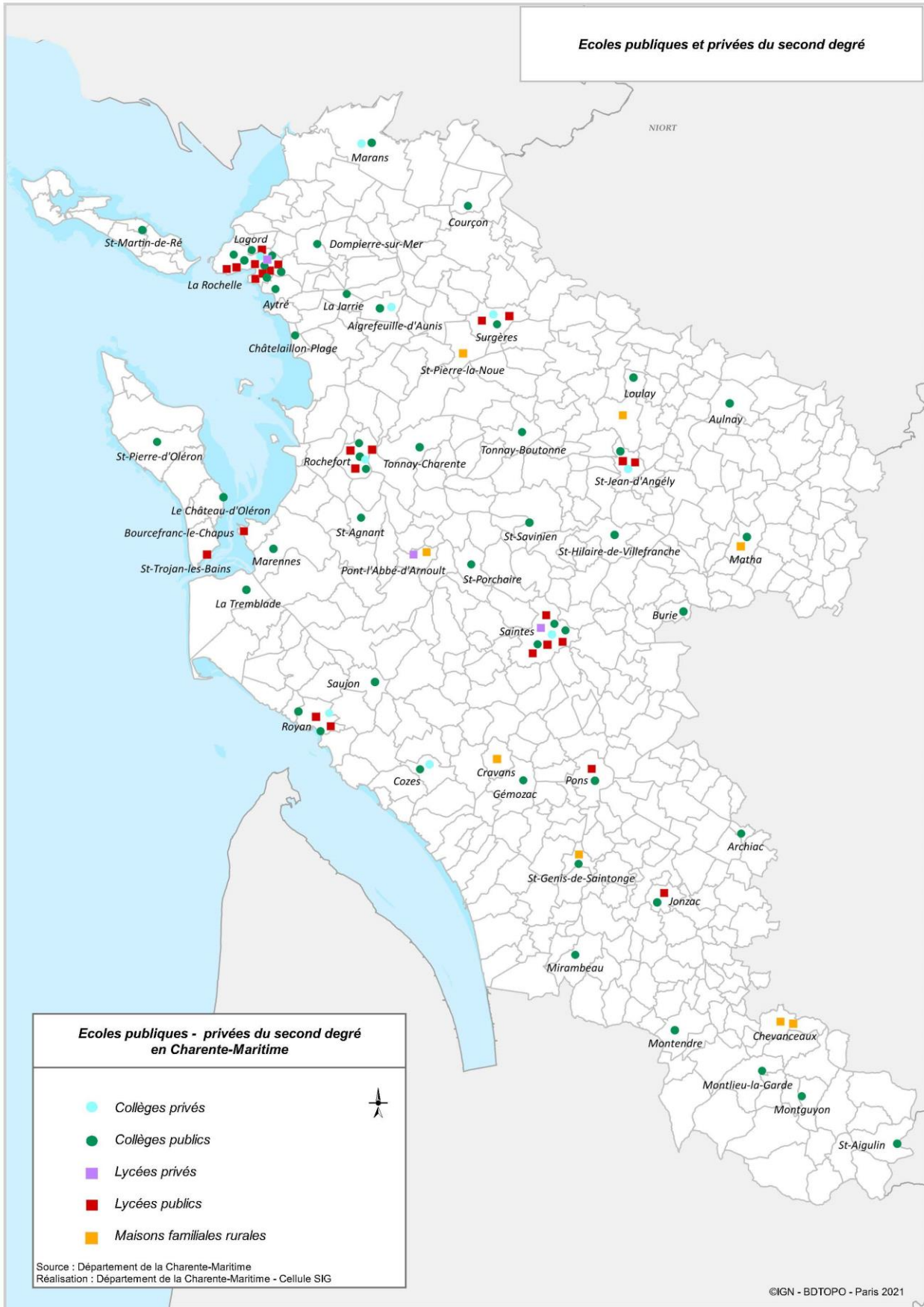
- sur la période 2019-2021, le montant des crédits alloués par l'ARS s'est élevé à :
  - 85 755 € en 2019
  - 182 355 € en 2020
  - 115 380 € en 2021
- sur la période 2021-2023, les crédits correspondant pour l'année 2021 se montent à 65 832 €.

## BILAN Orientation 4

*Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement  
et proximité des établissements*



**Ecoles publiques et privées du second degré**





**BILAN 2019**  
**FICHE-ACTION n° 4-1 :**

Mettre en place une veille sur l'évolution des effectifs et des fermetures de classes

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Anticiper tant que faire se peut les évolutions de la carte scolaire</li><li>• Garantir pour les élèves un temps d'accès maximum à l'école</li></ul>
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Département et Etat</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Education Nationale (Inspection académique)</li><li>• Communes</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bilan annuel</li></ul>

- Création et mise en œuvre d'un observatoire des effectifs dès le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) de mars 2020 : présentation de l'évolution des effectifs du 1er degré.
- Présentation de l'évolution des effectifs aux partenaires du CDEN en mars 2021.

**Constat global : la démographie scolaire de la Charente-Maritime s'affaiblit depuis plusieurs années.**

**Pour rappel, le département a perdu 2 000 élèves en deux rentrées successives et 2 800 en 3 rentrées successives.**

- Mise en œuvre en janvier 2022 de réunions territoriales (une réunion par arrondissement) afin de présenter aux élus les évolutions d'effectifs et les enjeux de travaux mutualisés pour l'avenir de chaque école. Ces réunions sont conduites par la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (Dasen) et son secrétaire général avec chaque sous-préfet d'arrondissement.
- Suite aux groupes de travail internes : analyse des effectifs et courriers d'information sur la fragilité ou l'augmentation des effectifs aux élus concernés.

Orientation n° 4 : Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement et proximité des établissements

**BILAN A MI-PAROURS  
FICHE-ACTION n° 4-2 :**

Accompagner la restructuration du réseau des écoles des territoires ruraux volontaires

<b>Objectifs</b>	Garantir l'égalité des chances en accompagnant la restructuration du réseau des écoles des territoires ruraux
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etat (Éducation nationale)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collectivités volontaires</li><li>• Association des maires</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évolution des structures scolaires</li></ul>

La démographie scolaire de la Charente-Maritime s'affaiblit depuis plusieurs années, avec la perte de 2800 élèves sur 3 rentrées successives.

Si le maillage scolaire permet l'accueil des élèves de 3 ans jusqu'à leur entrée au collège dans un très grand nombre d'écoles, souvent associées en regroupement intercommunal. Il est aujourd'hui indispensable d'accompagner les communautés éducatives vers une réorganisation des accueils scolaires, dès lors qu'elle peut être anticipée, pour garantir la réussite des élèves.

**ACTION DE COMMUNICATION :**

En janvier 2022, la DSDEN 17 publie sur le site internet des "documents de transparence" : classement de toutes les écoles avec leurs effectifs prévisionnels, rangées de la moyenne d'encadrement la plus faible à la moyenne la haute.

**ACTIONS STRUCTURELLES :**

**1 - Restructurations d'écoles :**

Les Inspecteurs de l'Education nationale travaillent en continu sur la relation avec les collectivités pour envisager au mieux les restructurations envisageables. Ainsi, sur la circonscription de Royan, 6 écoles maternelles et élémentaires ont fusionné en 3 écoles primaires (gain de temps pour la direction de l'école, interlocuteurs réduits donc communication plus facile, logique géographique des locaux, facilité du parcours de l'élève dans une seule école, continuité de communication avec les familles).

## **2 - Regroupement Pédagogique Intercommunal :**

Toutes les propositions travaillées avec les élus les conduisent à envisager des RPI concentrés, aujourd'hui plus logiques pour affronter la baisse importante constatée des effectifs (2800 élèves du premier degré perdus en 3 rentrées successives). Les RPI dispersés ne sont plus envisagés car ils génèrent beaucoup de coûts, et d'éparpillement géographique néfaste au fonctionnement des équipes et donc de la réussite des élèves.

## **3- Le dispositif Ecole Engagement Territoire :**

Le dispositif Ecole Engagement Territoire est une contractualisation possible sur 3 ans, engageant une collectivité territoriale détentrice de la compétence scolaire à travailler sur un projet d'évolution du maillage scolaire (engagement tripartite Etat/Education Nationale/Collectivité :

- engagement de l'Education nationale : maintenir le même nombre de classes et le nombre de postes d'enseignants pendant 3 ans
- engagement de l'Etat : soutien financier par un abondement en DETR
- engagement de la collectivité : regrouper, fusionner, optimiser les organisations pour rechercher la plus-value qualitative pédagogique.

Ce dispositif a été présenté aux élus. Un engagement a été signé sur le RPI de Lorignac pour la rentrée 2021.

2 territoires sont en réflexion cette année 2022 : CDA de Saintes (qui restructure son réseau d'écoles) et le RPI Lussant-Moragne.

## **Perspectives générales**

- Réorganisation géographique des écoles pour la réussite de l'élève
- Des classes à effectifs adaptés pour garantir l'acquisition des fondamentaux par le maintien du nombre de postes durant la durée du projet
- Une prise en charge plus appropriée de la difficulté scolaire pour garantir la réussite de tous
- L'accueil de tous les enfants dans le cadre de leurs besoins éducatifs particuliers (allophones, enfants issus des communautés des gens du voyage) ou de leur handicap dans le cadre de l'école inclusive
- L'étude des regroupements possibles en pôles pour sortir de l'isolement et garantir la mutualisation des idées et des moyens comme par exemple un pôle école maternelle, un pôle cycle 3 qui renforce les liens pédagogiques avec le collège
- La réduction des temps de transport
- L'accès aux infrastructures culturelles, sportives, associatives
- L'articulation des temps scolaires et péri-éducatifs
- L'accès aux usages du numérique dans la formation du futur citoyen
- Des projets ambitieux et innovants portés par l'ensemble des partenaires et des acteurs du territoire

Dans le cadre de la mise à jour du SDAASP, la fiche 4-2 sera complétée pour y inclure le dispositif Ecole Engagement Territoire.

Orientation n° 4 : Assurer un service de l'éducation conjuguant  
qualité de l'enseignement et proximité des établissements

<b>BILAN 2019</b> <b>FICHE-ACTION n° 4-3-1 :</b>  Cibler l'attribution des subventions en tenant compte des réorganisations	
<b>Objectifs</b>	Anticiper tant que faire se peut l'évolution des effectifs et son impact sur la carte scolaire pour programmer les investissements à venir
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partenaires financeurs</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de dossiers et financements attribués</li><li>• Nombre de refus</li></ul>

Des réorganisations et regroupements scolaires ont été réalisés pour rechercher une plus-value qualitative pédagogique.

Ces réorganisations ont bénéficié d'un soutien en DETR avec un taux plus élevé sur les zones déficitaires en services.

Ainsi, le territoire de la Haute-Saintonge a bénéficié de 301 815 € pour 11 projets (sur 13 présentés) et les Vals de Saintonge ont perçu 23 992 € pour 2 projets (sur 2 présentées).



Orientation n° 4 : Assurer un service de l'éducation conjuguant  
qualité de l'enseignement et proximité

**BILAN A MI-PAROURS  
FICHE-ACTION n° 4-3-2 :**

Accompagner les Communes de moins de 5 000 habitants  
dans les projets concernant les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré

<b>Objectifs</b>	Améliorer les conditions d'accueil des élèves dans les établissements scolaires du premier degré
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• Inspection académique</li> <li>• EPCI</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de dossiers aidés</li> <li>• Nombre de refus</li> </ul>

Le Département accompagne les Communes depuis de nombreuses années via le Fonds scolaire.

L'Assemblée départementale dédie un budget de plus de 2 M€ chaque année aux projets communaux concourant ainsi à la qualité des conditions d'accueil des élèves charentais-maritimes.

Le taux de consommation annuel de ce budget est fonction des sollicitations des Communes auprès du Département. Ceci explique les fluctuations enregistrées.

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nb de projets communaux soutenus	119	80	85	93	141
Montant des aides accordées en €	1 891 671	936 551	1 235 717	1 007 834	1 605 016

A titre d'exemple, parmi les projets soutenus :

- en 2019 : 357 183 € investis pour le groupe scolaire de Berneuil (en RPI avec Préguiillac,
- en 2020 : 525 000 € investis pour la construction de l'école maternelle du groupe scolaire de Ballon (en RPI avec Ciré d'Aunis),
- en 2021 : 339 051 € investis pour l'extension du groupe scolaire de Nieul-sur-Seudre,

Orientation n° 4 : Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement et proximité

## BILAN A MI-PAROURS FICHE-ACTION n° 4-4 :

Assurer la qualité de l'environnement éducatif dans les collèges

<b>Objectifs</b>	Améliorer les conditions d'accueil des élèves dans les collèges
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Département</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes, EPCI et Région (transport)</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution des enveloppes financières dédiées aux collèges</li> </ul>

Chaque année, les investissements du Département permettent d'assurer la qualité de l'environnement éducatif dans les collèges charentais-maritimes.

On notera plus particulièrement :

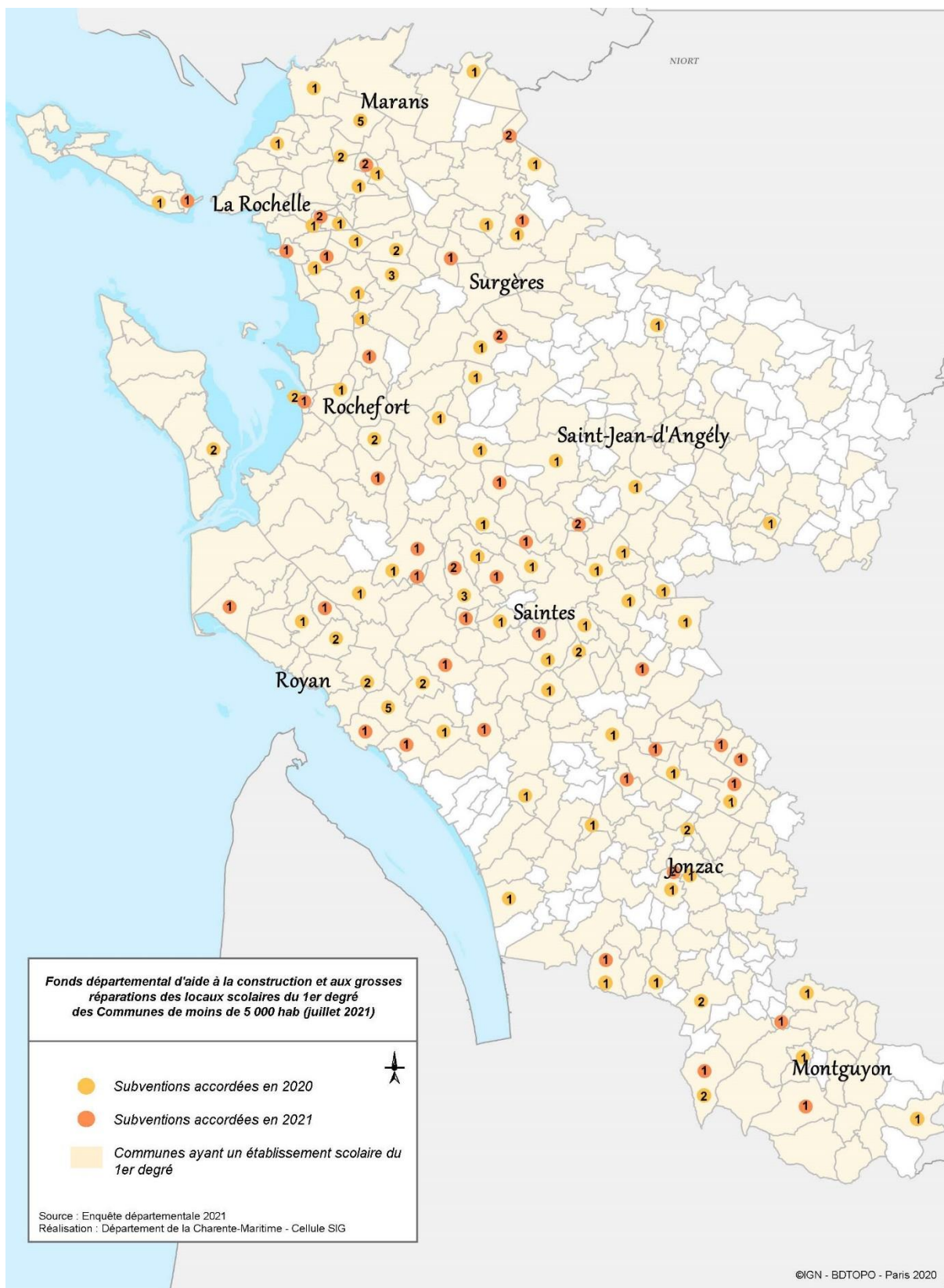
	2017 (M€) Réalisé	2018 (M€) Réalisé	2019 (M€) Réalisé	2020 (M€) Réalisé	2021 (M€) Réalisé
Bâtiments (travaux de construction, de réhabilitation et de grosses réparations)	12,826	10,177	7,271	6,869	8,404
Bâtiments : travaux d'entretien et de réparation	1,346	1,435	1,555	1,695	1,687
Matériel et mobilier	2,799	4,541	3,778	2,195	2,891
<i>DONT matériel informatique et audiovisuel</i>	1,682	3,438	2,642	1,172	1,904
<b>TOTAL</b>	<b>18,653</b>	<b>19,591</b>	<b>15,246</b>	<b>11,931</b>	<b>12,982</b>

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de collégiens</b>	<b>24 925</b>	<b>25 338</b>	<b>25 646</b>	<b>25 948</b>	<b>26 097</b>

Les opérations d'investissement ne sont pas forcément liées au nombre de collégiens, notamment en matière de restructuration, où il s'agit d'adapter les locaux aux normes de sécurité, d'exigence pédagogique, de technologies, dispositifs réglementaires...

En outre, depuis mars 2020, la crise sanitaire a eu des impacts non négligeables sur le fonctionnement administratif, juridique, technique tant au niveau interne qu'externe (confinement, protocole sanitaire, déplacement réglementé, difficultés d'approvisionnement en matériaux, pièces détachées, matériels informatique, délais de livraisons plus longues...).

## Annexe à la Fiche action 4-4



# BILAN

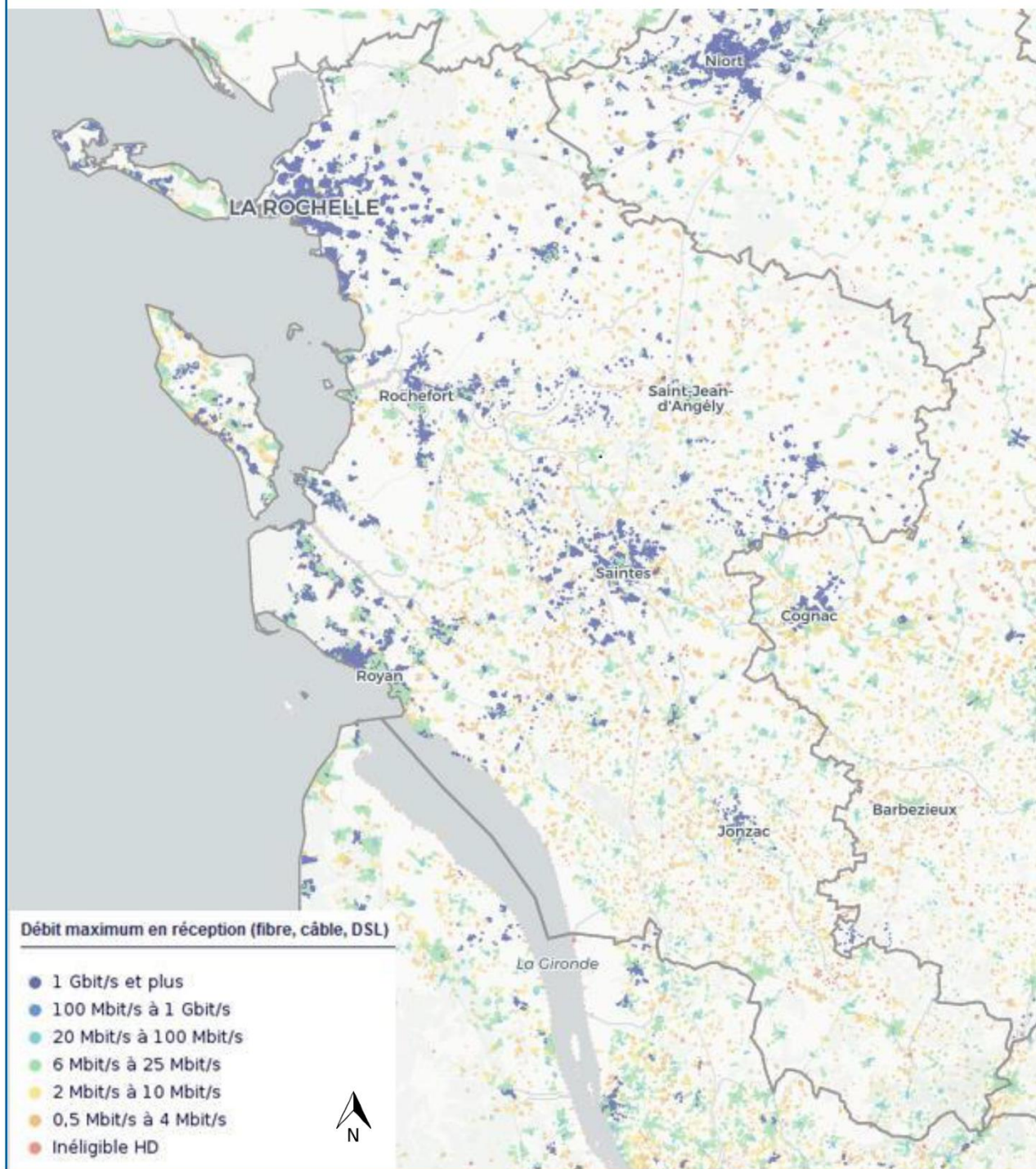
## Orientation 5

*Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés*



## Qualité des connexions internet – décembre 2020

(Source ARCEP – [www.maconnexioninternet.arcep.fr](http://www.maconnexioninternet.arcep.fr))



## Construire un réseau FttH Déploiement à février 2022

### Zones hors projet départemental

- 2011 démarrage du projet
- 69 communes à desservir
- 898 km<sup>2</sup> à couvrir
- 215 000 prises à construire
- 182 500 prises construites



Données Q3 2021



### Zone publique Département

- 2018 démarrage du projet
- 398 communes à desservir
- 6 010 km<sup>2</sup> à couvrir
- 270 000 prises à construire
- 178 000 prises construites



Données Q4 2021

326 M€ d'investissement  
dont 40 M€ de financement public  
(Etat : 15,5 M€ / Département : 11,8 M€ / Région : 10,7 M€ / EPCI et Communes : 8,4 M€)



(fiche action n°5-1)

<b>BILAN A MI-PAROURS</b> <b>FICHE-ACTION n° 5-1 :</b> Développer l'accès au Haut et Très Haut Débit	
<b>Objectifs</b>	Permettre à toutes personnes d'accéder au numérique
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charente-Maritime Très Haut Débit (Déléataire de service public)</li> <li>• Europe (FEDER)</li> <li>• Etat</li> <li>• Région Nouvelle Aquitaine</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de prises construites</li> <li>• Nombre de Fournisseurs d'Accès Internet présents sur le réseau public départemental</li> </ul>

Les opérateurs privés déploient la fibre dans les zones densément peuplées où la rentabilité est la plus forte mais délaissent les zones rurales plus coûteuses à déployer. En Charente-Maritime, ils interviennent ainsi dans 56 communes des agglomérations de La Rochelle, de Saintes, de Rochefort et dans la ville de Royan (zones grisées de la carte ci-contre).

En sus, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a décidé de réaliser par elle-même le déploiement par des opérateurs privés pour 9 de ses communes non déployées.

Le déploiement de la fibre dans les 398 communes restantes est donc de la responsabilité du Département.

Ainsi, par un contrat de Délégation de Service Public signé le 22 novembre 2017, le Département a confié à la société « Charente-Maritime Très Haut Débit », filiale d'Orange, la mission de construire et d'exploiter le réseau Très Haut Débit départemental qui permettra de raccorder en fibre optique, avant fin 2023, 100% des foyers qui ne bénéficieront pas des déploiements des opérateurs privés. A terme, ce seront ainsi 270 000 logements qui pourront bénéficier du Très Haut Débit grâce à l'action du Département.

La progression du nombre de prises construites a évolué comme suit :

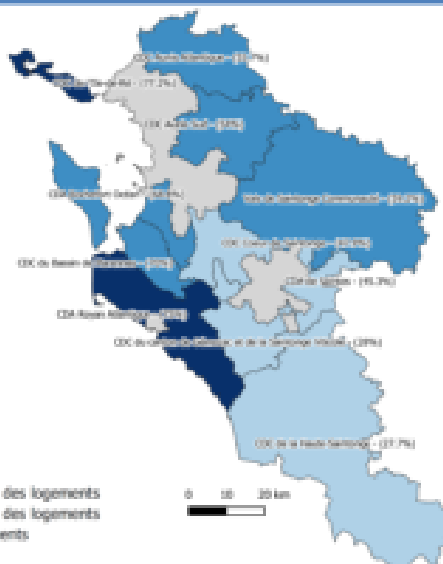
- fin 2018 : de 5 270 logements éligibles
- fin 2019 : plus de 50 000 logements éligibles
- fin 2020 : 104 526 logements éligibles
- fin décembre 2021 : 178 000 logements éligibles

Les fournisseurs d'accès internet présents sur le réseau à la fin octobre 2021 sont : Orange, Free, Bouygues Télécom et SFR.

**Construire un réseau**

**Déploiement zone publique département à décembre 2021**

EPCI	Taux de couverture
EDA de Saintes	47.3%
EDA Rochefort Océan	68.8%
EDA Royan Atlantique	75.0%
CdC Aunis Atlantique	55.7%
CdC Aunis Sud	54.0%
CdC Cœur de Saintonge	47.9%
CdC de la Haute-Saintonge	27.7%
CdC de l'île de Ré	77.2%
CdC de l'île d'Oléron	72.0%
CdC du Bassin de Marennes	70.0%
CdC du Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole	28.0%
Vals de Saintonge Communauté	59.2%



**légende :**

■ zones hors projet départemental

**Avancement du déploiement des EPCI :**

- couverture comprise entre 25% et 50% des logements
- couverture comprise entre 50% et 75% des logements
- couverture supérieure à 75% des logements



(fiche action n°5-1)



**A ACTUALISER**

**BILAN A MI-PAROURS  
FICHE-ACTION n° 5-2 :**

Cartographier les espaces numériques publics

<b>Objectifs</b>	Améliorer l'accessibilité des services dématérialisés
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>État (Direction départementale des territoires et de la mer, service d'information géographique)</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espaces numériques de la Préfecture et des sous-préfectures, MSAP et agences postales équipées, MSAP portées par d'autres acteurs, EPCI et communes volontaires, Services informatiques et communication du Département, de la Préfecture, des EPCI et communes volontaires, Syndicat informatique de Charente-Maritime, SGAR</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cartographie annuelle à compter du 30 juin 2018</li> </ul>

Les personnes dans l'incapacité d'utiliser Internet rencontrent des situations d'exclusion et de non-recours aux droits. Dans le but de les accompagner, le Département s'est engagé à développer une politique d'inclusion numérique.

Dès 2018, une expérimentation a été conduite afin de permettre l'accompagnement vers l'autonomie d'usage numérique des publics relevant des politiques de solidarité sociale. Un professionnel départemental a été spécifiquement mandaté sur cette mission.

En mars 2019, le Département a signé avec l'État une charte « Territoire France Connectée » et a adopté son Plan d'Actions pour un Numérique Inclusif.

**Dans ce nouveau contexte, la Préfecture et le Département ont conjointement acté que cette action serait désormais portée par le Département dans le cadre de sa nouvelle politique d'inclusion numérique.**

La 1<sup>ère</sup> étape du plan départemental était de faire un état des lieux via :

- un questionnaire grand public diffusé via le magazine départemental de juin 2019,
- une enquête auprès des élus (Maires et Présidents d'EPCI),
- un formulaire en ligne destiné à toutes les structures proposant des dispositifs d'inclusion numérique pour les cartographier et renseigner les Charentais-Maritimes.

Grâce aux informations recueillies via le formulaire en ligne, une cartographie des points d'accès à du wifi, à du matériel ou à de l'accompagnement a pu être élaborée. Une version « Grand Public » permettant une recherche à partir d'une adresse ou d'un itinéraire a été mise en ligne courant décembre 2019 ; une diffusion « papier » a été faite en septembre 2021.

Par ailleurs, face aux besoins toujours importants pour l'aide à l'accès aux droits à destination des usagers du service social départemental, les Délégations Territoriales ont été dotées de postes dédiés à l'accompagnement numérique. Le déploiement de 3 postes d'accompagnateurs numériques en 2019 pour les sites de Saintes, Saint Jean d'Angély, Rochefort et d'un poste en 2020 pour le site de Jonzac a été réalisé.

Le positionnement des postes prend en compte le maillage et le partenariat avec l'ensemble des opérateurs de l'inclusion numérique. Ces postes garantissent la mise en réseau des acteurs des territoires d'intervention.

Dans le cadre de son plan d'action, le Département également :

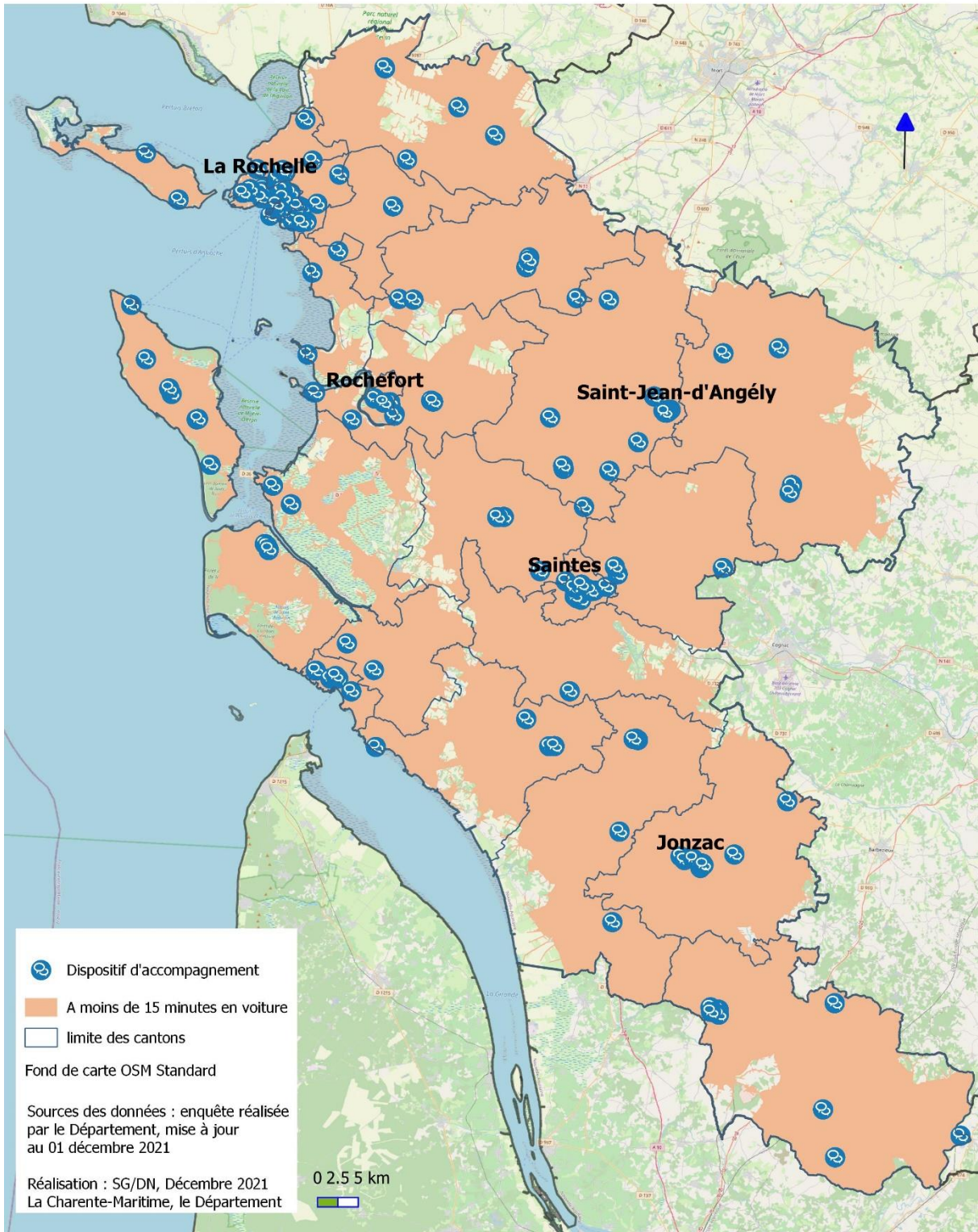
- ouvre ses collèges pour y tenir des permanences numériques à destination de la population. Pour l'année scolaire 2019-2020, à titre expérimental, 5 collèges ont ainsi été ouverts : à La Rochelle, Saintes, la Tremblade, Archiac et Montendre. L'opération a été reconduite pour l'année scolaire 2020-2021. La crise sanitaire a contraint à de régulières et longues interruptions de ce service en 2020 et 2021,
- déploie le Pass numérique. Après avoir répondu à l'appel à projets de l'État et obtenu un abondement conséquent de l'État (64 % du coût total du projet) pour l'achat de Pass numériques, le Département déploie ces Pass depuis janvier 2021. Ils sont remis à la population pour financer de l'accompagnement aux usages numériques payant,
- répond aux demandes urgentes de la population et renseigne sur les offres existantes, grâce à une plateforme téléphonique mise en place à l'occasion du 1<sup>er</sup> confinement de mars 2020. Ce service a ensuite été rendu pérenne car il offre une bonne solution pour avoir des réponses rapides avec un interlocuteur, agent du Département. Le numéro est le 0809 540 017, joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- recrute des Conseillères numériques dans le cadre de France Relance qui seront opérationnelles sur le terrain à compter de janvier 2022

En conséquence, dans le cadre de la mise à jour du SDAASP, la fiche 5-2 sera modifiée pour prendre en compte le fait que ce sera désormais le Département qui pilotera cette action.

## Annexe à la Fiche action 5-2



### Accessibilité à des dispositifs d'accompagnement

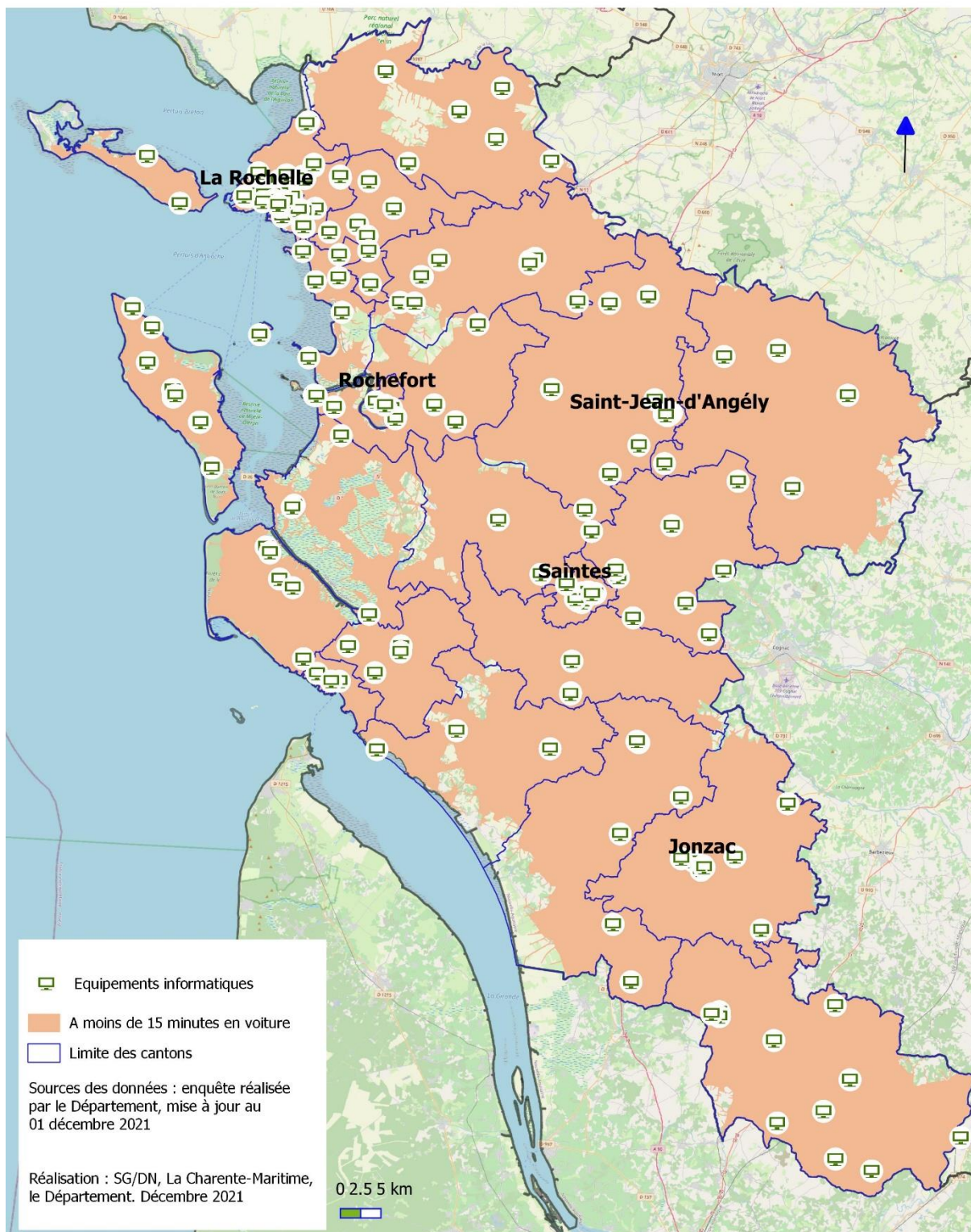


(Source : Carte « Open Street Map » - OSM)



## Annexe à la Fiche action 5-2

## Accessibilité à des équipements informatiques



(Source : Carte « Open Street Map » – OSM)



<b>BILAN A MI-PARCOURS</b> <b>FICHE-ACTION n° 5-3 :</b> Soutenir le déploiement d'espaces numériques	
<b>Objectifs</b>	Développer l'accès aux services du Département sous forme numérique
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Editeurs de téléservices</li> <li>• Partenaires divers selon les téléservices déployés</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de e-services mis en place</li> <li>• Taux de fréquentation des e-services</li> </ul>

En 2019, le Département a structuré sa démarche de gestion de la relation usagers avec la mise en place d'un comité de pilotage qui décide, planifie et suit la mise en œuvre de téléservices.

Un portefeuille de projet s'est ainsi constitué, selon les besoins des directions métiers, afin de prolonger leurs politiques publiques par des démarches numériques.

L'accès aux services départementaux a ainsi été élargi avec le développement de téléservices dans le cadre de la démarche de Gestion de la Relation aux Usagers (GRU), dans le respect des réglementations applicables (RGPD, RGS, RGAA).

La numérisation de services se déploie progressivement depuis 2019 avec les projets suivants :

- « Emploi17.fr », plateforme de mise en relation entre demandeurs d'emploi / recruteurs
- Agrilocal17, plateforme de mise en relation acteurs locaux / restaurants collectifs
- « Plus de 17 dans notre assiette » en partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour certifier la provenance des produits et fédérer les producteurs
- Transport scolaire des élèves handicapés
- Stages de troisième, mise en relation entre élèves et professionnels
- Portail Médiathèque départementale
- Portail Archives départementales (réservation de salles...)
- Pass' Culture
- « Internet besoin d'aide » (géolocalisation des points d'accès internet, les ordinateurs en libre accès, les Conseillers numériques...)
- Plateforme générique de Gestion de la Relation Usagers (GRU), lauréate de l'appel à projet « Coopération avec mes partenaires et usagers grâce au numérique » du Plan de relance économique de l'État France Relance ...

*On peut noter que lors de la crise sanitaire/périodes de confinements ont été développées les offres numériques suivantes : Pass' Famille Soignants /Aide Covid à destination des travailleurs non-salariés (TNS) / Aide Covid à destination des étudiants / Partage des expériences de confinement au travers du formulaire « Confinement : partagez vos témoignages »*

<b>BILAN A MI-PARCOURS</b> <b>FICHE-ACTION n° 5-4 :</b> Créer un réseau des médiateurs numériques	
<b>Objectifs</b>	Améliorer l'accès aux services dématérialisés de la population
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat (Préfecture- Direction de la coordination et de l'appui territorial, chargé de mission aménagement du territoire)</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes chargées de l'accueil au sein des espaces numériques de la Préfecture et des Sous-préfectures, des MSAP et agences postales équipées, des MSAP portées par d'autres acteurs, des EPCI et communes volontaires, Service informatique de la Préfecture, SGAR</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un répertoire et réunion des médiateurs avant le 31 décembre 2018</li> </ul>

Après l'inauguration en décembre 2018 de la MSAP de Cozes, le réseau des 17 MSAP a continué à fonctionner en 2019. Le réseau est animé par un chargé de mission en Préfecture qui gère le répertoire des médiateurs, organise les réunions, les formations, diffuse les informations réglementaires et les bonnes pratiques. Il s'assure de l'instruction des dossiers de financement des MSAP.

Le dernier trimestre 2019 a été consacré à la préparation de la montée en puissance des MSAP en France Services au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec 9 structures labellisées en Charente-Maritime (7 MSAP+ et 2 créations) : visite de pré-audit, organisation des audits, diffusion des nouveaux supports de communication, préparation des inaugurations.

30 espaces France Services sont labellisés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour un accès au droit connecté et un accompagnement des usagers aux démarches en ligne.

2 MSAP ne seront pas transformées en France Services et ne seront pas financées. Elles ont vocations à redevenir des agences postales.

Il s'agit de Dolus d'Oléron et de Saint Jean de Liversay.

Il faut noter la présence de France Services à proximité à moins de 15 minutes (Saint Pierre d'Oléron et Courçon).

En 2021, 45 conseillers numériques, dédiés à la formation et à l'accompagnement des personnes dans leurs usages numériques au quotidien, ont été attribués à La Charente-Maritime dans le cadre de 2 Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) France relance. Ils ont été formés à l'accueil du public et aux outils numériques afin d'accompagner, à titre individuel ou collectif, des usagers. Le maillage est cohérent et certains Conseillers Numériques France Services (CNFS) sont en appui d'une France Services.

Les structures accueillant des Conseillers numériques bénéficient d'une subvention allant de 40 à 50 000 € sur 2 ans. D'autre part, 75 Aidant-connect qui effectueront les démarches en ligne

pour et à la place des usagers sont habilités mi-2021 et le déploiement se poursuit. Le Département va animer un réseau des médiateurs (formateurs au numérique avec les Pass'num) et des conseillers numériques France Relance. Les collectivités qui ont une Convention Territoriale Globale (CTG) vont également créer un réseau des médiateurs numériques sur leur territoire entre accès au droit et inclusion numérique.

<b>BILAN A MI-PARCOURS</b> <b>FICHE-ACTION n° 5-5 :</b> Soutenir la création de MSAP mobiles	
<b>Objectifs</b>	Tendre vers une égalité d'accès aux droits dématérialisés pour les habitants pour qui la mobilité reste une difficulté majeure
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat (Préfecture, Direction de la coordination et de l'appui territorial, chargé de mission aménagement du territoire)</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MSAP de Charente-Maritime, Région, Département, EPCI, Communes, Direction départementale de la cohésion sociale, Groupe La Poste, Opérateurs, SGAR.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de structures mobiles créées</li> <li>Nombre de permanences et de communes concernées</li> <li>Nombre de personnes présentes lors des permanences</li> <li>Type de demandes</li> <li>Typologie des personnes (âge - domiciliation - situation ...)</li> <li>Constats des communes / effets</li> </ul>

Dans la démarche du « Aller vers » la population en difficulté d'accès au numérique, les services de l'État ont soutenu, financièrement et en ingénierie, le projet du CAP Tonnay-Charente d'une FS mobile, un camping-car aménagé avec matériel informatique et bureautique.

La 1ère MSAP mobile du département, inaugurée en 2018, était l'une des premières du territoire national. Elle est désormais labellisée France-Services et dessert 13 communes à dominante rurale autour de Rochefort et Tonnay-Charente.

Suite un 2ème Appel à Manifestation d'Intérêt « Bus Itinérant France services », le projet de bus itinérant du Centre Socio Culturel Les Pictons sur 6 communes autour de Marans a été labellisé en juillet 2021. Il est doté d'une subvention d'investissement de 50 000€ et de la subvention de fonctionnement de 30 000€/an (comme les autres FS).

En conséquence, dans le cadre de la mise à jour du SDAASP, la fiche 5-5 sera modifiée pour tenir compte de la Politique France Service.



**BILAN A MI-PARCOURS  
FICHE ACTION n° 5-6 :**

Améliorer le contact avec la gendarmerie via la brigade numérique

<b>Objectifs</b>	Développer l'accessibilité des services de la gendarmerie
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Groupement de gendarmerie départementale</li></ul>
<b>Partenaires</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	

La brigade numérique est un service créé en 2018 permettant de favoriser, via le numérique, le contact entre la population et les gendarmes.

Un opérateur de la gendarmerie évalue la demande de l'utilisateur et propose, soit une assistance en ligne, soit un RV avec un gendarme dans le lieu de son choix.

Depuis 2019, le taux de réponse de la Brigade numérique via la page Facebook du groupement de gendarmerie départementale est de 100% avec un délai de réponse de 3 minutes.

Dans le cadre de la mise à jour du SDAASP, la fiche 5-6 sera renommée 5-8.

# BILAN

## Orientation 6

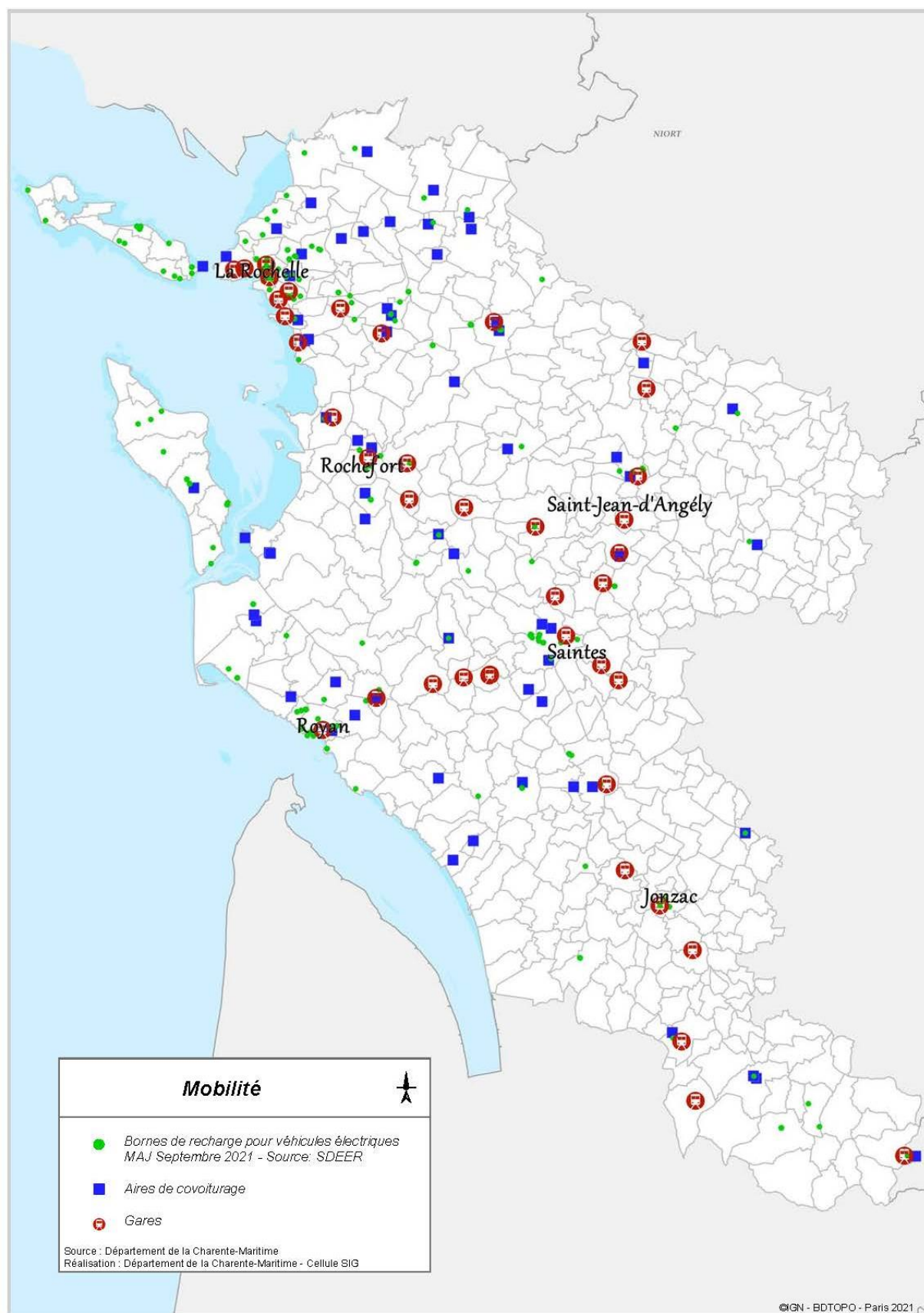
*Faciliter la mobilité nécessaire à l'accès aux services*

# Charente-Maritime

Bornes de recharge accessibles aux véhicules électriques de particuliers



## Etat des lieux de l'offre de mobilité du Département Septembre 2021





<b>BILAN A MI-PAROURS</b> <b>FICHE-ACTION n° 6-1 :</b> Développer les aires de covoiturage	
<b>Objectifs</b>	Développer les aides à la mobilité en mutualisant les moyens de transport
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes et EPCI</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aires réalisées</li> <li>• Nombre d'emplacements créés</li> <li>• Taux d'occupation</li> </ul>

La mobilité est au cœur de la problématique d'accès aux services de proximité et relève aujourd'hui de la politique régionale.

De nombreux efforts ont été consentis pour faciliter le déplacement des charentais-maritimes.

Les trajets piétons sont particulièrement compliqués en zone rurale dans la mesure où les routes nationales et départementales ne peuvent accueillir des voies latérales piétonnes sécurisées.

Il est donc important de porter nos efforts sur le développement de tous les moyens complémentaires à l'autosolisme tels que le covoiturage dans le respect de la protection de l'environnement avec l'intensification du réseau des bornes de recharge pour véhicules électriques.



aires créées

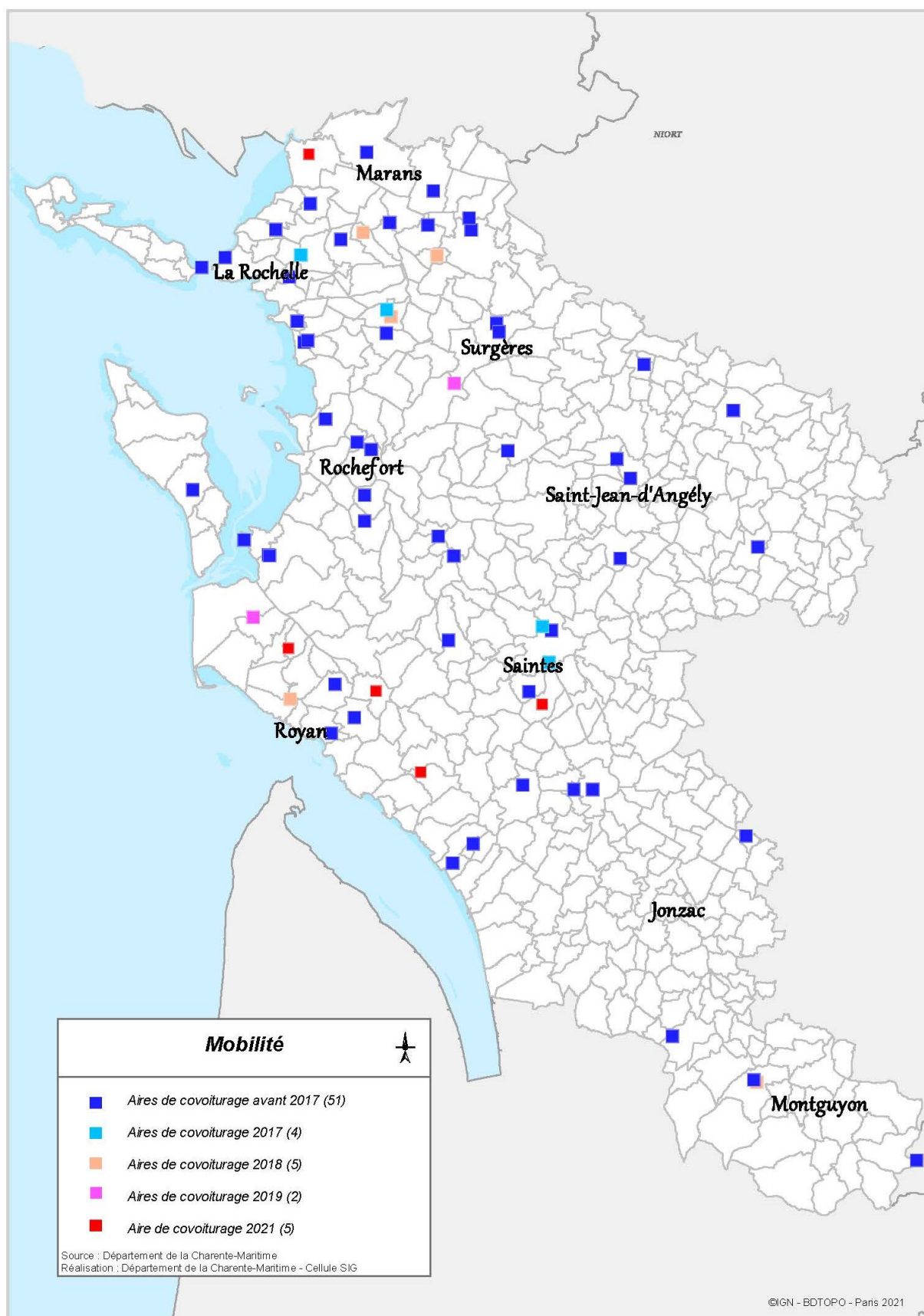
1 266 places disponibles

1 120 000 € votés

aires en projet  
pour le programme  
2019 / 2022



## Annexe à la fiche action 6-1 Evolution de l'offre de mobilité entre 2017 et 2021



<b>BILAN A MI-PARCOURS FICHE-ACTION n° 6-2-1 :</b>	
Accompagner les différents acteurs pour mettre en place des moyens de transports solidaires	
<b>Objectifs</b>	Faciliter l'accès à l'école pour les élèves en situation de handicap
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Département</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inspection académique, MDPH</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'élèves transportés</li><li>• Nombre d'élèves sans solution</li><li>• Temps de transport moyen</li></ul>

Pour l'année scolaire 2016-2017 : 620 élèves transportés par 82 artisans taxi.

Pour l'année scolaire 2017-2018 : 627 élèves transportés par 80 artisans taxi.

Pour l'année scolaire 2018-2019 : 748 élèves transportés par 73 artisans taxi.

Pour l'année scolaire 2019-2020 : 628 élèves transportés par 64 artisans taxi.

Pour l'année scolaire 2020-2021 : 662 élèves transportés par 59 artisans taxi.

Chaque année, les circuits sont optimisés en fonction du domicile des élèves et de leur affectation scolaire. Ce qui explique la variation du nombre de transporteurs.

L'Agglomération de la Rochelle a conclu un marché indépendant pour transporter les élèves domiciliés et scolarisés sur son territoire.

<b>BILAN A MI-PARCOURS</b> <b>FICHE-ACTION n° 6-2-2 :</b>  Accompagner les différents acteurs pour mettre en place des moyens de transports solidaires	
<b>Objectifs</b>	Développer les aides à la mobilité afin de faciliter l'insertion
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations d'insertion</li> <li>• Centres sociaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bénéficiaires aidés</li> <li>• Taux de retour à l'emploi</li> </ul>

Dans le Programme Départemental d'Insertion (PDI) adopté pour la période 2020-2022, l'offre d'insertion représente annuellement près de 100 actions regroupées en 21 typologies différentes et réparties entre les thématiques suivantes :

- Actions d'insertion par la santé
- Actions d'insertion sociale
- Aides à la mobilité
- Actions d'insertion socioprofessionnelle
- Actions d'insertion par l'activité économique

Les actions d'insertion sont mises en œuvre par des structures prestataires, issues majoritairement du tissu associatif local, contractualisant annuellement avec le Département, et dont certaines portent plusieurs actions insertion. En moyenne, sur les 3 années du programme, 70 prestataires différents ont contractualisé avec le Département.

Les aides à la mobilité afin de faciliter l'insertion ont concerné :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020*</b>	<b>Au 31/12/21</b>
Accompagnement au permis de conduire	117	182	208	89	173
Diagnostic initial	non concerné	260	431	189	370
Mise à disposition de 2 roues	165	168	178	57	62
Réparation véhicule garages solidaires	313	379	636	25	142
Accompagnement individuel en lien avec la mobilité	non concerné	160	189	87	209
Location de voiture à tarif solidaire	non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	43

Les actions mobilisées sont globalement déployées sur l'ensemble du département, à l'exception de l'action « Garage solidaire » présente à La Rochelle, Saintes et Saint Jean d'Angély.



De nouvelles actions d'aide à la mobilité ont été créées destinées à lever les freins à l'accès à l'emploi ou à la formation :

- location de voiturettes à tarif solidaire sur le secteur de Saint Jean d'Angély
- location de voitures à tarif solidaire sur l'ensemble du département dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP)

Les aides financières individuelles, aujourd'hui circonscrites aux aides à la mobilité, visent à soutenir, au titre de l'action sociale facultative, les bénéficiaires du rSa dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

Le règlement prévoit que les aides sont accordées, au cas par cas, pour répondre aux difficultés de mobilité :

- achat de véhicule, réparation, assurance, contrôle technique,
- location de véhicule, frais de déplacement, bons SNCF,
- permis de conduire (aide conditionnée par la réalisation d'une action citoyenne).

**TERMINÉ**

**BILAN A MI-PAROURS  
FICHE-ACTION n° 6-3 :**

Organiser des ateliers de la mobilité locale

<b>Objectifs</b>	Faire émerger des solutions locales en matière de mobilité
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat (Sous-Préfectures)</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>EPCI volontaires, Région, Département, DDTM, SGAR, SNCF, Caisse des dépôts, Fédération départementale des familles rurales, Maisons familiales rurales, Restos du cœur, Maison de l'emploi, Mission locale, grandes entreprises, chantiers d'insertion...</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	

Action réalisée en 2018.

En Haute-Saintonge, deux ateliers ont été tenus à Jonzac en juin et novembre 2018 avec la CDC Haute-Saintonge, le Département, la Région Nouvelle-Aquitaine, les services de l'Etat (sous-préfecture, DDTM), la Caisse des Dépôts, la Maison de l'emploi- Mission locale de Haute-Saintonge, la plateforme mobilité de Haute-Saintonge, les transporteurs privés bus, les MSAP locales, Pôle Emploi.

Ces ateliers ont permis de renforcer le lien entre partenaires, de faire connaître les réseaux et actions existantes, d'identifier les besoins. Les travaux ont concerné les lignes de transport de voyageurs de la Région, le Transport à la Demande (TAD), les transports à vide des cars, les lignes scolaires ouvertes aux autres voyageurs, des propositions d'amélioration de la plateforme Modalis, l'édition d'une carte « Mobilité en Haute-Saintonge » intégrant les données du Département (covoiturage), de la Région, du TAD.

Dans les initiatives qui ont suivi cette période d'expérimentation, à souligner le recrutement d'une conseillère mobilité au sein des services de la CDC de la Haute-Saintonge et le conventionnement de la CDC de la Haute-Saintonge avec le dispositif "Rezo Pouce" pour la mise en place de l'auto-stop sécurisé et organisé sur le territoire.

<b>BILAN A MI-PAROURS</b> <b>FICHE-ACTION n° 6-4 :</b> Développer les cheminements doux	
<b>Objectifs</b>	Développer les aides à la mobilité
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes et EPCI</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de dossiers traités dans l'année</li> <li>• Volume de crédits engagés par année</li> <li>• Nombre de km créés</li> </ul>

Cette fiche-action vise à développer des cheminements doux dans les bourgs et faciliter l'accès sécurisé aux services (mairies, écoles, salles des fêtes, petits commerces, églises).

Concernant les aménagements de rues et venelles :

- en 2017 : 16 dossiers traités pour un montant de 140 965 €
- en 2018 : 15 dossiers traités pour un montant de 156 379 €
- en 2019 : 10 dossiers traités pour un montant de 128 525 €
- en 2020 : 6 dossiers traités pour un montant de 110 806 €
- en 2021 : 17 dossiers traités pour un montant de 217 408 €

Concernant les aménagements d'espaces verts, places piétonnes et aires de jeux pour enfants :

- en 2017 : 29 dossiers traités pour un montant de 288 010 €
- en 2018 : 40 dossiers traités pour un montant de 512 284 €
- en 2019 : 10 dossiers traités pour un montant de 325 637 €
- en 2020 : 22 dossiers traités pour un montant de 177 354 €
- en 2021 : 54 dossiers traités pour un montant de 654 418 €

La prise en compte de l'amélioration de la mobilité intra-bourg est un vecteur important de l'accessibilité aux services pour les habitants de la Commune.

Pour autant, les déplacements inter-bourgs posent question dans la mesure où certains services complémentaires des besoins locaux sont présents dans des communes voisines. Bien que facilement accessibles en voiture, le même trajet à pied ou en bus, s'il existe, reste compliqué.

<b>BILAN A MI-PARCOURS</b> <b>FICHE-ACTION n° 6-5 :</b> Soutenir l'électromobilité	
<b>Objectifs</b>	Développer les moyens de transports innovants
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes, EPCI</li> <li>• SDEER</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de km effectués en véhicule électrique</li> <li>• Nombre de voyages effectués</li> <li>• Nombre de bornes de recharge installées et mesure de leur utilisation</li> </ul>

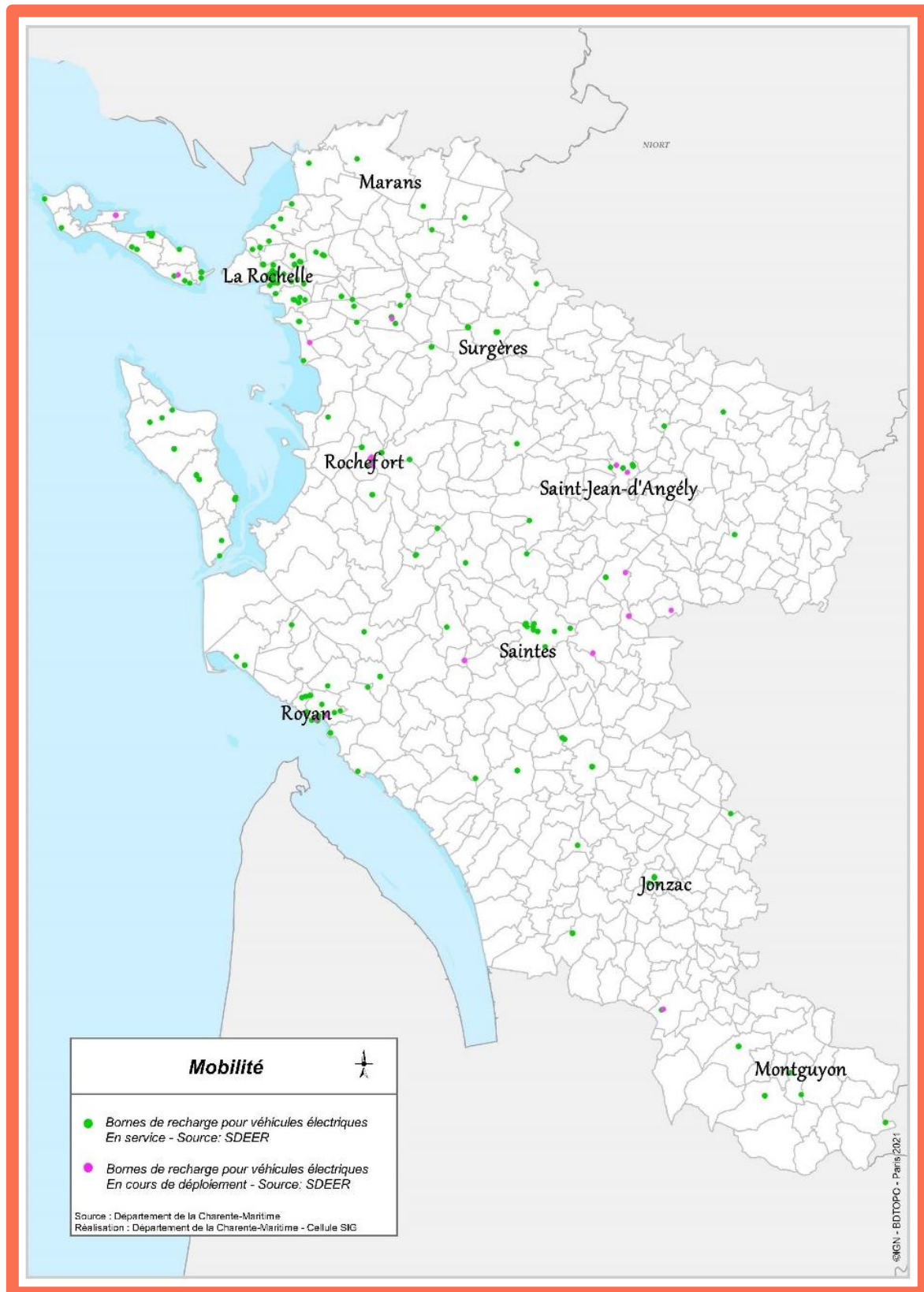
Le Département a conventionné en 2017 avec le SDEER pour l'implantation de 57 bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire. Une étude a été menée pour localiser les sites d'implantation avant d'aboutir, en 2019, à l'étape d'ingénierie de déploiement.

Les Communes ayant, par la suite, délégué leur compétence énergie au SDEER, le Département ne peut donc plus être maître d'ouvrage de ces opérations.

En complément de ce maillage, le SDEER a fait une demande au titre du Plan de Relance en vue du déploiement de 27 bornes supplémentaires. Ces dernières auraient vocation à équiper les communes rurales (moins de 2 000 habitants) et pour certaines d'entre elles, concerneraient des communes retenues au titre du réseau secondaire (Grand-Village, Beauvais-sur-Matha, Burie, Loulay...)



## Annexe à la Fiche action 6-5



## **3. CONCLUSIONS**



Depuis son approbation, l'ensemble du Plan d'actions du SDAASP a été engagé.

L'action institutionnelle et partenariale a parfois dû être ajustée afin de tenir compte de l'évolution des politiques publiques ou des nouveaux constats en matière d'accessibilité des services au public pour les Charentais-Maritimes.

Dans tous les cas, les objectifs fixés dans le cadre du Schéma restent des priorités fortes pour l'ensemble des parties prenantes.

Le bilan à mi-parcours du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public met en lumière les réalisations et les ajustements opérés par les pilotes et partenaires de la plupart des actions, à l'occasion de leur mise en œuvre.

Guidés par le souci d'efficience, ces derniers ont enrichi leurs modalités d'intervention, ce qui a conduit à présenter un bilan plus large qu'initialement prévu.

Le lancement de nouvelles politiques concourant à l'accessibilité des services a permis de compléter le plan d'actions initial. Elles produisent déjà des résultats probants qui seront inclus dans ce bilan à mi-parcours.

De nouvelles fiches actions liées à ces évolutions récentes seront spécifiquement dédiées :

- à la création des France Services
- à la nouvelle politique d'inclusion numérique du Département
- au Plan Santé départemental

Pour mémoire, dans le cadre du SDAASP la fiche-action suivante est terminée :

- « Organiser des ateliers de la mobilité locale » (Fiche action 6-3)

Par conséquent, les fiches actions initiales seront complétées et précisées pour prendre en compte les nouveaux dispositifs.

L'ensemble de ces ajustements est réuni dans un document spécifique intitulé « Mise à jour ».





**4. GLOSSAIRE  
DES SIGLES  
ET ACRONYMES**

ADSL: Asymmetric Digital Subscriber Line  
(Technologie qui s'appuie sur le réseau téléphonique en cuivre)

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

ARS : Agence Régionale de Santé

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail

CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CD : Conseil Départemental / Département

CDA : Communauté D'Agglomération

CDAD : Conseil Départemental d'Accès aux Droits

CDC : Communauté De Communes

CESP : Contrat d'Engagement de Service Public

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CIPECMA : Centre Inter consulaire Pour l'Enseignement de la Charente Maritime

CLS : Contrat Local de Santé

CNFS : Conseillers Numériques France Services

COPIL : Comité de Pilotage

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CTAP : Conférence Territoriale de l'Action Publique

CTG : Convention Territoriale Globale

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DITP : Direction de la Transformation Publique

EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

FS : France Services

GRU : Gestion de la Relation aux Usagers

HD : Haut Débit

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LOI NOTRe : Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation du Territoire de la République

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MSA : Mutualité Sociale Agricole

MSAP : Maison des Services au Public

MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle  
PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé  
PMI : Protection Maternelle et Infantile  
PNSI : Programme National de Synergies Interentreprises  
PTMG : Praticien Territorial de Médecine Générale  
RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente  
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale  
SDEER : Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural  
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours  
SEMDAS : Société d'Économie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge  
SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales  
SICOM : Syndicat Intercommunal des Communes de Montguyon  
SMUR : Service Mobile d'Urgence et de Réanimation  
SMS : *Short Message Service (mini message téléphonique)*  
SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français  
THD : *Très Haut-Débit*  
TIC : Technologie de l'Information et de la Communication  
URPS : Unions Régionales des Professionnels de Santé  
WIMAX : Worldwide Interoperability for Microwave Access (Technologie hertzienne)





*charente-maritime.fr*

**Département de la Charente-Maritime**  
85, boulevard de la République - CS 60003  
17076 La Rochelle Cedex 9  
Tél. 05 46 31 70 00